

Ville de **GUJAN-MESTRAS**

**PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 18 DECEMBRE 2006**

L'an deux mil six, le dix huit décembre, le Conseil Municipal de la Commune, dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Marie-Hélène DES ESGAULX, Maire de GUJAN-MESTRAS.

Nombre des conseillers municipaux en exercice : 33

Date de la convocation du Conseil Municipal : 12 Décembre 2006

PRESENTS : Madame Marie-Hélène DES ESGAULX, Maire de GUJAN-MESTRAS

Jacques CHAUVET, Daniel TROUVÉ (départ à 21h00), Michèle RAYNAUD, Jean-Pierre VAN LERBERGHE, Gilbert BARRUÉ, Jean-Claude PÉDEMAY, André CASTANDET, Daniel DIJON, Adjointes

Elyane OBIS, Evelyne DONZEAUD, Alain VAROQUEAUX, David DELIGEY, Sylvie POIRIER, Jean-Marc DESJARDIN, André MOUSTIE, Michèle BOURGOIN, Jacqueline REBOUL, Annie DUROUX (arrivée à 18h55), Nicole NUGEYRE, Jérôme BURGUIERE, Isabelle DERA VIN, Luc VOISIN, Sylviane STOME, Elisabeth SANDILLON-REZER, Vahid HAJEB, Conseillers Municipaux.

ABSENTS EXCUSES :

Jean-Claude BOUTAIN donne procuration à Marie-Hélène DES ESGAULX
Anne-Marie CAMPET donne procuration à Nicole NUGEYRE
Jacqueline LEGRAND donne procuration à Jacqueline REBOUL
Thomas JUSTIN donne procuration à Daniel DIJON
Patricia CASTILLO donne procuration à Michèle RAYNAUD
Marc DRUART donne procuration à Jérôme BURGUIERE
Marie-Claude DEGRAVE donne procuration à Isabelle DERA VIN

Michèle BOURGOIN a été nommée Secrétaire de Séance.

ORDRE DU JOUR

CONSEIL MUNICIPAL DU 18 DECEMBRE 2006

ADMINISTRATION GENERALE

- Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets établi par la COBAS
- Rapports annuels sur la qualité et le prix du service de l'eau et de l'assainissement établis par la COBAS et le SIBA
- Rapport d'activités du SIBA
- Rapport d'activités de la COBAS
- Avis définitif sur la demande d'autorisation d'exploitation de 100 machines à sous supplémentaires au Casino du Lac de la Magdeleine - PJ

FINANCES

- Budget ZONE D'ACTIVITES ECONOMIQUES 2006 : Décision modificative N°1- PJ
- Fixation du taux d'augmentation des tarifs 2007
- Subventions 2007
- Budget primitif de la Ville pour l'exercice 2007 - PJ
- Budget primitif du Port de la Hume pour l'exercice 2007 - PJ

TRAVAUX ET POLITIQUE DE LA VILLE

- Acquisition d'un terrain appartenant à Monsieur GAMBINY : Réalisation d'un bassin de rétention des eaux pluviales Avenue de Meyran - PJ
- Acquisition d'un terrain appartenant à Madame Marie-Yvette GELLIBERT : Réalisation d'un bassin de rétention des eaux pluviales Allée du Haurat - PJ
- Convention de servitude implantation d'un poste de transformation de courant électrique « Poste Fêtes » Lac de la Magdeleine – PJ
- Convention de servitude implantation d'un poste de transformation de courant électrique « Poste Lac » Lac de la Magdeleine – PJ
- Convention de servitude implantation d'un coffret basse tension à la Poste de la Hume - PJ
- Convention de servitude implantation d'un coffret basse tension à l'Office de Tourisme - PJ
- Aménagement de la traversée de Mestras (opération réalisée dans le cadre du FISAC tranche 2) -
- Cession gratuite d'une parcelle au profit du Conseil Général de la Gironde - Collège Chante Cigale – PJ
- Déclassement de la voie latérale au Sud de l'A660 – PJ
- Modification d'entrée d'agglomération sur CD 652 - PJ

MEDIATHEQUE

- Dénomination de la Médiathèque Municipale-Médiathèque Michel BEZIAN
- Charte des utilisateurs de l'Espace multimédia et annexe III au règlement intérieur de la Médiathèque Municipale - PJ

PERSONNEL

- Annualisation du temps de travail de la police municipale
- Journée continue des agents du Centre Technique Municipal

Marie-Hélène DES ESGAULX :

Je dois ensuite vous interroger sur l'adoption du Procès-Verbal du 23 novembre 2006 qui vous a été communiqué. Y a-t-il des observations sur ce Procès-Verbal, aucune ?

Je peux le considérer comme adopté à l'unanimité. Je vous en remercie notamment pour les services dont c'est un travail colossal, vous l'avez jugé et c'est très bien fait. Je vous en remercie pour eux.

Quelques informations, mes chers collègues. D'abord, je vais commencer par faire un petit point sur les travaux de La Hume. Vous avez pu constater la fin des travaux dans ce quartier, il reste encore quelques barrières à poser que nous n'avons pas encore reçues. Il y a aussi un candélabre qui a été endommagé par une voiture et qui donc doit être remplacé. Le sentiment général, je crois, est à la satisfaction. Je crois que nous pouvons être légitimement fiers de cette traversée.

Je vous rappelle que nous inaugurerons notre Médiathèque le 20 Janvier prochain.

Les travaux de la Maison de l'Enfance suivent leur cours, la toiture est posée et on attend la livraison des cloisons extérieures.

Le chantier de l'aire des gens du voyage a été récemment vandalisé. On nous a dérobé l'ensemble des huisseries, ce qui est très ennuyeux pour l'entreprise comme vous l'imaginez, pas pour nous parce que le chantier n'était pas accepté par la Ville mais pour l'entreprise c'est vraiment très ennuyeux.

Le parking de la Médiathèque et le parking de la place Henri-Gailhard sont en voie d'achèvement.

Enfin, dès le début de l'année, commenceront les travaux de doublement de la voie directe. Bien que ce chantier ne soit pas un chantier communal, c'est un chantier extrêmement important pour notre Ville puisque, dès la fin de l'année 2007, nous pourrons prendre l'autoroute à la hauteur d'Hyper-U.

Lors du bureau de la COBAS du 11 décembre dernier, j'ai fait part au Président de notre décision de ne pas donner suite à l'implantation d'une déchetterie allée de Bordeaux et je lui ai demandé par un courrier récent de bien vouloir envisager l'extension de la déchetterie implantée allée de Césarée. Je crois qu'il n'est pas très favorable à ça d'ailleurs. Il souhaite plutôt qu'on lui trouve un autre terrain, mais moi je me permets d'insister, je pense que notre déchetterie peut être agrandie telle qu'elle est, allée de Césarée. J'ai aussi écrit à tous les habitants de ce quartier pour leur faire part de notre décision.

La Direction Régionale des Affaires Sanitaires et Sociales nous a fait part du fait que le Comité Régional de l'Organisation Sociale et Médico-Sociale a donné un avis favorable à la création à Gujan-Mestras d'un Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes (EHPAD) de 89 places. C'est la fameuse Maison de Retraite dont nous parlons souvent.

C'est une nouvelle qui nous réjouit grandement, vous l'imaginez. Maintenant il faut que la Député essaie d'obtenir le plus rapidement possible les fonds auprès du Ministre Philippe BAS et on a un tout petit peu le temps puisque ça permet ainsi également à la fondation de la Caisse d'Epargne de préparer le dossier de permis de construire et d'instruire tout cela, ce qui prend quelques mois, bien évidemment.

Une nouvelle beaucoup moins réjouissante. Vous savez qu'en mars 2005, un de nos agents, un employé municipal, Jean-Marc DU VIAU, a eu un accident gravissime puisqu'il est tombé d'un toit. Le parquet nous a signifié la mise en examen de la Ville avec pour chef principal « coups et blessures involontaires. » Je voudrais d'abord remercier notre Adjoint Gilbert BARRUE qui, dans cette affaire, a accepté de représenter la Ville. Il est assisté par Maître Jacques BORDERIE. Le fait d'être, de cette façon, mis en examen nous permet d'abord d'avoir accès au dossier et va nous permettre également de demander une contre-expertise.

Une première information de notre Service aux Familles. A la fin de la semaine dernière, cent dix sept familles avaient choisi de régler leurs factures par Internet, je crois que ce n'est pas mal, ce qui, au bout de deux mois de fonctionnement je crois même, est une belle avancée.

Enfin, pour terminer cette année, les petits Gujanais pourront avoir la visite du Père Noël, c'est très important, à domicile chez eux, gratuitement, puisque la Ville a souhaité souscrire à l'opération initiée par Michel MONTROYA, l'année dernière, à La Teste. Un grand merci à l'association Vacances Loisirs Jeunes qui, au travers de ses bénévoles, assurera cette année cette prestation et à André MOUSTIE qui a favorisé cette expérience chez nous, qui s'est beaucoup impliqué personnellement sur ce dossier.

Voilà mes chers collègues, y a-t-il des demandes de parole avant que nous commençons ?

Il y a aussi les décisions municipales prises en application de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales dont vous avez eu connaissance ? Y a-t-il des observations sur ces décisions ? Il n'y en a pas.

Luc VOISIN :

Je voulais juste ajouter, si vous le permettez, qu'il y a trois semaines environ il y a eu un communiqué, quelque chose sur le climat, une variation du climat, excusez-moi, au cinéma. Vous savez qu'il y a des conférences qui sont organisées, qui sont très bien et je pense que cela méritait d'être signalé, Madame le Maire, je crois que vous y avez des fois assisté.

Marie-Hélène DES ESGAULX :

Une très bonne idée, Monsieur VOISIN.

Luc VOISIN :

Je voulais dire que cette conférence était d'excellente qualité.

Marie-Hélène DES ESGAULX :

Si nous pensons à la même conférence, c'est celle qui est organisée par Monsieur Roland CANET de la Hume qui fait ça d'une manière remarquable et je m'associe à vos compliments effectivement.

Luc VOISIN :

Tout à fait et, d'autre part, je crois que cette conférence devait interpeller tous les responsables que nous sommes, notamment les responsables politiques, puisque comme vous le savez elle mettait en exergue que d'ici quelques années, comme vous le savez, on nous annonce une augmentation du niveau de la mer, des eaux et effectivement, en tant que responsable de l'urbanisme, cela doit nous interpeller quelque part, chère Madame.

Marie-Hélène DES ESGAULX :

Je suis tout à fait d'accord avec vous, mon cher collègue, et je le suis d'autant plus que je crois qu'aujourd'hui tous ces problèmes-là sont d'abord beaucoup plus complexes que précédemment et surtout, c'est tout à fait transversal aujourd'hui et puis jusqu'à maintenant, tous les techniciens, les spécialistes n'étaient pas toujours d'accord sur ces questions-là. Il y avait des controverses qui n'existent pas aujourd'hui. Donc aujourd'hui les scientifiques sont, j'allais dire malheureusement d'accord. Cela veut dire que le résultat et le risque est bien là, il est avéré et donc c'est effectivement aujourd'hui dans le débat public que ces questions sont portées à beaucoup de niveaux. Il est bien évident que la campagne électorale présidentielle favorisera aussi ce débat, mais moi, je partage votre avis. Je pense qu'aujourd'hui ce dossier est extrêmement important et, si vous me permettez, je vous dirais même qu'à mon avis les collectivités locales ont un rôle extrêmement important parce que dans le domaine notamment du développement durable, je suis convaincue, personnellement, que le développement durable aujourd'hui, grâce aux collectivités locales peut dépasser un certain stade un peu théorique. Il a été un peu théorique quand même ces dernières années et il peut devenir vraiment un vrai développement durable appliqué.

Personnellement, j'en suis convaincue, donc votre remarque est tout à fait fondée. Merci à Rolland CANET d'avoir, effectivement, mais il ne fait pas que ça, il a tout un cycle de conférences, qu'il nous propose et qui est plutôt à développer qu'autre chose.

Luc VOISIN :

Mais je voulais dire aussi que cela doit interpeller directement nous autres qui sommes autour de cette table, y compris lorsqu'on accepte des permis de construire dans des zones qui sont proches de notre Bassin.

Marie-Hélène DES ESGAULX :

Nous sommes d'accord. D'ailleurs au Lycée des Métiers de la Mer, nous avons une grosse réunion avec l'Etat à l'initiative du Préfet sur l'environnement au niveau du Bassin d'Arcachon. C'est un peu le comité de pilotage du Schéma de Mise en Valeur de la Mer mais c'est aussi quand même l'application de la Loi Littorale, par rapport au Bassin. Donc ça va être très important, ces questions vont être évoquées, autour d'une table ronde. Vous avez raison c'est très sérieux et cela mérite vraiment d'y être très attentifs. En tout cas, j'avoue que cela m'interpelle.

Ce qui est nouveau à mon niveau en tout cas, car je n'avais pas une conscience environnementale a priori mais je crois que si je l'ai, je pense que tout le monde l'a. Pardon de dire cela car je n'ai pas de raison scientifique de l'avoir, je n'ai pas de raison technique, donc je pense qu'aujourd'hui ça a dépassé complètement les schémas précédents et aujourd'hui c'est complètement dans le débat et c'est tant mieux.

A la faveur de ces remarques, s'il n'y a pas d'autres demandes de parole.

Evelyne DONZEAUD :

Madame le Maire, est-ce que je peux m'exprimer ?

Marie-Hélène DES ESGAULX :

Madame DONZEAUD.

Evelyne DONZEAUD :

Monsieur VOISIN, je suis très contente de savoir que ces conférences vous intéressent. L'année dernière Monsieur CANET était effectivement venu nous proposer ce cycle de conférences. Nous en avons donné deux et nous sommes tellement intéressés par le sujet, justement écologique, que c'est pour ça que nous avons voulu cette année qu'il y en ait six, qu'elles soient gratuites et qu'elles se passent au cinéma le mercredi soir. Donc je vous remercie d'avoir noté que c'était intéressant et effectivement ces conférences, puisque vous y allez régulièrement, rencontrent un public important et j'espère que de plus en plus le public viendra et nous continuerons dans ce sens de toutes façons.

Marie-Hélène DES ESGAULX :

A la faveur de ces remarques mais qui sont hyper importantes je vais proposer de passer à la première délibération de notre conseil. C'est le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets établi par la COBAS.

<p style="text-align: center;">RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC D'ELIMINATION DES DECHETS ETABLI PAR LA COBAS</p>
--

RAPPORTEUR : Alain VAROQUEAUX

Le Décret N°2000-404 du 11 Mai 2000 relatif au rapport annuel sur le prix et la qualité du Service Public d'élimination des déchets dispose que le Maire présente au Conseil Municipal un rapport annuel sur la qualité et le prix du Service public d'élimination des déchets.

Les indicateurs techniques et financiers produits par la COBAS sont présentés conformément aux dispositions du Décret N°2000-404 .

Vous avez pu prendre connaissance de ce rapport qui était tenu à votre disposition en Mairie et qui a été soumis à la Commission consultative des Services Publics locaux.

Je vous demande donc de vous prononcer sur ce rapport.

Marie-Hélène DES ESGAULX :

Merci. Je vais donc mettre aux voix s'il n'y a pas de demande d'intervention. Ce rapport. Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? Il n'y en a pas. Il est adopté à l'unanimité et je vous en remercie.

➤ **RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC D'ELIMINATION DES DECHETS ETABLI PAR LA COBAS**

DECISION DU CONSEIL MUNICIPAL : Adopté à l'unanimité

<p>RAPPORTS ANNUELS SUR LA QUALITE ET LE PRIX DU SERVICE DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT ETABLIS PAR LA COBAS ET LE SIBA</p>

RAPPORTEUR : Daniel DIJON

Le Décret n°95-635 du 6 mai 1995 relatif aux rapports annuels sur le prix et la qualité des services de l'eau potable et de l'assainissement dispose que le Maire présente au Conseil Municipal un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable.

Il en est de même pour le service public de l'assainissement.

Le Conseil Municipal de chaque Commune adhérant à un établissement public de coopération intercommunale est destinataire du rapport annuel adopté par cet établissement.

Le Maire présente au Conseil Municipal, au plus tard dans les 12 mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné le ou les rapports annuels qu'il aura reçu des EPCI.

Vous avez pu prendre connaissance de ces rapports qui étaient tenus à votre disposition en Mairie et qui ont été soumis à la commission des services publics locaux.

Je vous demande donc de vous prononcer sur les rapports présentés par la COBAS et par le SIBA.

Marie-Hélène DES ESGAULX :

Merci Monsieur le rapporteur. Ce sont des rapports, d'ailleurs d'une très grande qualité, il faut le dire. Ils sont établis par la COBAS et le SIBA, par les services de ces deux intercommunalités et ils sont extrêmement intéressants. S'il n'y a pas de demandes de parole je les mets aux voix. Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? Il n'y en a pas. Il est adopté à l'unanimité, je vous en remercie.

➤ **RAPPORTS ANNUELS SUR LA QUALITE ET LE PRIX DU SERVICE DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT ETABLIS PAR LA COBAS ET LE SIBA**

DECISION DU CONSEIL MUNICIPAL : Adopté à l'unanimité

RAPPORT D'ACTIVITES DU SIBA

RAPPORTEUR : Jacques CHAUVET

Dans le but d'améliorer le débat démocratique en ce qui concerne les Etablissements Publics de Coopération Intercommunale, la loi n°99-586 du 12 juillet 1999 relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale, a introduit dans le Code Général des Collectivités Territoriales un article L.5211-39 disposant que :

« Le Président de l'établissement public de coopération intercommunale adresse, chaque année, avant le 30 septembre, au Maire de chaque commune membre, un rapport retraçant l'activité de l'établissement...».

Vous avez ainsi pu prendre connaissance de l'activité 2005 de notre Syndicat intercommunal du Bassin d'Arcachon et mesurer le champ de ses compétences et interventions au travers du rapport d'activité 2005 du SIBA qui était tenu à votre disposition en Mairie (bureau de l'administration générale - 2ème étage de la Mairie Principale).

Le rapport fait l'objet d'une simple communication et, à ce titre, ne fait pas l'objet d'un vote de l'assemblée municipale.

Marie-Hélène DES ESGAULX :

Merci Monsieur le rapporteur. Ce rapport associé au rapport qui a été remis donc sur la qualité et le prix de l'assainissement permet de compléter la vision de l'ensemble des activités de cette collectivité du SIBA. Y a-t-il des remarques ? Il n'y en a pas. Nous passons donc à la délibération suivante.

RAPPORT D'ACTIVITES DE LA COBAS

RAPPORTEUR : Elyane OBIS

L'Article L 5211-39 (Loi N°99-586 du 12 Juillet 1999, Article 40) dispose que « Le Président de l'Etablissement Public de coopération Intercommunale adresse chaque année avant le 30 septembre, au Maire de chaque Commune membre un rapport retraçant l'activité de l'établissement, accompagné du compte administratif arrêté par l'organe délibérant de l'établissement.

Ce rapport fait l'objet d'une communication au Conseil Municipal en séance publique au cours de laquelle les délégués de la Commune à l'organe délibérant de l'EPCI sont entendus.

Le Président de l'EPCI peut être entendu, à sa demande, par le Conseil Municipal de chaque Commune membre ou à la demande de ce dernier. »

Vous avez ainsi pu prendre connaissance de l'activité 2005 de notre Communauté d'agglomération et mesurer le champ de ses compétences et interventions, au

travers du rapport d'activité 2005 de la COBAS, du compte administratif principal, ainsi que ceux des budgets annexes, qui étaient tenus à votre disposition en Mairie (bureau de l'administration générale - 2ème étage de la Mairie Principale).

Les délégués de Gujan-Mestras à la COBAS, qui siègent aux commissions et groupes de travail, sont à votre disposition pour répondre aux questions que vous pourriez avoir sur le fonctionnement de cette institution intercommunale.

Le rapport fait l'objet d'une simple communication et, à ce titre, ne fait pas l'objet d'un vote de l'assemblée municipale.

Marie-Hélène DES ESGAULX :

Merci Madame le rapporteur. Y a-t-il des observations ? Il n'y en a pas sur ce excellent rapport. Je passe donc à la délibération suivante.

**AVIS DEFINITIF SUR LA DEMANDE D'AUTORISATION D'EXPLOITATION
DE 100 MACHINES A SOUS SUPPLEMENTAIRES
AU CASINO DU LAC DE LA MAGDELEINE**

RAPPORTEUR : David DELIGEY

Le 18 septembre dernier, vous émettiez un avis favorable à la demande formulée auprès des services de la Sous-Préfecture par le Directeur Responsable du Casino du Lac de la Magdeleine à GUJAN-MESTRAS, d'exploiter 100 machines à sous supplémentaires au Casino du Lac de la Magdeleine.

Par arrêté du 7 novembre 2006, Monsieur le Sous-Préfet chargé du Bassin d'Arcachon a prescrit une enquête publique de commodo et incommodo qui s'est déroulée du 23 novembre 2006 au 1^{er} décembre 2006 inclus.

Le public a été informé du déroulement de l'enquête par voie d'affiches apposées en 4 endroits de la Commune ainsi que par voie d'annonces publiées dans 2 journaux, SUD-OUEST (17 et 22 novembre 2006), La Dépêche du Bassin (du jeudi 22 novembre au mercredi 28 novembre 2006) et les ECHOS JUDICIAIRES (le 17 novembre 2006).

Au terme de cette enquête, Madame Luce Jacqueline BEAUDIMENT, commissaire enquêteur, a remis le procès-verbal de ladite enquête ainsi qu'un rapport de conclusions et émis **un avis favorable à la demande formulée par le Directeur Responsable du Casino du Lac de la Magdeleine à GUJAN-MESTRAS.**

Ces documents sont joints à la convocation qui vous a été adressée afin que vous en preniez connaissance.

En application de l'arrêté interministériel du 23 décembre 1959 relatif à la réglementation des jeux dans les casinos, qui encadre le déroulement de la procédure d'enquête, « dans les cas où le registre d'enquête contient une ou plusieurs déclarations contraires à l'adoption du projet ou lorsque le commissaire

enquêteur a émis un avis défavorable, le conseil municipal est appelé, au préalable, à les examiner et à émettre un avis définitif par délibération motivée » (article 5, 5^{ème} alinéa).

A l'issue de cette procédure, 18 observations ont été consignées dans le registre d'enquête.

Parmi celles-ci, 14 sont favorables à la demande d'extension du parc de machines à sous, les motifs avancés étant notamment les suivants :

la Gironde offre un potentiel d'habitants suffisant pour obtenir les machines à sous demandées ;

- la localisation du Casino de GUJAN-MESTRAS est un véritable atout (notamment quant à son cadre et à son accès) ;
- le Casino génère des emplois et des ressources supplémentaires aux finances locales ;
- il procure un agrément supplémentaire tant à la Ville de GUJAN-MESTRAS qu'aux communes limitrophes ;
- il existe un déséquilibre de traitement entre les exploitants de casinos.

Les observations de 4 personnes opposées à l'adoption du projet ayant été consignées, il convient que votre avis soit de nouveau recueilli.

Ces observations négatives comportent différents arguments à l'encontre desquels le commissaire-enquêteur, dans son rapport et ses conclusions, a formulé un avis défavorable et, notamment :

- sur le grief tenant à l'inutilité de l'enquête publique (observation n°10), il convient de rappeler que celle-ci relève du cadre légal et notamment de la loi du 15 juin 1907 modifiée par la loi du 3 avril 1942 ainsi que de l'ordonnance du 7 janvier 1959 réglementant les jeux dans les casinos des stations balnéaires, climatiques et thermales. Aussi, une telle enquête permet au citoyen d'accéder à l'information et de participer à la vie publique ;
- sur les griefs tenant au licenciement de personnel (observations n°2,16 et 18), il est important de préciser qu'en l'attente de sa première dotation, la Société du Casino du Lac de la Magdeleine a connu certaines difficultés de fonctionnement nécessitant le licenciement de quelques employés. Or, en raison de la première dotation de 50 machines à sous, le Casino du Lac a pu procéder à de nouveaux recrutements. Une dotation en machines à sous supplémentaires ne pourrait que confirmer cette tendance ;
- sur les griefs tenant au désastre financier (observations n°10 et 18), il apparaît opportun de relever, d'une part, que le montage financier a déjà été examiné lors de la première enquête publique commodo et incommodo et, d'autre part,

qu'aucun élément probant n'a été communiqué quant à l'appui de ces observations ;

- sur les griefs tenant à la création d'emplois en faveur des Gujanais (observations n°16 et 18), il est nécessaire de souligner que 14 Gujanais sont employés à ce jour par le Casino, ces derniers représentant quasiment 40 % de l'effectif total. En outre, certains postes nécessitent la maîtrise de compétences particulières impliquant des « recrutements extérieurs ».

Considérant l'ensemble de ces éléments et l'avis favorable du commissaire enquêteur pour 50 machines à sous supplémentaires exploitables pour la saison touristique de l'année 2007,

Considérant que le Casino du Lac de la Magdeleine complète l'ensemble des nombreuses activités qu'offre la Ville de Gujan-Mestras,

Considérant que celui-ci fonctionne depuis son ouverture dans des conditions donnant pleine satisfaction et est ouvert 7 jours sur 7 depuis le 11 avril 2006,

Considérant que la demande du Directeur Responsable du Casino correspond pleinement au projet et au cahier des charges initial du Casino,

Considérant enfin que la demande du Directeur Responsable du Casino du Lac de la Magdeleine à GUJAN-MESTRAS tendant à l'obtention de machines à sous supplémentaires permettra de donner au Casino son plein essor et contribuera à poursuivre l'ensemble des objectifs fixés tant en terme d'emploi, de partenariat culturel et associatif que de développement économique,

Je vous propose donc :

- d'émettre **un avis définitif favorable** à la demande d'autorisation d'exploitation de 100 machines à sous supplémentaires pour le Casino du Lac de la Magdeleine.

Marie-Hélène DES ESGAULX :

Merci Monsieur le rapporteur. Y a-t-il des demandes de parole ? Monsieur Vahid HAJEB ?

Vahid HAJEB :

Madame le Maire, chers confrères, nous ne participerons pas à cette délibération et ce, pour plusieurs raisons. Selon nous, Gujan-Mestras possède suffisamment d'atouts naturels, historiques et culturels à mettre en valeur pour que le développement de notre économie touristique ne passe pas exclusivement par la construction d'un Casino. Gujan-Mestras est avant tout la capitale de l'ostréiculture et une jolie station balnéaire pleine de traditions à cheval entre le Bassin et la forêt et non pas juste un lieu de villégiature offrant aux estivants tous les symboles modernes de la superficialité. De plus, le risque évident de paupérisation d'une partie

de la population n'était pas sans nous inquiéter. La création d'un casino est donc une tentation pour les populations, déjà fragiles économiquement, d'aggraver leur situation et cela nous semblait et nous semble toujours préoccupant. Le dernier motif de notre rejet de ce projet est notre désaccord sur le choix de l'exploitant. C'est la société qui présentait le moins de garanties qui a été choisie alors que deux grands groupes spécialistes des jeux proposaient plus d'emplois créés et une plus grande marge bénéficiaire pour la Ville. Aujourd'hui encore, nous nous interrogeons sur le respect effectif du cahier des charges par cette société. Il nous semble indispensable que cela puisse être éclairci devant la Commission des Services Publics afin de savoir réellement où nous en sommes et ne pas nous contenter des allégations d'une seule des parties forcément partiale. La deuxième raison de notre refus de voter cette délibération est que nous nous interrogeons sur la raison des cent machines à sous que vous demandez alors que le commissaire-enquêteur, dans ses conclusions, n'en préconise que cinquante. Vous semblez faire peu de cas de son avis. Sachant que les seuls casinos en Aquitaine à posséder plus de cent machines à sous sont ceux de Biarritz et de Bordeaux, l'idée d'un Casino gujanais possédant cent cinquante machines nous paraît un peu démesurée. Alors pourquoi tant de machines, sûrement pour générer plus de profits, mais pour qui ? En premier lieu pour l'exploitant. Si vous en aviez choisi un autre, la Ville aurait pu bénéficier d'une marge plus importante et aurait pu se contenter de moins de machines. Le Casino rapporte de l'argent à la Ville, nous en sommes ravis, mais il aurait pu en rapporter bien davantage si votre choix s'était porté sur un exploitant moins gourmand et vous n'auriez pas besoin aujourd'hui de demander un nombre totalement irréaliste de machines. Est-il utile d'offrir une possibilité d'enrichissement à une entreprise qui n'a pas tenu ses paroles en matière d'embauche ? Où sont tous les emplois promis aux Gujanais ? Aujourd'hui, nous savons que ces promesses n'ont pas été tenues. Rappelons également les problèmes de personnel que rencontre cette société. Quatre employés, ex-grévistes, viennent de les attaquer aux prud'hommes, sans parler de la grève récente. Vous comprendrez donc qu'il nous semble relativement délicat de vouloir, encore accroître les gains d'un tel employeur. Au-delà de ces réserves, sur le profit généré par un tel nombre de machines supplémentaires, se pose également le problème du type d'établissement que vous voulez voir sur Gujan-Mestras. Vous nous aviez promis un Casino de standing. La fermeture de la salle de jeux Stevingston a déjà entraîné une baisse des prestations et de la qualité du service. L'ajout de cent nouvelles machines ne rehaussera en rien le prestige du Casino de Gujan.

Sommes-nous condamnés à avoir sur notre Commune une vulgaire usine à bandits manchots ?

Si vous voulez aujourd'hui vous limiter à un bilan comptable, c'est votre choix. Mais nous, nous sommes là pour travailler dans l'intérêt des Gujanais. Votre cheval de bataille était le côté social et culturel de ce Casino, que sont devenues toutes vos promesses concernant les employés ? A l'époque, vous nous contiez, je vous cite : « il y a des gens qui sont dans des situations personnelles absolument catastrophiques et puis il y a ceux qui n'ont pas encore été embauchés et qui veulent l'être, il n'y a pas que les licenciements, il y a toutes ces personnes qui attendent et qui ne cherchent pas ailleurs parce que pour elles, c'est cet établissement qui est pour eux l'établissement de leur souhait, qui attendent vraiment et qui ne veulent pas s'engager sur un autre établissement ». Vous avez obtenu l'ouverture du Casino, qu'en est-il de ces demandeurs d'emploi ?

Encore plus fort, vous allez voir, je vous cite encore : « moi, je pense que ces dossiers méritent d'être défendus parce qu'il y a un côté humain, parce qu'il y a un côté social extrêmement fort ».

Aujourd'hui, vous pouvez nous parler d'argent, nous nous parlons d'hommes. Ces employés qui ont été instrumentalisés afin de servir les desseins de l'exploitant de Casino sont trahis par leur direction et abandonnés par vous mais qu'importe puisque l'argent rentre. Ils ont été bien utiles pour obtenir les premières machines. Maintenant que c'est chose faite, ils ont perdu toute valeur à vos yeux, pas aux nôtres et nous refusons donc de cautionner un tel comportement. Vous avez sans doute, en réserve, un discours plein de belles promesses comme celles dont je viens de vous parler et que vous n'avez pas tenues alors pourquoi devrions-nous vous croire encore aujourd'hui ?

Voilà donc, Madame le Maire, pourquoi nous ne participerons pas à ce vote, merci Madame.

Marie-Hélène DES ESGAULX :

Il n'y a pas d'autres demandes de parole ?

C'est parfaitement votre droit de ne pas participer au vote sur cette délibération. Je veux juste, moi, rappeler que ce dossier fait suite à une enquête publique. Les Gujanais ont été appelés à se prononcer. Il y en a eu dix-huit qui se sont prononcés, dix-huit personnes qui ont eu le courage de venir voir le commissaire-enquêteur et de répondre donc sur ce Casino et sur cette demande qui était faite à la demande de notre délégataire. Bien évidemment, ce n'est pas à notre demande, c'est la demande du délégataire mais qui doit être relayée. Pardonnez-moi. D'abord je vais m'interrompre une seconde pour dire pour le compte-rendu qu'Annie DUROUX est arrivée, parce que je vais vraiment oublier autrement. Annie on est heureux de savoir que tu as pu nous rejoindre. Donc, cette enquête publique a eu lieu, il y a eu dix-huit personnes qui se sont déplacées, quatorze pour dire qu'elles sont favorables au Casino - qu'est-ce que vous voulez que je vous dise de plus - et quatre pour dire qu'elles sont défavorables. C'est un premier élément de réponse. Alors le deuxième élément sur lequel vous m'interrogez, vous me dites pourquoi vous demandez cent machines à sous alors que le commissaire-enquêteur préfère lui conclure que c'est cinquante machines à sous. Nous disons cent machines à sous puisque c'est la demande de notre délégataire et contractuellement, avec le contrat que nous avons avec eux, comme d'ailleurs toutes les Villes de France et de Navarre, nous devons être en appui de la demande de notre délégataire, par rapport à la Commission Nationale des Jeux, c'est absolument obligé. Je vais vous dire, on s'en fiche de savoir combien il vont en avoir dans un premier temps. L'intérêt même de la Ville c'est que vraiment il n'y en ait pas cent et qu'on ait même une deuxième dotation. Je vais vous dire, il y aurait dix machines à sous cela serait extraordinaire pour la Ville, parce que ce que vous n'avez peut-être pas bien intégré : il y a le nombre de machines à sous mais il y a aussi le pourcentage et ce qui est prévu dans notre contrat c'est qu'à la deuxième dotation de machines, même s'il n'y en avait qu'une seule de plus, le pourcentage global sur l'ensemble des machines, c'est-à-dire y compris les cinquante premières que nous avons déjà, passerait de 7 % à 9 %. C'est donc très détendus que nous présentons ce dossier. J'aurais certainement l'avantage d'aller un jour devant la Commission Supérieure des Jeux. Cela n'est pas une partie de plaisir, je vous le dis, mais peu importe ce que nous en aurons, nous serons toujours en appui de notre délégataire. Ils ont fait un dossier au départ qui

était pour cent cinquante machines à sous. Ce Casino a été décidé, il est le cent quatre-vingt-onzième Casino, pour avoir un jour cent cinquante machines à sous. La Commission Supérieure des Jeux est là pour réguler les choses et faire en sorte que ces machines à sous soient données petit à petit. Nous on est très heureux, je vais vous dire, je me tourne vers mes deux premiers adjoints. On a, Monsieur « le grand argentier » , pour des périodes complètement creuses actuelles, trente trois mille euros tous les mois.

J'ai fait un calcul, on en parlera tout à l'heure avec le budget. On a très prudemment, inscrit trois cent mille euros de recettes de fonctionnement à ce budget primitif 2007 que l'on va examiner tout à l'heure, mais vraiment très prudemment car on va avoir beaucoup plus que ça forcément avec ces premiers chiffres. Mais nous avons préféré être très prudents et avoir de bonnes surprises à inscrire à un budget supplémentaire ensuite. C'est vraiment pour nous formidable. Cela veut dire que l'on peut se payer une Maison des Associations tous les ans. Avec, grosso modo, il faut expliquer aux gens ce que cela veut dire, trente trois mille euros par mois, cela veut dire et nous le montrerons que l'on pourra se payer une, mais nous ne nous en paierons pas trente six mille, ne vous inquiétez pas, une Maison des Associations, l'année d'après ce sera autre chose rien qu'avec les recettes du Casino.

Evidemment, je vous parle dans l'état actuel des choses, avec cinquante machines à sous. Mais dans quelques mois, nous aurons un pourcentage qui va augmenter ce qui est vraiment très important.

Le respect du cahier des charges, nous le regardons très attentivement et si nous ne sommes pas d'une grande sévérité aujourd'hui vis-à-vis du délégataire c'est en rapport justement avec l'emploi parce que nous considérons que ce qui est important c'est de consolider justement les emplois et là nous allons tout à fait dans votre sens. C'est absolument nécessaire de consolider ces emplois. Tout le monde sait qu'un Casino est à peine en équilibre à cinquante machines à sous. D'ailleurs aujourd'hui la Commission Supérieure des Jeux ne donne plus de dotation inférieure à cinquante machines à sous et si elle ne le fait pas c'est parce que c'est vraiment le point mort si vous voulez. Ce qu'il faut c'est consolider bien évidemment ces questions d'emploi et déjà le cahier des charges, à part sur l'histoire de l'OPA ou du festival de cinéma que je ne vois pas vraiment venir, les conditions sont parfaitement remplies et parfaitement tenues et donc nous sommes patients, parce que n'oublions pas que dans le giron du Casino, il y a d'autres dossiers qui vont intervenir et donc tout cela est totalement lié. Mais on y reviendra dans quelques temps. Alors, profit pour l'exploitant, oui en tout cas je dirais au moins équilibre. Pourquoi ces machines à sous supplémentaires ? Il faut au moins que maintenant ils travaillent dans de bonnes conditions et qu'ils ne soient pas en déséquilibre comme ils l'ont été certains mois. Pour les emplois, oui nous voulons absolument les maintenir et il n'y a pas de nombre irréaliste prévu depuis le départ. Sur les cent cinquante machines à sous c'est dans le contrat d'origine, ce n'est pas un nombre irréaliste d'en demander cent de plus qu'aujourd'hui. Le délégataire en a cinquante, il en demande cent pour aller tout de suite au niveau du contrat qui avait été prévu. Il ne les obtiendra pas, moi je vous le dis, j'en suis certaine, je le lui ai dit d'ailleurs, ce n'est pas nouveau. Il ne les obtiendra pas. Mais cela m'est égal. Il souhaite qu'on les réclame alors on les réclame. On l'appuie c'est ce qui nous a toujours permis d'être à l'abri juridiquement par rapport à tout ça. On est en appui du délégataire et c'est notre seule responsabilité. Ceci dit, il ne les aura pas, il les aura petit à petit. Je trouve que s'il avait une dotation, je vais vous dire même de vingt, trente machines à sous, cela nous permettrait tout de suite d'être à l'égal d'Andernos par exemple, parce que

n'oubliez pas vous avez cité des chiffres. Andernos a quatre vingt machines à sous, Arcachon en a cent, on arriverait à un équilibre par rapport à Arcachon et par rapport à Andernos. Cela me paraîtrait extrêmement bien. Mais ceci dit, je respecte parfaitement votre volonté de ne pas participer à cette délibération d'autant plus que vous n'étiez pas dans cette instance ici au Conseil Municipal quand les décisions ont été prises sur le Casino.

Je mets donc aux voix cette délibération, je constate que...

Jérôme BURGUIERE :

Juste un mot, Madame le Maire, parmi les éléments de question de ...

Marie-Hélène DES ESGAULX :

Je préférerais. Alors, on va quand même mettre une règle. Attendez. Si vous permettez, on va mettre une règle parce que c'est la règle quand même de toutes les séances. Je demande les interventions de tout le monde et ensuite je réponds mais on ne va pas faire sur chaque délibération, Monsieur BURGUIERE, un aller-retour, je réponds, quelqu'un d'autre prend la parole etc....Surtout sur un dossier comme ça où vous venez de dire que vous ne participerez pas au vote. Donc je vais mettre les choses clairement dès le départ. Quand je demande qui prend la parole, j'enregistre vos demandes de parole et on fera comme ça sur tous les dossiers. Je réponds et ensuite on passe au vote.

Jérôme BURGUIERE :

Mais est-ce qu'il est possible néanmoins de vous reposez une question à laquelle vous n'avez pas répondu et qui a déjà été posée ?

Marie-Hélène DES ESGAULX :

Il est possible, je n'avais pas mis la règle du jeu avant mais c'est tout à fait possible.

Jérôme BURGUIERE :

On vous a sollicitée pour savoir s'il était envisageable de faire le point sur le cahier des charges en Commission des Service Publics ?

Marie-Hélène DES ESGAULX :

Mais c'est tout à fait possible.

Jérôme BURGUIERE :

Vous n'avez pas répondu. C'est là-dessus que je voulais revenir.

Marie-Hélène DES ESGAULX :

Autant pour moi, aucun problème.

Jérôme BURGUIERE :

On peut imaginer que l'on fera le point avec le délégataire en Commission de Services Publics.

Marie-Hélène DES ESGAULX :

Je demande donc à Daniel TROUVE, d'autant plus que la Commission de Délégation des Services Publics va avoir à se réunir, notamment pour le cinéma et pour plein d'autres choses, de faire le point là-dessus. Demande tout à fait justifiée et c'est avec grand plaisir que j'y réponds favorablement. Il n'y a donc pas d'autres demandes d'interventions. Je mets aux voix cette délibération. Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? Il n'y en a pas, elle est donc adoptée à l'unanimité précision faite que la liste de Monsieur BURGUIERE n'a pas participé au vote.

➤ **AVIS DEFINITIF SUR LA DEMANDE D'AUTORISATION D'EXPLOITATION DE 100 MACHINES A SOUS SUPPLEMENTAIRES AU CASINO DU LAC DE LA MAGDELEINE**

DECISION DU CONSEIL MUNICIPAL : Adopté à l'unanimité (Jérôme BURGUIERE, Isabelle DERAVIN, Marc DRUART, Luc VOISIN, Sylviane STOME, Marie-Claude DEGRAVE, Elisabeth REZER-SANDILLON, Vahid HAJEB n'ont pas participé au vote)

Marie-Hélène DES ESGAULX :

Nous passons ensuite à la délibération suivante.

BUDGET ZONE D'ACTIVITES ECONOMIQUES 2006 DECISION MODIFICATIVE N°1

RAPPORTEUR : Daniel TROUVE

La décision modificative n° 1, qui vous est proposée, est globalement équilibrée à **990,00 euros**.

L'ensemble des opérations est retracé dans le document comptable ci-annexé, que je vous demande, si vous en êtes d'accord, de bien vouloir adopter.

En réalité, il s'agit simplement d'une écriture d'ordre en raison d'une vente qui a lieu aujourd'hui.

Marie-Hélène DES ESGAULX :

Est-ce que l'on peut dire d'ailleurs sur ce dossier qu'il nous reste deux terrains. Il nous reste deux terrains, c'est ce qui me paraît important, un terrain qui ne servira qu'à être la porte d'entrée de, si je peux me permettre, l'extension de quinze hectares pour laquelle nous travaillons dans le cadre de la COBAS et il nous reste un

autre terrain pour lequel nous nous interrogeons sur l'intérêt que nous avons à effectivement le céder, mais nous répondrons à cette question assez rapidement, ou à le garder parce que ce peut être une bonne réserve, on ne sait jamais, pour du stockage ou etc, la Ville a quand même besoin de terrains. Est-ce que ça ne serait pas une bonne solution de le garder. En tout cas, nous nous posons la question et nous y répondrons au cours du premier trimestre.

Y a-t-il des demandes de parole ? Monsieur BURGUIERE ?

Mais c'est formidable, c'est extraordinaire mais le Père Noël est arrivé. Alors donc je mets aux voix cette délibération. Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? Il n'y en a pas. Elle est donc adoptée à l'unanimité. Je vous en remercie.

➤ **BUDGET ZONE D'ACTIVITES ECONOMIQUES 2006 DECISION MODIFICATIVE N°1**

DECISION DU CONSEIL MUNICIPAL : Adopté à l'unanimité

FIXATION DU TAUX D'AUGMENTATION DES TARIFS 2007
--

RAPPORTEUR : Patricia CASTILLO

En ce qui concerne la fixation des tarifs pour l'année 2007, dans le cadre de la délégation du Conseil Municipal au Maire, je vous propose, si tel est votre avis, d'établir le taux d'augmentation comme suit :

- 1) Pour les tarifs du Port de La Hume : 2 %
- 2) Pour les tarifs de location, transport et installation de matériels : 3 %
- 3) Pour tous les autres tarifs : 0 %

En conséquence, je vous demande de bien vouloir autoriser le Maire ou son représentant à exécuter la présente délibération.

Marie-Hélène DES ESGAULX :

Merci, Madame le rapporteur, y a-t-il des demandes de parole ? Oui, ma chère collègue ?

Elisabeth SANDILLON-REZER :

Oui, Madame le Maire, c'est encore Noël parce que nous voterons ces augmentations.

Marie-Hélène DES ESGAULX :

Je vous en remercie, elles sont très raisonnables comme vous avez pu le voir.

Elisabeth SANDILLON-REZER :

Elles couvrent à peu près l'inflation mais j'aimerais attirer particulièrement votre attention sur l'augmentation du Port de la Hume. Tarifs qui depuis quelques années, augmentent peu, certes, mais augmentent régulièrement. Or, les usagers de ce port ne sont pas de riches plaisanciers mais des Gujanais qui ont un petit bateau et qui prennent plaisir à naviguer sur leur Bassin. Il ne faudrait pas qu'à la longue ces Gujanais ne puissent plus assurer le coût financier de ces places et je vous demande donc, Madame le Maire, d'être très vigilante sur ce point.

Marie-Hélène DES ESGAULX :

Ok, je vous remercie. Je donne la parole d'abord à Daniel DIJON qui l'a réclamée.

Daniel DIJON :

L'inquiétude est largement partagée par Madame le Maire comme par nous tous. Il faut savoir que les tarifs que l'on applique pour la Port de la Hume sont inférieurs à ceux appliqués par le Conseil Général.

Marie-Hélène DES ESGAULX :

Je crois que c'est un élément de réponse intéressant.

Daniel DIJON :

Il faut en tenir compte. Il permet un équilibre tout en étant inférieur.

Marie-Hélène DES ESGAULX :

2 % c'est à peu près l'inflation et il y a une liste d'attente extrêmement forte mais là où vous avez raison c'est que cet argument n'est pas suffisant parce que justement ça peut être les nouveaux Gujanais etc, qui font pression pour avoir des places et j'ai bien entendu ce que vous avez dit. Je crois que 2 % c'est raisonnable. Je veux surtout dire que pour les tarifs de location transport et installation de matériels, ce que nous avons dit en Commission des Finances, que je rappelle ici, si nous augmentons de 3 %, c'est essentiellement pour se mettre en adéquation et actualiser ça par rapport à nos voisins, parce que nous sommes là aussi nettement en dessous des tarifs pratiqués par les villes voisines. On ne va pas faire un peu de dumping et c'est d'ailleurs une demande des autres villes. Tous les autres tarifs sont à 0 % avec un point très important, notamment, la cantine scolaire que nous n'avons pas revu, rien du tout. Nous sommes très fiers de présenter cette délibération. J'ai bien enregistré votre consentement. Y a-t-il des oppositions ? Il n'y en a pas. Des abstentions ? Il n'y en a pas.

➤ FIXATION DU TAUX D'AUGMENTATION DES TARIFS 2007

DECISION DU CONSEIL MUNICIPAL : Adopté à l'unanimité

SUBVENTIONS 2007

RAPPORTEUR : André MOUSTIE

Dans le cadre de l'octroi des subventions aux associations et autres organismes, je vous demande de bien vouloir entériner, pour l'exercice 2007, les propositions de subventions détaillées dans le tableau ci-dessous.
Les crédits sont inscrits au Budget Primitif 2007.

Nature	Nom de l'association	Montant de la subvention proposée		
		Subvention ordinaire	Subvention exceptionnelle	Total
6574	FCPE	920,00 €		920,00 €
6574	APE PEEP	765,00 €		765,00 €
6574	USEP LA BARBOTIERE ECOLE PASTEUR	150,00 €	460,00 €	610,00€
6574	OGEC STE MARIE ST ELME	96.250,00 €		96.250,00 €
6574	APEL STE MARIE ST ELME	150,00 €		150,00 €
6574	ASS. SPORT. LYCEE METIERS DE LA MER	150,00 €	300,00 €	450,00 €
6574	FCPE LYCEE DE LA MER	200,00 €		200,00 €
6574	ASS. SPORT. OMNISPORTS DU COLLEGE	1.000,00 €		1.000,00 €
6574	ASS. SPORT. SECT. ATHLETISME COLLEGE	560,00 €		560,00 €
6574	SEGPA COLLEGE CHANTE CIGALE	340,00 €		340,00 €
6574	FOYER SOCIO-EDUCATIF DES ELEVES DU COLLEGE	2.000,00 €	2.000,00 €	4.000,00 €
6574	ENSEMBLE MUSICAL ST MICHEL	1.100,00 €		1.100,00 €
6574	HARMONIE ST MICHEL	3.000,00 €		3.000,00 €
6574	ATGM	7.000,00 €		7.000,00 €
6574	PIECE OF PEACE	1.000,00 €		1.000,00 €
6574	ACASBA	500,00 €		500,00 €

Nature	Nom de l'association	Montant de la subvention proposée		
		Subvention ordinaire	Subvention exceptionnelle	Total
6574	LES ESPERANTISTES DE GUJAN-MESTRAS	250,00 €		250,00 €
6574	AMIS DE LA BIBLIOTHEQUE	1.800,00 €		1.800,00 €
6574	STE HISTORIQUE ET ARCHEOLOGIQUE	150,00 €		150,00 €
6574	CINEMAS DE PROXIMITE	700,00 €		700,00 €
6574	UAGM RUGBY	46.000,00 €		46.000,00 €
6574	FOOTBALL CLUB BASSIN D'ARCACHON SUD	10.000,00 €		10.000,00 €
6574	UAGM ATHLETISME	14.000,00 €	1.000,00 €	15.000,00 €
6574	UAGM ATHL. CROSS SO	10.000,00 €		10.000,00 €
6574	RSGM SECTION COURSES	4.600,00 €	2.000,00 €	6.600,00 €
6574	RSGM SECTION RINK HOCKEY	10.500,00 €		10.500,00 €
6574	UAGM PATINAGE	20.000,00 €	3.000,00 €	23.000,00 €
6574	DOJO	7.000,00 €		7.000,00 €
6574	UNION JUDO BASSIN D'ARCACHON	150,00 €		150,00 €
6574	RAQUETTE GUJANAISE	10.000,00 €		10.000,00 €
6574	UNION CYCLISTE DE GUJAN-MESTRAS	1.800,00 €		1.800,00 €
6574	GUJAN-MESTRAS CYCLO	750,00 €		750,00 €
6574	PILOTARI	1.100,00 €		1.100,00 €
6574	BMX GUJANAIS (BICROSS)	1.200,00 €		1.200,00 €
6574	UAGM BASKET BALL	4.000,00 €		4.000,00 €
6574	UNION SUD BASSIN TENNIS	300,00 €		300,00 €
6574	TENNIS CLUB DE GUJAN-MESTRAS	3.000,00 €		3.000,00 €
6574	AS SQUASH GUJAN-MESTRAS	1.000,00 €		1.000,00 €
6574	UAGM BADMINTON	1.500,00 €		1.500,00 €
6574	GOLF DE GUJAN-MESTRAS	1.500,00 €		1.500,00 €
6574	VACANCES LOISIRS JEUNES	26.000,00 €		26.000,00 €
6574	GUJAN-MESTRAS EN FETES	30.000,00 €		30.000,00 €

6574	ASSOCIATION DES QUATRE QUARTIERS	2.000,00 €		2.000,00 €
6574	MAQUETTE CLUB	400,00 €		400,00 €
6574	AMALGAME	300,00 €		300,00 €

Nature	Nom de l'association	Montant de la subvention proposée		
		Subvention ordinaire	Subvention exceptionnelle	Total
6574	PHOTO CLUB DU BASSIN D'ARCACHON	150,00 €		150,00 €
6574	AINSI DANSE	300,00 €		300,00 €
6574	ECOLE DE DANSE RYTHMIQUE	150,00 €		150,00 €
6574	CLUB DES RANDONNEURS DU PYLA	150,00 €		150,00 €
6574	PETANQUE GUJANAISE	150,00 €		150,00 €
6574	PETANQUE LA BARBOTIERE	150,00 €		150,00 €
6574	PETANQUE MEYRANAISE	150,00 €		150,00 €
6574	LOUS BARBOTS PINASSEYRES	1.100,00 €		1.100,00 €
6574	GUJAN-MESTRAS ECHECS	300,00 €		300,00 €
6574	LOISIRS AMICAL SPORTIF	250,00 €		250,00 €
6574	SECOURS CATHOLIQUE	650,00 €		650,00 €
6574	CROIX ROUGE	600,00 €		600,00 €
6574	COSEL DU PERSONNEL MUNICIPAL	49.000,00 €		49.000,00 €
6574	RHIN ET DANUBE	100,00 €		100,00 €
6574	FOPAC	300,00 €		300,00 €
6574	FNACA	230,00 €		230,00 €
6574	SOUVENIR FRANÇAIS	250,00 €		250,00 €
6574	APSDA	300,00 €		300,00 €
6574	AMICALE VOLONTAIRES DONS SANG	75,00 €		75,00 €

6574	ADPEIBA	600,00 €		600,00 €
6574	DEFENSE CABANES ET QUAIS OSTREICOLES	150,00 €		150,00 €
6574	ASSOCIATION ECOUTE FEMME DETRESSE	100,00 €		100,00 €
6574	PROTECTION CIVILE	100,00 €		100,00 €
6574	AMICALE DES SAPEURS POMPIERS	300,00 €		300,00 €
6574	RADIO COTE D'ARGENT	1.000,00 €		1.000,00 €
		Montant de la subvention proposée		
Nature	Nom de l'association	Subvention ordinaire	Subvention exceptionn elle	Total
6574	POUR DE RIRE	500,00 €		500,00€
6574	ENFANTS KABOUL SOLIDARITE	750,00 €		750,00 €
6574	LE CLOS FLEURI	1.100,00 €		1.100,00 €
6574	L'OUSTAOU	5.000,00 €		5.000,00 €
6574	RETRAITES SPORTIFS SUD BASSIN	500,00 €		500,00 €
6574	LES BARBOTINS – CRECHE HALTE GARDERIE	91.000,00 €		91.000,00 €
6574	LES P'TITS POUCES – CRECHE HALTE GARDERIE	121.000,00 €		121.000,00 €
6574	LES CLAPOTIS HALTE GARDERIE	43.500,00 €		43.500,00 €
6574	DFCI	750,00 €		750,00 €
6574	ACCA	5.500,00 €		5.500,00 €
6574	SYNDICAT OSTREICOLE DE GUJAN-MESTRAS	1.500,00 €		1.500,00 €
6574	COMMERCANTS GUJAN	16.000,00 €		16.000,00 €
6574	SOUS-TOTAL	668.790,00 €	8.760,00 €	677.550,00 €
65737	EPIC	200.000,00 €		200.000,00 €
657361	CCAS	675.000,00 €		675.000,00 €
657362	CAISSE DES ECOLES	5.500,00 €		5.500,00 €

6573	SOUS-TOTAL	880.500,00 €	0,00 €	880.500,00 €
TOTAL GENERAL		1.549.290,00 €	8.760,00 €	1.558.050,00 €

Marie-Hélène DES ESGAULX :

Merci, cher André. Je donne la parole à qui veut prendre la parole.

Luc Voisin :

Concernant cette délibération, j'aurais une remarque et une requête, Madame le Maire. Concernant la remarque, j'aurais simplement à m'étonner que la subvention accordée au COSEL n'évolue que de la valeur de l'inflation, à savoir autour de 2 % par an, alors que dans le même temps les effectifs, eux, ont augmenté de plus de 20 %. Donc cela nous interroge un petit peu. Concernant la subvention de 200.000,00 euros accordée à l'établissement public industriel et commercial, l'EPIC donc qui remplacera l'Office du Tourisme, nous demandons à ce que cette subvention d'un montant substantiel s'accompagne d'une totale transparence quant à l'actif de cet EPIC. Nous rappelons que les subventions accordées jusqu'à présent à l'Office du Tourisme et à la Maison de l'Huître, identités que l'EPIC doit intégrer, s'élevaient à 11.000,00 euros. Nous avons une large différence. Pouvez-vous ou pourrez-vous nous donner un bilan complet au moment de la création de cet EPIC ? Et par ailleurs, j'en profite pour demander quel sera le devenir de l'Office de Tourisme et de ses bénévoles.

Marie-Hélène DES ESGAULX :

Très bien. Ecoutez. Je réponds à ces questions bien volontiers. D'abord sur le COSEL, à moins qu'André veuille s'exprimer là-dessus, je ne veux pas te prendre la parole.

André CASTANDET :

J'ai quand même été surpris d'entendre que le nombre de personnel avait augmenté de 20 %. Je trouve quand même que cela fait beaucoup, 20 % sur 300 personnes ça fait quand même 60 alors que l'an dernier je crois que l'on a embauché une douzaine de personnes.

Luc Voisin :

J'ai peut être oublié de te signaler que la période de référence est depuis 2003, ce qui signifie que quand je parle d'une augmentation de 2 % par an de la subvention accordée au COSEL, c'est ce qui effectivement a eu lieu depuis 2003. Par contre l'effectif de référence a bien augmenté de 20 % depuis cette période.

Marie-Hélène DES ESGAULX :

Ce ne sont pas les effectifs qui ont augmenté de 20 % mais c'est la masse salariale, ce n'est pas tout à fait la même chose. On est bien d'accord que ce n'est pas tout à fait la même chose. Non je ne parle pas des effectifs.

André CASTANDET :

Sur quatre ans.

Marie-Hélène DES ESGAULX :

Sur quatre ans ! On peut faire sur quinze ans aussi. Mais sur quatre ans, bon d'accord, mais très sincèrement, on parle d'une année sur l'autre là sinon je ne vois pas l'intérêt. Enfin, André tu as terminé ce que tu voulais dire. André MOUSTIE, est-ce qu'André veut dire quelque chose par rapport à cette demande ?

Sur le COSEL ce que je peux dire pour avoir essayé de suivre particulièrement avec Daniel TROUVE et Jacques CHAUVET les questions sur les subventions, le COSEL n'a rien demandé, n'a pas demandé de subventions supplémentaires. Donc je crois que le COSEL a été surtout, comme tout le personnel communal, sensible, on en parlera, plutôt à ce qu'on lui donne une prime de fin d'année mais il n'a pas demandé pour son fonctionnement. Le COSEL c'est le Comité des Oeuvres Sociales du Personnel. Ils n'ont fait aucune demande d'augmentation de leur fonctionnement. Je vous rappelle quand même qu'il y a au moins deux personnes qui sont dans l'effectif de notre Commune qui travaillent vraiment beaucoup et quand même assez souvent pour le COSEL. Il y a un espèce de détachement quelque part entre guillemet même s'il n'est pas formalisé. Voilà. Le COSEL travaille dans les meilleures conditions me semble-t-il. Je n'ai pas entendu de remarques particulières là-dessus. Sur l'EPIC. D'abord il n'y a pas d'actif aujourd'hui de l'EPIC. A ma connaissance, il n'y en a aucun, puisque l'EPIC aura une convention avec la Ville pour les bâtiments de la Maison de l'Huître et de l'Office du Tourisme. Mais cela ne rentrera pas dans son actif. Nous avons même prévu que, s'agissant des ordinateurs, de tout le matériel qu'il doit y avoir ce sera en location. Donc l'actif sera zéro pour répondre à votre question. Et vous allez pouvoir suivre tout cela, mon cher collègue, parce qu'aujourd'hui vous votez la subvention à l'EPIC. Demain après-midi et Madame REZER-SANDILLON sera là, j'espère, nous avons un comité de direction qui va plancher sur un budget de l'EPIC. C'est-à-dire ces 200.000,00 euros vont être dispatchés dans des lignes. Ca va être un budget que nous allons proposer au Comité de l'EPIC. Ensuite ce budget, donc admettons qu'il soit autorisé demain, ce que je pense, ce budget viendra devant le Conseil Municipal et devra faire l'objet d'une autorisation de nous, Conseillers Municipaux. Vous voyez, vous suivrez complètement cette affaire-là. Que va-t-il advenir de l'association de l'Office du Tourisme ! Parce qu'en fait, il y a deux associations. Il y a l'association de l'Office du Tourisme. Elle continue, elle va changer de nom, elle va s'appeler « Les Amis de la Hume » et elle va recentrer son action sur l'animation de la Hume, Michel GOUESBIER étant le Président et continuant à travailler bien évidemment. S'agissant de la Maison de l'Huître, là il y avait une association aussi et sur cette association-là, je ne sais pas ce qu'elle deviendra, Daniel peut peut-être nous en dire un mot ? Je ne sais pas ce que vous avez décidé.

Daniel DIJON :

Oui, deux mots, Madame le Maire. Je pense qu'une fois que l'EPIC sera constitué, l'association va vraisemblablement attendre quelques mois pour se prononcer de façon définitive si on continue notre activité. Encore faudra-t-il trouver un but pour continuer, autrement, l'activité cessera.

Marie-Hélène DES ESGAULX :

En tout cas j'ai le plaisir de vous dire que l'ensemble du personnel, nous avons déjà parlé du personnel de l'Office du Tourisme, mais s'agissant du personnel de la Maison de l'Huître où il y avait notamment des contrats aidés, l'EPIC reprendra la totalité de ces contrats et donc je trouve que c'est tout à fait normal et indispensable même, parce que finalement la Maison de l'Huître c'est quelque chose qui a été porté par le fait associatif. C'est vraiment une association qui a créé ça de toute pièce. Aujourd'hui les choses font que c'est un véritable musée, c'est quelque chose d'extraordinaire qui a été relooké, modernisé, qui est vraiment formidable. C'est la puissance publique, donc la Commune, qui s'est saisie de tout cela pour aller encore plus loin. J'aurais trouvé extrêmement désagréable de laisser sur le côté le personnel qui avait donné beaucoup de lui-même dans cette opération-là. Donc je suis très heureuse de pouvoir dire aujourd'hui que nous avons pu, notamment pour deux contrats aidés où il y avait quelques difficultés, reprendre l'ensemble de ces contrats aux mêmes conditions et donc le personnel ne verra aucun changement. Oui Monsieur DIJON ?

Daniel DIJON :

Pour le personnel, Madame le Maire, je tiens à vous remercier.

Marie-Hélène DES ESGAULX :

S'il n'y a pas d'autres demandes de parole, Monsieur Vahid HAJEB ?

Vahid HAJEB :

Je pensais que justement vous veniez d'instaurer une règle et en même temps ...

Marie-Hélène DES ESGAULX :

Comme là je ne pouvais pas répondre seule et que j'avais besoin du concours, c'est moi qui ai sollicité un rapporteur ...

Vahid HAJEB :

En plus effectivement c'est les fêtes, c'est Noël

Marie-Hélène DES ESGAULX :

J'ai sollicité car il se trouve que Monsieur Daniel DIJON est ici avec des responsabilités, il se trouve que Monsieur André CASTANDET est ici avec des responsabilités et il se trouve que Monsieur André MOUSTIE est ici avec des responsabilités et donc chaque fois que nécessaire bien évidemment. Je suis le Maire d'une Commune qui travaille en équipe avec ses adjoints et avec ses conseillers municipaux. Donc à la faveur de ces remarques...

Vahid HAJEB :

Alors sachez Madame le Maire...

Marie-Hélène DES ESGAULX :

Oui Monsieur Vahid HAJEB.

Vahid HAJEB :

En tant qu'élus nous avons aussi des responsabilités, nous travaillons dans ce sens-là.

Marie-Hélène DES ESGAULX :

Mais je n'ai pas dit autre chose.

Vahid HAJEB :

Mais j'espère bien ...

Marie-Hélène DES ESGAULX :

Mais aujourd'hui vous n'êtes pas dans l'exécutif de cette municipalité et donc il est bien évident que sur les réponses à apporter, il va de soi que j'appellerai mes adjoints et mes conseillers en appui de ces réponses, pour avoir un bon débat et pour avoir de bonnes réponses à vous fournir. Je mets donc ce dossier aux voix. Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? Il n'y en a pas. Ces subventions 2007 sont adoptées à l'unanimité et je vous en remercie.

➤ **SUBVENTIONS 2007**

DECISION DU CONSEIL MUNICIPAL : Adopté à l'unanimité

Marie-Hélène DES ESGAULX :

Nous passons maintenant au budget. Je vais donner la parole à Monsieur le grand argentier, Monsieur Daniel Trouvé.

BUDGET PRIMITIF DE LA VILLE POUR L'EXERCICE 2007

RAPPORTEUR : Daniel TROUVE

Le budget primitif 2007 s'équilibre à hauteur de 23.672.100 €. Il fait apparaître un autofinancement brut de 1.625.819 €, et un autofinancement net positif à 145.819 €. Le document comptable qui vous a été remis retrace le détail des crédits proposés, compte par compte. Je m'attacherai donc à vous présenter les évolutions les plus marquantes :

A – SECTION DE FONCTIONNEMENT : Elle s'équilibre à 16.937.366 €

1°) Les opérations réelles**EN DEPENSES :**

Elles s'élèvent à 15.202.547 €, soit + 8,96 % par rapport à la prévision du budget primitif 2006.

Les charges à caractère général, s'élèvent à 3.260.023 € et sont en augmentation de 2,16 % par rapport à la prévision du budget primitif 2006. Cette hausse s'explique notamment par :

- Un accroissement du nombre des repas servis à la cantine
- des crédits supplémentaires pour les ateliers et du petit outillage à renouveler
- une augmentation de la dotation « habillement » notamment des tenues liées à la sécurité,
- l'augmentation des crédits de location immobilière avec notamment la prise en compte sur une année entière l'installation du Service aux familles, et la prévision pour le futur local du service des archives,
- des crédits supplémentaires pour l'entretien de nos véhicules, et de nos matériels divers
- des maintenances liées à de nouveaux équipements notamment informatiques
- l'inscription de crédits pour le « bus de nuit »

Les charges de personnel, atteignent 9.350.800 €, en augmentation par rapport à 2006, compte tenu principalement :

- du G.V.T.
- de la titularisation et de la nomination de plusieurs agents en 2006,
- de l'incorporation des services antérieurs, privés et publics, dans la carrière,
- la mise en place de nouveaux services vers la population (service aux familles, A.M.I, ouverture de la médiathèque...).

Les autres charges de gestion courante s'élèvent à 1.858.095 €. L'augmentation de ce chapitre est due :

- à l'augmentation des subventions aux associations (+ 24,86 %), notamment les crèches et garderies ainsi que la subvention à l'école privée sous contrat,
- à l'inscription de la subvention de l'E.P.I.C.
- à l'inscription des crédits liés à la surcharge foncière pour la construction de logements sociaux.

Les charges financières, représentent 448.129 €

Les intérêts de la dette ne représenteront plus que 2,56 % des recettes réelles de fonctionnement. Plus généralement, le taux moyen de notre dette se situe à 3,84% et la durée résiduelle moyenne est de 9 ans et 7 mois.

LES RECETTES REELLES s'élèvent à 16.828.366 €, et sont en augmentation de 7,19 % par rapport au budget primitif 2006.

Comme d'habitude, dans un souci de sincérité, les recettes ont été estimées au plus juste, sur la base des encaissements réalisés au cours de l'exercice 2006, et des évolutions contenues dans le projet de Loi de Finances 2006.

Ainsi, les produits des services et du domaine se montent à 599.568 €.

Il faut noter une légère diminution des prévisions de recettes relatives à la cantine et à la garderie scolaire. En effet avec la mise en place des nouveaux tarifs liés au quotient familial, il y a lieu d'être prudent au niveau des réalisations.

L'évolution du produit des contributions directes nous amène à une prévision de 9.534.027 €. S'agissant des droits de mutation, on l'estime supérieure à 7 %. Enfin nous ferons une inscription prudente à hauteur de 300.000 € au titre du prélèvement sur le produit des jeux du casino.

Les dotations et participations augmentent cette année de plus de 6,5 %. Cette augmentation est liée notamment :

- aux participations au titre du Fond d'Aménagement Urbain,
- à la subvention pour le FISAC,
- à la participation encore plus importante de la CAF dans le cadre des contrats « enfance » et « temps libre ».

2) Les opérations d'ordre budgétaire

En dépenses, elles atteignent 1.734.819 €. Ce sont :

- les dotations aux amortissements pour 555.290 €,
- le virement à la section d'investissement de 1.179.529 €.

Les recettes, s'élèvent à 109.000 € et correspondent aux travaux en régie.

B – LA SECTION D'INVESTISSEMENT : Elle s'équilibre à 6.734.734 €.

1°) Les opérations réelles

Les dépenses s'établissent à 6.625.734 €.

Les dépenses financières s'élèvent à 1.480.000 € et sont consacrées à l'amortissement de la dette.

Les dépenses d'équipement atteignent 5.137.734 €.

Les travaux de voirie sont inscrits pour un montant de 2.573.995 €. Ils concernent notamment :

- la deuxième tranche de l'allée de Cazaux,
- l'allée des rossignols,
- l'allée des prés salés,
- l'allée des glaïeuls,
- l'allée de la Biotte,
- l'allée Colbert,
- la première tranche de la traversée de Mestras avec l'enfouissement des réseaux, l'aménagement paysager et son mobilier urbain,
- l'installation de ralentisseurs, et divers travaux.

Les crédits au titre des acquisitions foncières apparaissent pour 469.640 €.

Les travaux dans les bâtiments représentent 574.700 € avec entre autres l'aménagement de la maison Ballion, l'extension des locaux de la Police Municipale, des travaux de mise en sécurité de bâtiments avec l'installation de lignes de vie, des travaux au stade Chante-Cigale dont la réparation du club house de l'athlétisme et l'étude de vestiaires et sanitaire aux normes pour les handicapés .

Des études sont également prévues au budget notamment pour l'aménagement de la place de la Claire, l'aménagement de la place de l'hôtel de ville, ainsi que pour la Maison des associations, et marquent ainsi le lancement de ces projets.

Des crédits sont inscrits pour l'achat de matériel et mobilier pour les écoles, les différentes structures sportives, l'équipement des services. On notera plus particulièrement l'acquisition d'un camion multi-bennes et d'un tracto-pelle au titre de la dotation des services de la commune, ainsi qu'un effort particulier sur les structures de jeux pour les enfants .

Les recettes s'élèvent à 4.999.915 €.

Il faut noter :

- les ressources propres externes pour 969.700 €, que sont le F.C.T.V.A., la T.L.E. et le F.D.A.E.C.,

- l'emprunt d'équilibre de 3.706.960 €. Cette estimation ne tenant pas compte des subventions qui pourraient nous être attribuées par l'Etat, la Région ou le Département et autres partenaires.
- les amendes de police pour 30.000 €

2) Les opérations d'ordre budgétaire

En dépenses, elles s'élèvent à 109.000 €. Ce sont les travaux en régie.

En recettes, elles atteignent 1.734.819 €.

Pour conclure ce budget primitif, on peut dire que le budget primitif 2007 :

- associe un programme d'investissement conséquent au plus près des besoins des Gujanais,
- marque un accroissement du patrimoine de la Ville,
- il donne des moyens aux services afin d'améliorer leur réactivité et la qualité de service rendu à la population, tout en maintenant le même niveau de tarifs souvent fonction des ressources des administrés,
- il intègre des recettes nouvelles, notamment des recettes de fonctionnement.

Daniel TROUVE :

Est-ce que je présente en même temps le budget primitif du Port de la Hume ?

Marie –Hélène DES ESGAULX :

Oui, ce serait bien.

BUDGET PRIMITIF DU PORT DE LA HUME POUR L'EXERCICE 2007
--

RAPPORTEUR : Daniel TROUVE

Le budget annexe du Port de La Hume s'équilibre à hauteur de 257.486 €.

La section d'investissement représente 97.086 €.

En dépenses, les crédits sont consacrés au remboursement du capital de la dette pour 58.199 € et à des travaux d'équipement et de mise en sécurité notamment des abords du Port.

Les dépenses d'ordre, 2.700 €, sont inscrites au titre des Intérêts Cokus Non Echus.

Les recettes qui financent la section d'investissement sont des recettes d'ordre et représentent les amortissements, les ICNE et le virement de la section de fonctionnement.

La section de fonctionnement représente 160.400 €.

Les dépenses réelles sont inscrites pour 63.314 €.

Les charges à caractère général représentent 48.122 €, la charge de la dette 14.514 € et les charges de personnel 200 €.

Les dépenses d'ordre, à savoir les ICNE, la dotation aux amortissements et le virement à la section d'investissement représentent 97.086 €.

Les recettes réelles apparaissent à hauteur de 157.700 € et représentent les droits de place et de quai.

Les recettes d'ordre sont consacrées aux ICNE à hauteur de 2.700 €.

Marie Hélène DES ESGAULX :

Merci, Monsieur le rapporteur. Je voudrais d'ailleurs souligner la qualité de ce rapport et des travaux faits par notre service financier, c'est tout à fait remarquable. Je vais donc enregistrer vos demandes d'interventions. Qui veut prendre la parole ? Monsieur BURGUIERE. Qui veut prendre la parole ? Madame NUGEYRE. Je note, ensuite il y a d'autres demandes de parole ? Monsieur BARRUE, mais il n'y a pas de problème. Monsieur CASTANDET, Michèle RAYNAUD, Monsieur VAROQUEAUX Evelyne DONZEAUD, oui Jean-Marc DESJARDIN. D'autres demandes de parole ? Monsieur Vahid HAJEB, d'autres demandes de parole ? Il n'y en a pas. J'ai enregistré tout le monde. Monsieur CHAUVET vous parlerez peut-être quand même, non ? Et peut-être que je vais mettre aussi Monsieur, qui dois-je marquer ? Monsieur MOUSTIE. Allez et bien Monsieur BURGUIERE, je vous donne la parole.

Jérôme BURGUIERE :

Merci Madame le Maire. Je n'avais pas prévu d'intervenir sur la première chose que je vais dire. Mais vous nous avez proposé une nouvelle règle, toute seule. Je souscris à l'idée de proposer une nouvelle règle parce qu'effectivement nos derniers débats en Conseil ont été mouvementés et n'ont été agréables pour personne. Je le conçois parfaitement. Ceci étant, j'admets que je ne le connais pas par cœur mais je me souviens que l'on a adopté un règlement intérieur et je ne me souviens pas que le règlement intérieur prévoit explicitement de procéder comme vous le proposez. Il se trouve que l'on voit bien la façon dont les choses se dessinent à la mise en place d'une règle, c'est un peu compliqué parce que tout l'exécutif s'inscrit, vous ne dites pas si ceux qui ont parlé vont pouvoir reparler après parce qu'un débat, n'empêche, ça doit pouvoir s'instaurer, peut-être que vous ne serez pas d'accord avec les choses que l'on va dire et peut-être que l'on ne sera pas d'accord et ce ne serait pas mal, si le ton reste courtois, qu'on puisse échanger dans l'intérêt des gens qui nous ont fait le plaisir de venir assister au Conseil Municipal. Autant je pense qu'il est pertinent d'avoir des débats plus sereins que les derniers que l'on a pu avoir, autant je pense

un peu cavalier de modifier la règle sans, ou modifier le règlement intérieur ou nous en parler avant le Conseil Municipal. Donc je vous demande, pour ce Conseil, Madame le Maire, de reporter l'application de cette nouvelle règle à un prochain Conseil, que l'on en parle, qu'on regarde en pratique comment cela se passe pour que l'on puisse au moins, nous, l'opposition s'exprimer régulièrement si l'on n'est pas d'accord, que l'on ne soit pas soumis à s'exprimer trois minutes.

Marie-Hélène DES ESGAULX :

C'est ça le règlement intérieur, c'est que chacun parle trois minutes, donc je veux bien ...

Jérôme BURGUIERE :

On peut reprendre la parole aussi. Là il faut s'inscrire et après on ne reparle pas ...

Marie-Hélène DES ESGAULX :

Ecoutez, je n'ai jamais été un président de séance qui a coupé la parole à qui que ce soit. Si cette mise en place je l'ai souhaitée c'est que la dernière fois vous avez vraiment été systématiquement contre tout et que c'est devenu insupportable. Donc je le dis comme je le pense, ou on a des débats organisés, intelligents et tout le monde pourra s'exprimer ou alors vraiment certains font de l'opposition systématique et là je serai obligée d'appliquer le règlement intérieur. Voilà, c'est aussi simple que ça et dans cette fourchette on peut être effectivement très souple.

Jérôme BURGUIERE :

Dont acte. Mais appliquons le règlement intérieur à tous.

Marie-Hélène DES ESGAULX :

On ne va peut être pas passer la soirée à parler de ça.

Jérôme BURGUIERE :

Mais c'est important, Madame le Maire, c'est l'intérêt des débats du Conseil Municipal qui est en jeu.

Marie-Hélène DES ESGAULX :

Je ne vous couperai pas mais si vous pouviez de temps en temps être efficace et vraiment allez droit au but ce serait bien.

Jérôme BURGUIERE :

Arrêtez. Vous voyez. Qui est le plus agressif ? Je vous demande normalement de pouvoir parler...

Marie-Hélène DES ESGAULX :

On y va, on continue ?

Jérôme BURGUIERE :

Qu'est-ce que l'on fait, on applique tout de suite le règlement inventé ?

Marie-Hélène DES ESGAULX :

Je vous donne la parole, je vous rappelle que le sujet, aujourd'hui, c'est le budget 2007 qui est un excellent budget.

Jérôme BURGUIERE :

Il n'était pas inscrit à l'ordre du jour de modifier la façon dont on procède.

Marie-Hélène DES ESGAULX :

Elle n'est pas modifiée cette façon de faire et le règlement n'est pas appliqué non plus et depuis longtemps.

Jérôme BURGUIERE :

Je vous remercie, Madame le Maire. Mes chers collègues, Madame le Maire, pardon Monsieur TROUVE vient de nous présenter le budget primitif de la Commune pour l'année 2007, très clairement d'ailleurs. 2007 est une année particulière à deux titres d'abord parce que c'est une année préélectorale et que dans les années préélectorales on peut craindre de mauvaises pratiques, des dépenses dont on ne voit la facture que plus tard d'où notre rôle d'être vigilants.

Marie-Hélène DES ESGAULX :

Il ne doit pas y avoir de mouvement dans le public, quel qu'il soit.

Jérôme BURGUIERE :

Ensuite, c'est une année particulière parce que c'est la première année, et on l'a déjà évoqué tout à l'heure, où nous avons les recettes du Casino qui se comptabilisent dans nos recettes. Nous avons déjà parlé du Casino sur les questions que nous avons à poser sur le délégataire, je n'y reviendrai pas. Le Casino existe, dont acte. Nous avons donc une nouvelle recette de fonctionnement, de 300.000,00 euros. Ce n'est pas négligeable même si ce n'est pas extraordinaire, mais ce n'est pas négligeable. Une recette nouvelle qui n'entraîne pas dans ce budget de dépenses directes pour la Commune. Une recette nouvelle, c'est important parce que normalement, ou en tout cas c'est l'occasion d'augmenter notre autofinancement. C'est une recette qui n'existait pas dans les budgets précédents, c'est une recette qui n'entraîne pas de dépenses particulières et donc c'était l'occasion d'augmenter notre autofinancement c'est-à-dire, pour le dire autrement, la marge de manœuvre pour la Commune pour investir, pour équiper. Vous le savez, les ratios nationaux le

montre, notre marge de manœuvre à Gujan-Mestras est faible. Quand on a retiré les dépenses de fonctionnement et le remboursement de la dette, il ne reste pas grand chose de nos recettes de fonctionnement. Là où dans les autres Communes il reste 8 %, ce sont les ratios que vous donnez, il nous reste à nous à peine 1 %. Pour être dans la moyenne, il faudrait avoir un autofinancement d'environ 1.300.000,00 euros. On en est loin avec 145.000,00 euros d'autofinancement net. Je vous concède qu'il n'est pas envisageable d'atteindre un tel chiffre car pour d'autres raisons notre Commune n'a pas non plus les mêmes recettes que la moyenne des Communes. Cependant, cette nouvelle recette de 300.000,00 euros aurait pu être une occasion d'augmenter nos marges de manœuvre. Et bien non, une fois de plus. Nos marges de manœuvre n'augmentent pas et ce sont les dépenses de fonctionnement qui augmentent de 8,9 %. Monsieur TROUVE l'a dit, d'ailleurs, c'était le chiffre que j'avais indiqué lors du débat d'orientation budgétaire. C'est probablement une des augmentations les plus importantes que nous ayons connues en terme d'augmentation de fonctionnement. Ce n'est pas la première, malheureusement. Toute la recette nouvelle de ces 300.000,00 euros est donc consommée par du fonctionnement et même un peu au-delà puisque l'autofinancement brut, c'est-à-dire la différence entre les recettes de fonctionnement et les dépenses, cet autofinancement brut diminue quelque peu par rapport au budget primitif de 2006. Il diminue d'une centaine de milliers d'euros. Je sais bien, j'espère que vous sourirez plutôt que de mal prendre ce que je vais dire, je sais bien que l'on est tenté de dépenser l'argent gagné au jeu sans forcément beaucoup réfléchir. Plus sérieusement, je pense vraiment pour être sérieux que nous manquons là, ou vous manquez là, une occasion importante, pour ne pas dire historique, d'améliorer une marge de manœuvre pour investir. En contrôlant les dépenses de fonctionnement, vous auriez même pu, Madame, m'expliquer ce que vous avez commencé à évoquer tout à l'heure, que l'on avait gagné de la marge de manœuvre pour investir. Vous avez parlé de créer une Maison des Associations tous les ans. Oui mais comment ? Puisque maintenant ces recettes de fonctionnement nouvelles sont consommées par des dépenses de fonctionnement. Nous aurions pu gagner de la capacité d'emprunt. Vous auriez même pu me l'opposer. Malheureusement nous ne l'avons pas gagnée. Alors année préélectorale, disais-je. Je reviens aux investissements. Investissements colossaux et c'est une modification radicale des équilibres des budgets de Michel BEZIAN. En 2005, comme en 2006, les dépenses d'investissements inscrites au budget primitif étaient de 3.500.000,00 euros. Avec vous, avec votre proposition, ce sont 5.000.000,00 euros essentiellement pour faire de la voirie. Je n'ai pas vu un grand projet nouveau, il n'y a que de la voirie. Alors, effectivement des routes ...

Marie-Hélène DES ESGAULX :

Je revendique.

Jérôme BURGUIERE :

Je sais, des routes ça se voit et ça peut se faire assez vite. A la limite, je pourrais même vous dire que c'est de bonne guerre, si vous me passez l'expression. Mais le problème, c'est que ces routes, nous allons les payer au prix fort puisque nous les finançons par la dette. Vous prévoyez de lever un emprunt. Ce sont vos prévisions, de 3.700.000,00 euros, pour financer ces investissements bien supérieurs aux habitudes. Alors je connais et j'ai déjà eu l'occasion d'entendre vos arguments sur

l'endettement et j'ai bien lu votre graphique qui présente une dette de 10.500.000,00 euros à la fin de l'année 2006. Je persiste à dire, pour ma part, que ce chiffre de 10.500.000,00 euros qui est exact est néanmoins en trompe l'œil, parce qu'il est en grande partie du aux retards qui ont été pris sur les investissements des budgets précédents. En 2004, 54 % de taux d'exécution des investissements. 2005, 47,5 %. Alors évidemment en prenant du retard sur les investissements, on a pris aussi un peu de retard sur les emprunts qui les financent et on peut encore afficher ce chiffre de 10.500.00,00 alors qu'en réalité on doit approcher, pour payer les investissements qui sont lancés, qu'il faudra bien payer, on doit approcher les 14.000.000,00 euros, quelque chose comme ça et que cela fera 2.000.000,00 euros de plus avec les dépenses inscrites en 2007. Mais vous l'avez dit vous-même, nous aurons des indications au compte administratif de 2006. Mais quand même, il est relativement simple de constater que quand on s'endette en empruntant 3.700.000,00 euros par an et que l'on rembourse 1.500.000,00 euros par an, on s'endette. Alors je sais qu'il y a eu dans le passé, à partir de 1995, un commencement de désendettement et je ne le conteste pas. Par contre aujourd'hui, c'est clair, il y a un retour à la méthode de l'endettement pour financer les investissements. Et puis, un dernier mot sur le budget lui-même pour vous dire mon étonnement. Je vous avais entendu dire lors des orientations budgétaires que vous n'aimiez pas les études en tout genre. Je suis surpris mais pas choqué de voir que vous multipliez par 2,5 ou presque la ligne des frais d'études. Pour ma part, je fais tout à fait confiance aux services de la Mairie pour faire en sorte que ces études soient parfaitement utiles et je trouve cela plutôt sain d'étudier les problèmes avant de s'engager. Si nous avions eu, nous, à faire quelques choix budgétaires peut-être aurions-nous préféré investir dans la rénovation des bâtiments de l'Ecole de Musique qui est vétuste, et nous le savons tous, plutôt que de faire des routes, faire plus de routes que les autres années, ou encore dans le lancement du projet d'une grande salle de spectacle, que tous les Gujanais attendent, que nous avions proposée. Peut-être aurions-nous plutôt donné la priorité à la réalisation d'une piste cyclable, en plus de celle de la COBAS, notamment pour la desserte du collège parce que c'est prioritaire de traiter cette question de l'accès au collège en vélos, ou peut-être et vous évoquiez le développement durable tout à l'heure, aurions-nous, mais peut-être l'avez vous envisagé, engagé un programme de renouvellement du parc des véhicules, par exemple, pour avoir des véhicules propres. Ce ne serait que quelques exemples. Mais il nous paraissait bien plus important que de doubler le budget des routes à l'intérieur d'un budget qui en contenait déjà une bonne partie pour investir beaucoup. Alors depuis plusieurs mois, Madame le Maire, vous nous expliquez que vous imprimez votre marque. Malgré tout, les frais de fonctionnement explosent, 9 %. Mais on va laisser passer une recette nouvelle pour des dépenses de fonctionnement et c'est la méthode du retour à l'endettement comme moyen de financer les investissements et, finalement, en l'absence de nouveaux grands projets autres que des routes. Alors j'ai surtout l'impression, Madame le Maire, que vous faites autre chose que ce qui vous a été permis de faire avant et que votre marque aujourd'hui, Madame, c'est de dépenser sans compter.

Marie-Hélène DES ESGAULX :

Très bien. Alors je donne la parole peut-être à Monsieur MOUSTIE, s'il veut bien.

André MOUSTIE :

Merci Madame le Maire. Je voudrais, si vous me le permettez, je souhaiterais intervenir par rapport au projet de la Maison des Associations puisque ça fait trois ou quatre fois que l'on en parle dans ce Conseil. Je crois que ce projet de la Maison des Associations nous tient beaucoup à cœur. Je me réjouis, personnellement, de l'avancée des travaux. Ce projet est sur de bons rails, je dirais même sur un bon plan. Cette réalisation indispensable contribuera au développement de la vie associative. Elle proposera un ensemble de services en espace et équipements. Elle ouvrira la promotion de la vie associative et favorisera les échanges inter-associatifs en offrant des espaces de rencontres et de convivialités. Je suis donc heureux pour les quelques 8000 personnes qui gravitent autour de la vie associative et qui auront donc un outil digne de l'implication et de la force qu'ils représentent dans la Ville au-delà peut-être des routes puisque vous semblez, Monsieur BURGUIERE, parler beaucoup de routes mais il y a des projets aussi qui existent beaucoup et en grand nombre.

Marie-Hélène DES ESGAULX :

Pardon, excusez-moi. Merci Monsieur MOUSTIE. Je pourrais peut-être donner la parole à Sylvie POIRIER juste à côté, si elle veut bien.

Sylvie POIRIER :

Merci Madame le Maire. Si vous le permettez, je souhaiterais intervenir par rapport à l'action « Bus de Nuit - Bus Jeunes » qui est donc inscrite à notre budget. Je crois que ce projet est essentiel pour nos jeunes Gujanais. Je voudrais juste en dégager les lignes essentielles, à savoir que l'objectif est de mettre en place un bus, les vendredis et samedis soir pour permettre aux jeunes de sortir et je dirais surtout de revenir en toute sécurité sans prendre de risques inconsidérés sur la route... L'objectif n'est pas tant de les conduire sur les lieux de distraction mais surtout de les ramener. Nous tenons à donner à ce projet une dimension éducative en y associant des actions de prévention. Pour plus de précisions, ce service s'adressera aux jeunes, âgés d'au moins 16 ans, résidant donc sur la commune.

Ce bus fonctionnera donc chaque fin de semaine, à l'année. Le départ sera proposé aux alentours de 22h30/23h00, desservira les différentes zones d'animation de la commune et des communes avoisinantes. Le retour en début de circuit sera programmé vers 4h00 du matin de façon à couvrir toute l'amplitude horaire de la vie nocturne de nos jeunes. L'utilisation de ce service nécessitera de la part de chaque jeune une inscription préalable en mairie et l'acceptation d'un règlement intérieur. Bien sûr, il sera demandé une autorisation parentale pour les jeunes mineurs. Il sera alors remis à chacun une carte annuelle, pour un montant de 10 euros. Cette carte identifiante sera demandée à la montée dans le bus et pourra éventuellement être retenue en cas de manquement au règlement. Je crois que nous tenons à mettre en place un vrai service de qualité, totalement sécurisé pour les jeunes qui l'utiliseront. C'est pourquoi, en plus du chauffeur présent dans le bus, nous avons prévu un médiateur. Ce médiateur, qui sera un professionnel qualifié, fera appliquer le règlement intérieur, aura un rôle de régulation sociale et sera en lien étroit avec le service gestionnaire avec qui il communiquera chaque semaine à l'issue du week-

end. Voilà, je vous remercie, je voulais apporter cette précision parce que je pense que pour les jeunes c'est extrêmement important.

Marie-Hélène DES ESGAULX :

C'est très intéressant. Je vous remercie tous les deux d'ailleurs. J'associe dans ces remerciements André parce que je pense que c'est important finalement d'intervenir sur ce type de dossiers. La Maison des Associations, le bus de nuit ou le bus des jeunes, je ne sais pas comment on l'appellera, mais ça me paraît important parce que c'est l'explication, c'est vraiment la traduction budgétaire, parce que les chiffres c'est intéressant en soi, bien évidemment, mais ce qui compte c'est derrière la volonté politique et la traduction vraiment de ces nouveaux services et de ces nouveaux équipements que nous voulons mettre à disposition de nos concitoyens. Je vais donner la parole à Gilbert BARRUE, s'il veut bien. Tu vas peut-être nous parler de voirie ?

Gilbert BARRUE :

Oui, effectivement, Madame le Maire. Merci, je vais parler un petit peu de voirie parce que c'est quand même mon domaine. Ce qui a l'air de chagriner certains de nos opposants. Moi, j'aurais plutôt tendance à me réjouir... 2 600 000 € consacrés à la réfection de la voirie, c'est bien et je serais même tenté de dire que c'est insuffisant. Si je m'écoutais un petit peu, mais je sais que le budget est soumis à arbitrage et on ne peut pas aller au-delà de certains chiffres c'est bien quand même et je suis convaincu que je ne suis pas le seul à être satisfait de cet état de fait, dettes ou pas Monsieur BURGUIERE. Les aménagements bien sûr que nous réalisons sont de qualité et s'inscrivent dans la durée parce que la voirie ça coûte cher et les riverains des nombreuses rues qui ont été énumérées tout à l'heure par Monsieur TROUVE partageront certainement ma satisfaction. Et, de plus, Madame le Maire, la concertation que vous organisez chaque fois qu'il y a un projet, les riverains sont amenés à faire part de leurs préoccupations et nous pouvons ainsi répondre au mieux de leurs attentes, chaque fois que cela est faisable bien sûr et conforme à l'intérêt général. Il s'agit, Madame le Maire, d'un projet à mon avis ambitieux et qui va dans le bon sens. Je voudrais ajouter quelque chose dans un autre ordre d'idée mais qui a quand même trait au budget. Je voudrais aussi, en tant qu'adjoint délégué à la sécurité, dire que je suis tout à fait heureux et satisfait des moyens et du matériel dont sont dotés nos services techniques. Cela permet au personnel de travailler dans de meilleures conditions et ceci dans un contexte de sécurité maximal. Voilà ce que je voulais dire.

Marie-Hélène DES ESGAULX :

Merci cher Gilbert. Je pourrais peut-être donner la parole à Monsieur Vahid HAJEB s'il veut bien. Pardon, vous avez des préférences, bien sûr. Vous voulez peut-être présider à ma place Monsieur Vahid HAJEB ?

Vahid HAJEB :

Non Madame, mais comme vous instaurez une règle je pense...

Marie-Hélène DES ESGAULX :

Alors je vous donne la parole.

Vahid HAJEB :

Puisque vous instaurez une règle j'aimerais bien que...

Marie-Hélène DES ESGAULX :

Il n'y a pas de règle, il y a un président de séance, ce n'est pas tout à fait pareil.

Vahid HAJEB :

Il n'y a pas de règle, de la façon...

Marie-Hélène DES ESGAULX :

Je vous donne la parole. Vous l'avez demandée, je vous la donne et c'est à moi de décider qui parle avant qui et qui parle après qui.

Vahid HAJEB :

C'est une manière comme une autre de nous empêcher, effectivement, de vous répondre et d'avoir toujours le dernier mot. Je sais qu'effectivement dans ce domaine vous êtes maître. Donc, je prendrai la parole, je pense, d'après la liste que vous avez faite Madame.

Marie-Hélène DES ESGAULX :

Pardon Monsieur ?

Vahid HAJEB :

Eh bien je ne sais pas.

Marie-Hélène DES ESGAULX :

Vous n'avez rien d'autre à dire ? C'est tout ? Nous enregistrons donc votre déclaration. C'est tout, c'est ce que vous voulez dire ?

Vahid HAJEB :

C'est de cette façon-là que vous préférez réellement agir ?

Marie-Hélène DES ESGAULX :

Attendez, vous savez qu'ici il n'y a que des conseillers municipaux et en plus des gens qui ont des délégations. Permettez-moi de penser qu'ils ont effectivement des choses à dire. Donc il me semble quand même incroyable que vous vouliez absolument parler à tel moment ou à tel autre, ce qui ne changera rien d'ailleurs. Monsieur BURGUIERE ?

Jérôme BURGUIERE :

Madame le Maire, un mot juste sur la démonstration de la méthode. Autant je trouve très intéressant que les collègues dans l'exécutif présentent les projets...

Marie-Hélène DES ESGAULX :

Il me semble en effet.

Jérôme BURGUIERE :

C'est très intéressant mais sur la méthode ce serait d'autant plus intéressant que d'abord on ait su que ça allait se passer de cette façon sur la prise de parole. Peu importe, mais qu'ils le fassent avant que vous nous demandiez de parler puisque cela nous permettrait de prendre la parole après et de globalement dire ce que l'on pense des choses. Autant on peut être contre un budget et apporter des réserves sur les équilibres financiers du budget...

Marie-Hélène DES ESGAULX :

Mais on va vous répondre là-dessus, Monsieur BURGUIERE, sur les équilibres.

Jérôme BURGUIERE :

Quand est-ce que nous, on va pouvoir reparler, par exemple, pour dire que le bus jeunes c'est très bien ? Alors s'il avait été présenté au tout début, globalement avec l'ensemble du budget pas seulement les chiffres et puis ...

Marie-Hélène DES ESGAULX :

Ecoutez-moi, je ne connais pas les interventions de mes collègues. Je ne les dirige pas et je ne les connais pas.

Jérôme BURGUIERE :

Vous voyez le problème de méthode. Comme c'est une présentation de votre budget...

Marie-Hélène DES ESGAULX :

Je ne peux que les subodorer Monsieur VOISIN.

Jérôme BURGUIERE :

Madame, je vais faire l'effort de vous croire.

Marie-Hélène DES ESGAULX :

Je peux les subodorer, parce qu'a priori Monsieur MOUSTIE, je comprends qu'il me parle de la Maison des Associations parce qu'il y travaille tous les jours. Je comprends que Sylvie POIRIER me parle du bus de nuit parce qu'elle y travaille tous les jours. Que cela vous dérange, je le comprends.

Jérôme BURGUIERE :

Mais cela ne me dérange pas.

Marie-Hélène DES ESGAULX :

Mais écoutez on vous redonnera la parole surtout s'il s'agit de dire que le bus de nuit est très bien, que la Maison des Associations est très bien. Je vous garantis que je vous redonnerai la parole.

Jérôme BURGUIERE :

Voilà. Vous comprenez l'effet de cette inscription préalable alors que nos collègues finalement participent et complètent avec des sujets précis la présentation de votre...

Marie-Hélène DES ESGAULX :

Ne perdons pas de temps avec ces palabres. J'ai dit en préalable que je n'interdirai aucune prise de parole donc vous reprendrez la parole pour dire que le bus de nuit est très bien et je vous dirai c'est très bien de dire que c'est très bien. Voilà et ça peut durer longtemps. Alors, Monsieur BURGUIERE vous venez de vous exprimer. Monsieur Vahid HAJEB s'est exprimé. Et donc maintenant je passe la parole à Monsieur Alain VAROQUEAUX.

Alain VAROQUEAUX :

Madame le Maire, je tiens à souligner l'effort particulier qui est fait sur l'environnement. Entre 2006 et 2007, il sera planté sur les espaces verts communaux 380 arbres, de grands arbres d'essence locale : chênes verts, pins parasols, tamaris. Des arbres de hautes tiges et 300 jeunes plants pins et chênes. C'est largement plus que le renouvellement des dégâts causés par les dernières tempêtes.

Marie-Hélène DES ESGAULX :

Monsieur VAROQUEAUX, pardonnez-moi, je ne vous ai pas écouté. Ce n'est vraiment pas bien.

Alain VAROQUEAUX :

J'avais cru remarquer.

Marie-Hélène DES ESGAULX :

Est-ce que vous pourriez faire bis, je suis vraiment désolée. Tout cela c'est parce que Monsieur CASTANDET était en train de me dire qu'il voulait parler après Monsieur Vahid HAJEB. Alors pourquoi pas finalement. Monsieur Vahid HAJEB, vous êtes d'accord pour que Monsieur CASTANDET parle après vous ? Est-ce que c'est possible ? Voilà. Merci d'avance. Alors Monsieur VAROQUEAUX qui va refaire bis.

Alain VAROQUEAUX :

Oui, Madame le Maire. Je tiens à souligner l'effort particulier qui est fait sur l'environnement. Entre 2006 et 2007, il sera planté sur les espaces verts communaux 380 arbres, de grands arbres d'essence locale : chênes verts, pins parasols, tamaris. Des arbres de hautes tiges et 300 jeunes plants pins et chênes. C'est largement plus que le renouvellement des dégâts causés par les dernières tempêtes.

Marie-Hélène DES ESGAULX :

D'ailleurs, j'ai bien apprécié aussi ce qui a été replanté au titre de l'opération Téléthon et surtout de l'engouement de nos jeunes à planter ces petits arbres dans les espaces communaux.

Alain VAROQUEAUX :

Le Téléthon n'est pas comptabilisé.

Marie-Hélène DES ESGAULX :

Non, c'est pour cela que je le rajoute. Le Téléthon c'est quand même une dépense qu'a fait la Ville, mais sur 2006, ce n'est pas sur le budget 2007. Alors Evelyne DONZEAUD.

Evelyne DONZEAUD :

Madame le Maire. Nul ne peut ignorer le succès de la première édition des « Jeudis de Larros ». Nous avons souhaité investir pour le confort des artistes en leur permettant de se produire sous une enceinte couverte. Nous avons prévu au budget cette couverture de 10 m sur 10 qui permettra de s'affranchir du vent, voire de conditions atmosphériques défavorables. Le podium ne sera pas exclusivement réservé au « Jeudis de Larros » mais servirait également aux autres manifestations de plein air organisées sur notre Commune. Puis, je souhaiterais aussi apporter quelques informations au sujet du budget d'acquisition de la Médiathèque. Les prévisions du nombre d'acquisitions de documents sont de 3500 livres, 1000 disques, 100 titres en périodique et 75 logiciels plus cd-roms. Dans les logiciels, il y a 15 logiciels toutes pratiques multi-média, 40 cd-roms ludo-éducative toute tranche d'âge, 10 méthodes de langues dont des langues régionales et 10 œuvres numériques sur cd-roms. Voilà.

Marie-Hélène DES ESGAULX :

Très bien. Merci chère Evelyne. La parole à Michèle RAYNAUD si elle veut bien suivie de Jean-Marc DESJARDIN.

Michèle RAYNAUD :

Je vais vous parler de l'EPIC, Madame le Maire, puisque vous avez tout à l'heure soulevé le sujet. La création de l'EPIC accapare actuellement toute l'attention et bien du temps à Madame le Maire. Vous n'avez pas à vous inquiéter parce que Madame le Maire en sera la Présidente et elle se plaît à le répéter. Elle sera une Présidente active.

Marie-Hélène DES ESGAULX :

C'est vrai.

Michèle RAYNAUD :

C'est ce que vous avez dit, Madame le Maire.

Marie-Hélène DES ESGAULX :

Je confirme.

Michèle RAYNAUD :

Donc ce sera suivi et vous aurez des comptes limpides suivis par notre Maire. Nous avons inscrit au Budget Primitif une subvention de 200 000 € en faveur de l'EPIC que nous avons créé il y a quelques semaines. Je crois que cette décision est fondamentale pour notre Ville. En effet, le tourisme est une composante essentielle de notre économie locale. La création de cet EPIC va donner un nouveau souffle et il

est bon que nous, les élus, nous fassions le choix volontariste de donner à cet établissement les moyens de travailler efficacement.

Marie-Hélène DES ESGAULX :

Je rappelle d'ailleurs là-dessus, si vous le permettez, avoir donné un poste à l'opposition dans le Comité de cet EPIC alors que je n'étais pas obligée de le faire. Absolument. Il est bon de le rappeler. Ce sont des petites piqûres de rappel, cela ne fait jamais de mal. Donc je rappelle que nous avons fait ça et je rappelle également que nous avons maintenant un comité, n'est-ce pas Elisabeth, qui est au complet avec aujourd'hui un Comité qui comprend outre ceux que nous avons désignés à l'unanimité ici, et le Directeur du Golf International de Gujan, le Directeur d'Aqualand, le Directeur du Casino, le Président des Commerçants et Artisans parce que nous souhaitons que les commerçants et artisans soient tout à fait associés. Egalement le Président du Syndicat de l'ostréiculture de Gujan-Mestras parce qu'il est très important que l'Ostréiculture ait toute sa place dans cette politique touristique de la Ville. Et enfin, le Président de l'Association qui portait jusqu'à maintenant l'Office de Tourisme et qui devient maintenant le Président de l'Association « Les Amis de la Hume ». C'est très important parce que, évidemment, il va faire le relais et, notamment sur cette année 2007, il fera un relais tout à fait important pour notre Ville entre la formule associative et cet EPIC. Je donne la parole donc à Jean-Marc DESJARDIN.

Jean-Marc DESJARDIN :

Merci Madame le Député-Maire. J'aimerais dire quelques mots sur le Budget que vous proposez à notre vote. Je voudrais vous dire toute ma satisfaction et celle de nombreux commerçants du quartier de Mestras. En effet, l'inscription des crédits nécessaires à la restructuration de notre quartier a de quoi nous réjouir. Quand on voit le résultat des travaux que nous avons effectués à La Hume, on ne peut que manifester une légitime impatience à voir ce centre historique se moderniser. La concertation active que nous menons, tant avec les riverains qu'avec les commerçants, est bien le garant du fait que notre projet répondra aux attentes du plus grand nombre. Cette démarche qui s'inscrit dans le cadre du FISAC est du plus grand intérêt pour le développement économique et commercial de notre Ville. Pour mémoire, le montant des subventions pour l'opération urbaine première tranche s'élève à un total de 95.305,00 euros. De plus, je ne peux aussi que manifester ma satisfaction à l'inscription de l'étude de la place de la Claire. L'enjeu est d'importance. Il s'agit ici de créer un vrai cœur de bourg, d'organiser le stationnement et d'en faire un lieu d'animation majeur. Merci.

Marie-Hélène DES ESGAULX :

Très bien Jean-Marc. Merci beaucoup. Donc peut-être pourrais-je donner la parole à Nicole NUGEYRE, je ne l'ai pas fait, pardon.

Nicole NUGEYRE :

En l'absence d'Annie CAMPET, je souhaiterais, Madame le Maire, dire quelques mots sur la politique en faveur de la petite enfance que nous menons. Tout d'abord, je tiens à souligner, comme nous le verrons dans une prochaine délibération, les aides accrues que nous apportons à nos structures. C'est plus de 75 000 € qui seront attribués à nos trois structures associatives. Il est vrai que cette année, la capacité d'accueil des Barbotins sera portée de 16 à 28 places et la structure des Clapotis fonctionnera à temps complet dès l'emménagement du Relais Assistantes

Maternelles dans la Maison de l'Enfance. D'autre part, je me fais l'interprète des familles des petits Gujanais et je voudrais souligner le programme volontariste qui est le nôtre afin de doter notre Ville d'aires de jeux de qualité. Après celle de la plage de La Hume, celle de la mairie et celle de la Maison de l'Enfance en 2006, nous allons créer cette année, une aire de jeux à la place Henri Gailhard, à l'entrée de la Chêneraie et aux abords de la Médiathèque. Il y avait une réelle attente et je sais que les plus jeunes de nos Gujanais seront ravis de la réponse que nous leur apporterons.

Marie-Hélène DES ESGAULX :

Très bien. Merci, chère Nicole. Alors je vais proposer à Jacques CHAUVET d'intervenir à ce stade suivi de Monsieur Vahid HAJEB, s'il veut bien, et de Monsieur CASTANDET qui interviendrait après et puis je redonnerai la parole à Monsieur BURGUIERE et à qui le voudra.

Jacques CHAUVET :

Merci, Madame le Maire. Avant de parler un petit peu des chiffres et pas dans les détails, d'un point de vue plutôt « équilibre financier », je voudrais dire un mot dans le cadre de la délégation que vous m'avez confiée de la Politique de la Ville. Notamment par rapport aux pistes cyclables. Nous avons porté à la COBAS un plan ambitieux, qui est un document de travail, il y a quelques jours. C'est un document qui allie à la fois nos propositions et nos attentes mais sur le budget COBAS et nous l'avons allié effectivement à un projet plus communal de pistes cyclables. Je parle quand je dis plus communal, c'est budgétairement ...

Marie-Hélène DES ESGAULX :

C'est pour aller plus vite.

Jacques CHAUVET :

Pour aller plus vite et pour relier certains tronçons qui ne le sont pas actuellement dans un but très clairement avoué, c'est d'arriver à boucler la totalité de la Commune par les pistes cyclables, avec quelques axes transversaux qui nous permettront d'aller, j'en prends une au hasard, de la Médiathèque au Port de Larros en toute sécurité. Je souhaitais dire quelques mots par rapport au budget et au maintien des équilibres. Daniel TROUVE le sait très bien, il parle de ce budget qu'il connaît par cœur dans les moindres détails. Moi je veux juste le regarder du point de vue de ses équilibres financiers. C'est vrai que l'on peut considérer que lorsque l'on a une recette nouvelle de 300.000,00 euros, on pourrait la consacrer uniquement à l'autofinancement. Pourquoi pas ? C'est un choix, ce n'est pas le nôtre. On a préféré le consacrer notamment, c'est un exemple, à la création du Service aux Familles. Au niveau des grands équilibres, l'autofinancement effectivement est positif comme l'an dernier et je me permets de vous rappeler qu'en règle générale le budget primitif, lorsqu'on présente ce budget en équilibre avec un léger autofinancement net positif, il est assez fréquent, depuis maintenant deux ans, que le compte administratif démontre un autofinancement net beaucoup plus important. D'où on peut en tirer une conclusion que je ne manque pas de tirer sur la sincérité de notre budget. Ce que l'on remarque aussi : la capacité de désendettement de la Ville est maintenue par rapport au budget de l'année précédente. C'est six années, cela veut dire que si l'on ne réalise pas d'emprunt, en six ans, la collectivité se désendette de la totalité de son endettement. Six ans. Six ans, non, il a parlé de la durée moyenne de l'emprunt, ce n'est pas tout à fait la même chose, d'accord. Alors je précise. Il parlait de durée moyenne qui est de neuf ans et je parlais de capacité de désendettement de la Ville qui est de six ans. On dépense moins que ce que l'on gagne puisqu'en épargne c'est

notre autofinancement net positif. Il y a quand même là-dedans des efforts importants. J'ai noté 76 % des dépenses d'investissements sont consacrées à l'équipement. Un montant important d'investissement a été consacré à l'amélioration des conditions de travail du personnel et notamment du C.T.M. par l'acquisition de moyens techniques qui doivent leur permettre d'avoir des conditions de travail améliorées. Le niveau de l'endettement est de 10.500.000,00 euros effectivement. C'est une estimation 2006 qui devrait être tout à fait respectée. Je vous rappelle qu'en début de mandat il était, c'est-à-dire en 2001, de 12.300.000,00 euros, que notre capacité de désendettement n'était pas à ce niveau, que la Commune s'est désendettée de façon tout à fait raisonnable et vous en conviendrez chaque fois en tenant compte des restes à réaliser. Ce qui explique au niveau de gestion de la dette que vous assistez, malgré un niveau d'investissement important, malgré un accroissement de la population, à une dette qui n'a pas augmenté parce que chaque fois le niveau des restes à réaliser était introduit et qu'il n'était pas question et qu'il n'a jamais été affiché que la Commune devait avoir un désendettement total à trois, quatre, cinq, dix ans. Donc avoir un niveau d'endettement de 10.000.000,00 euros ou 12.000.000,00 euros ça ne paraît pas, pour une Commune de 20.000 habitants, tout à fait alarmant surtout dans la mesure où elle a la capacité de rembourser et surtout dans la mesure où vous dépensez moins que ce que vous gagnez. On est là, on a été élu pour avoir des projets, pour faire évoluer la Commune, pour dépenser de l'argent raisonnablement pour le bien-être des Gujanais. Voilà ce que je tenais à préciser, Madame le Maire.

Marie-Hélène DES ESGAULX :

Merci Jacques. Monsieur Vahid HAJEB.

Vahid HAJEB :

Merci Madame le Maire. Donc une question, dans le budget, quelle est la part de la voirie. On a entendu parler effectivement de la Maison des Associations, le bus de nuit, le podium pour les « Jeudis de Larros », Médiathèque, EPIC, aires de jeux. Très bien, mais effectivement la part de la voirie, quel pourcentage cela peut représenter dans...

Marie-Hélène DES ESGAULX :

2.600.000,00 euros, on l'a dit sur les 5.000.000,00 et quelques d'investissements. Cela a été dit, cela a été détaillé en Commission des finances.

Vahid HAJEB :

Tout à fait. Alors pour financer les investissements, vous empruntez. Quelles sont réellement les priorités aujourd'hui pour Gujan ? Les routes, les ronds-point ?

Marie-Hélène DES ESGAULX :

Vous finissez votre intervention ? Vous êtes membre de la Commission des finances ?

Vahid HAJEB :

Bien sûr Madame.

Marie-Hélène DES ESGAULX :

Alors donc je pense que vous avez obtenu toute satisfaction aux questions où j'ai détaillé la totalité du budget, ce n'est pas l'objet dans ce Conseil Municipal ici de revenir sur ces détails, Monsieur Vahid HAJEB. Nous nous attendons à une intervention d'un autre niveau par rapport à ce Conseil, d'accord ? On n'est pas en Commission des Finances.

Vahid HAJEB :

Vous venez de nous expliquer, effectivement, que notre budget est composé des éléments qui ne sont pas forcément, à notre avis, la priorité pour notre Ville. Vous nous faites des routes, des ronds-point, nous ne sommes pas d'accord. Merci Madame le Maire.

Marie-Hélène DES ESGAULX :

Très bien, je vous remercie de cette déclaration qui va intéresser beaucoup les Gujanais. Monsieur CASTANDET vous vouliez dire des choses, est-ce que vous voulez parler ?

André CASTANDET :

Je suis surpris mais je vais être très rapide. J'ai préparé une petite déclaration. Je ne vais pas aller jusqu'au bout parce que je ne sais pas où on va là maintenant. Alors seulement, Madame le maire, lors de la dernière campagne électorale, nous nous étions engagés sur dix propositions concrètes, nous. Les Gujanais pourront constater que tout cela n'était pas que des mots. Dès les premiers mois de notre mandat, Madame le Maire, vous avez mis en œuvre votre politique, notamment : Votre Maire en Direct, l'AMI, et bien d'autres choses. Personnellement en tant qu'Adjoint à l'Emploi, je suis heureux que l'année 2007 voit la mise en œuvre d'un autre de nos engagements : la création du pôle informatique pour les demandeurs d'emploi. Je suis également satisfait que l'opposition, pour une fois, ne critique pas les charges de personnel.

Marie-Hélène DES ESGAULX :

Cela va peut-être revenir. Alors est-ce que quelqu'un veut reprendre la parole ? Monsieur VOISIN ? Je vous sens prêt à reprendre la parole.

Luc VOISIN :

Juste un détail. Je tiens à rappeler que nous aussi, nous sommes tout à fait attentifs au personnel et quand j'ai demandé tout à l'heure que la subvention du COSEL soit regardée avec attention, je voulais faire remarquer à André que nous étions bien attentifs au personnel.

Marie-Hélène DES ESGAULX :

Je l'ai bien compris comme ça. Qui veut reprendre la parole ? Monsieur BURGUIERE ? Par rapport à cette initiative de mes collègues que je trouve très bonne, je les encourage à effectivement profiter de l'examen du budget, de son vote pour rebondir sur les délégations qui sont les leurs. Je trouve cette initiative extrêmement bonne et je vous encourage à continuer car c'est beaucoup plus parlant que raisonner sur des grands équilibres. Ce qui intéresse vraiment les gens c'est ce que l'on va faire devant chez eux par rapport à leur demande. Vous avez

exprimé chacun dans vos délégations un certain nombre de choses et je trouve cela très bien. Monsieur BURGUIERE ? Qu'en pensez-vous ?

Jérôme BURGUIERE :

Madame le Maire, je vous remercie de me redonner la parole. Finalement vous voyez que cela peut fonctionner très bien. C'est rassurant. Je trouve la méthode, et je vous le dis et je vous le répète, la méthode très intéressante de présentation du budget à la fois dans ses équilibres financiers, parce qu'ils sont importants malgré tout, parce que ça compte, on ne peut pas se voiler la face, et dans le détail des opérations qui sont prévues. Je trouve honnêtement ça très bien et il y a forcément dans un budget aussi important que celui de la Commune de Gujan-Mestras des choses avec lesquelles on est d'accord et les choses avec lesquelles on n'est pas d'accord pour des raisons qui sont les nôtres, que l'on essaie de défendre. Effectivement cette présentation va me permettre de dire que l'on est d'accord avec un certain nombre de choses et c'est bien normal.

Marie-Hélène DES ESGAULX :

Nous enregistrons.

Jérôme BURGUIERE :

Le procès de principe du fait d'essayer de nous faire dire que l'on est contre tout, je trouve ça amusant mais cela n'a jamais été démontré par les faits, il ne le sera pas encore plus ce soir. Je trouve cela très important. Simplement, en terme de méthode c'est encore mieux si tout le budget est présenté comme ça avant et qu'on peut y venir comme ça maintenant puisque on l'a entendu.

Marie-Hélène DES ESGAULX :

Mais ça enlèverait de la spontanéité et moi j'aime bien qu'ils soient intervenus de manière très spontanée et je trouve ça très bien. Allez on vous écoute Monsieur BURGUIERE.

Jérôme BURGUIERE :

Madame DES ESGAULX, c'est remarquablement non organisé.

Marie-Hélène DES ESGAULX :

C'est vrai vous aussi on a remarqué que ce n'est pas du tout organisé entre vous. On l'a remarqué et excusez-nous, on fait différemment, on n'y est pour rien.

Jérôme BURGUIERE :

Oui vous ne vous organisez pas.

Marie-Hélène DES ESGAULX :

Monsieur BURGUIERE, vous avez toujours la parole.

Jérôme BURGUIERE :

Sur le « bus jeunes », juste un mot. Le « bus jeunes » est une excellente initiative à mon sens, on participera volontiers dans la Commission avec laquelle ça viendra à sa mise au point. Juste une remarque personnelle pour avoir vécu dans une vie

professionnelle, un problème avec un « bus jeunes » mais dans une collectivité qui n'était pas une Commune, qui ne bénéficiait pas de la force d'une Commune qui est d'avoir une Police Municipale. C'est la question de la sécurité dans les bus. Ne le prenez pas mal, c'est juste une question de contribution, question qui s'était posée pour un bus où on n'était pas capable d'assurer une sécurité à l'intérieur. Sinon, je trouve l'initiative excellente. Sur la Maison des Associations c'est pareil, comment pourrions-nous être contre, nous l'avions aussi peut-être, nous l'avions dans notre propre programme. Avançons. Là où je ne suis pas d'accord avec Monsieur BARRUE ce n'est pas sur le fait de ne pas faire de routes, c'est que l'on peut toujours en faire plus, on peut même couvrir la Ville de routes neuves. La remarque, dans le sens de l'intervention que je faisais était, à un moment donné, on ne peut plus pour une année donnée, dépenser plus et je pense c'était le sens de l'expression que je faisais sur le budget général, on pouvait très bien rester au niveau des investissements routiers annuels qui étaient ceux de la Commune depuis de longues années. Vous pouvez ne pas être d'accord. Mais c'est mon sentiment, ce qui nous aurait évité de nous endetter plus. On reviendra sur Mestras puisque c'est dans les délibérations qui suivent donc je ne vais pas en parler plus. Les aires de jeux, Madame DES ESGAULX, comment pourrions-nous être contre. C'était également notre programme donc bravo pour les aires de jeux. Monsieur CHAUVET me dit « on a toujours ce même débat sur le budget ». Tant mieux et en plus il se passe bien ce soir sur la forme. Vous ne me reprochez pas de ne pas être d'accord avec vous, ce qui est plutôt bien. Vous dites la dette est de 10.500.000,00 euros, elle n'est pas plus importante. Je fais une autre évaluation en intégrant peut-être, ne le faites-vous pas, les emprunts qu'il va falloir faire pour financer le reste. Mais peu importe, ce sur quoi je voulais attirer l'attention c'est sur la différence d'équilibre budgétaire entre 2005 et 2006 et maintenant, et vous me concéderez qu'on emprunte beaucoup plus depuis le budget supplémentaire de 2006 et le budget primitif de 2007, beaucoup plus, et que l'on a une stratégie qui finalement nous endette largement plus qu'avant, largement plus puisque l'on a un écart de 2.000.000,00 euros entre ce que l'on emprunte et ce que l'on rembourse à peu de choses près en moyenne. Donc sur quoi je voulais attirer l'attention de mes collègues, Conseillers Municipaux, c'est que l'on fait trop de dettes budget après budget, dans ces nouveaux budgets. Il n'était pas question de critiquer ce qui a été fait forcément par tout le monde avant. Ce n'est pas le sens, mais je pense que cette stratégie est mauvaise et on voit ce qu'elle vise. Elle vise à faire des routes assez vite. C'est de bonne guerre mais malheureusement je pense que ce n'est pas ce qu'il fallait faire. Et puis sur les pistes cyclables alors je n'ai pas eu connaissance du détail mais peut-être est-ce que la piste du collège est intégrée, si elle l'est, bravo.

Marie-Hélène DES ESGAULX :

En tout cas sur les pistes cyclables, nous ferons comme nous avons fait sur le trajet des transports collectifs c'est-à-dire que je ferai une présentation ici avec mes collègues dans la Salle des Fêtes. Nous aurons une présentation de tout le cheminement avec ce qui est bandes cyclables, les pistes cyclables qui existent, les projets que nous demandons à la COBAS de financer et ce que nous allons nous même faire. Et ensuite, on mettra en pointillé aussi toutes les liaisons qui nous paraissent nécessaires sans oublier la passerelle d'ailleurs qui en fait partie parce que c'est une liaison qui est, à mon avis, très importante pour notre Ville et pour tout le Sud-Bassin. Alors, peut être que Monsieur « le grand argentier » voudrait répondre un tout petit peu.

Daniel TROUVE :

Madame le Maire. Je voudrais d'abord dire quelques petites choses. Pour tous nos collègues et puis peut-être pour l'assistance, il faudrait peut-être rappeler quand même les conditions financières de notre Commune. Monsieur BURGUIERE l'a dit. Nous n'avons pas forcément les mêmes recettes que les autres Communes. Mais il

n'a pas donné les proportions. Au niveau de la D.G.F nous n'avons que 74 % de ce qu'ont les Communes de la même taille que nous, 74 %. Ça fait un gros manque. Par contre, ce qu'il n'a pas dit du tout, au niveau de la dette, c'est que nous sommes à 56 % de l'endettement des Communes de même nature, 56 % c'est-à-dire que nous sommes juste un petit peu au-dessus de la moitié de ce qu'ont emprunté les autres Communes, c'est quand même important. La dette par habitant est l'une des plus faibles de notre circonscription, de notre arrondissement tout au moins. Ça ce sont les plus grands équilibres. Alors sur la D.G.F, la différence c'est 954.000,00 euros c'est 2 points d'imposition et je vous signale que nous n'augmentons malgré tout pas les impôts, ce qui est quand même important. Alors, sur la voirie, bien sûr on peut toujours reprocher que l'on fait trop ou pas assez, c'est toujours comme ça. Sur la voirie, je vous rappelle que nous ne faisons que 50 % de notre budget d'investissements en voirie peut-être 50,4 %, je n'ai pas fait le calcul exact. J'ai oublié, alors on va nous reprocher que l'on en fait encore trop, j'ai oublié deux rues, la rue du Port et la rue de la Procession que nous allons faire en plus. Donc vous pouvez le noter c'est en trop, je le sais. Par contre, je voudrais vous rappeler que sur d'autres emprunts, alors notre emprunt est faible, certes, enfin est fort d'après Monsieur BURGUIERE, faible à mon avis vis-à-vis des autres Communes ce qu'il faudrait rappeler c'est aussi la structure de notre emprunt. Nous empruntons sur quinze ans environ. Il faut savoir que nous faisons l'investissement routier, l'investissement immobilier que normalement on pourrait totalement emprunter sur vingt-cinq ans sans difficulté et sans que ce soit illogique. Donc, quinze ans c'est quand même très raisonnable et on se met la barre assez haute pour nous puisque les annuités de remboursement sont beaucoup plus fortes, c'est évident. Nous sommes comme les ménages là-dessus. Et enfin, sur l'emploi. Il faut bien savoir que si on compare aussi avec les Communes de la même catégorie que la nôtre, nous avons moins d'employés que ces Communes et malgré tout nous arrivons à rendre le service voulu par toutes les Communes. Et la recette supplémentaire du Casino, je vous rappelle que l'on a inscrit que 300.000,00 euros alors que si on avait fait une projection mathématique on aurait pu inscrire tout de suite 372.000,00 euros même plus, mais rien que mathématique. Ces 372.000,00 euros, nous avons préféré les investir dans des services nouveaux et il me semble que notre population a droit à ces services et je crois que nous reprocher le Service à la Famille, l'A.M.I et la Médiathèque cela me semblerait un peu anormal. Mais je ne l'ai pas entendu. Pour terminer, je parle là en tant que président de la Commission Consultative des Services Publics, je vous rappelle que le souci de transparence est respecté puisque de toutes façons, tous les comptes-rendus d'exploitation des EPIC et de tous les établissements annexes passent devant la Commission Consultative des Services Publics donc vous n'avez pas à vous inquiéter, vous aurez connaissance obligatoirement des tous ces éléments. Merci.

Marie-Hélène DES ESGAULX :

Je vais essayer de répondre un petit peu à l'ensemble de nos collègues, avec la plus grande courtoisie, bien évidemment. D'abord cela m'étonne un petit peu que l'on veuille nous soupçonner d'être dans une année électorale. Vous raisonnez électoralement, moi pas. Est-ce que je peux m'exprimer sans être coupée ? Pour moi, il n'y a pas d'année électorale, ça n'existe pas et en tout cas pour moi l'année 2007 telle qu'elle est, elle n'est pas électorale sur le plan municipal puisque les choses sont claires et qu'aujourd'hui nous irons jusqu'au mois de mars 2008. Donc, il n'y a pas d'année électorale et en plus moi je fais partie de ces élus qui considèrent que quand ils sont élus le lendemain ils sont de nouveau en campagne électorale. Alors là je vais vous dire, pour moi il n'y a pas d'année électorale. Je l'ai montré d'ailleurs dans d'autres mandats. Je le montre, je crois, depuis cinq mois que je suis, puisque j'ai fait des comptes-rendu de mandat annuel dans un autre mandat et en ce qui concerne, je suis Maire depuis cinq mois maintenant et je n'ai absolument pas cette notion. Donc je regrette qu'elle ait été évoquée. S'agissant d'un budget, je veux redire que toutes ces critiques, toutes ces idées sur les grands équilibres, etc., cela

n'a pas beaucoup de sens. Un budget, c'est quoi ? C'est une prévision, donc on peut faire, on peut dire tout ce que l'on veut sur les équilibres que l'on a présentés, la seule chose qui est intéressante après, c'est le compte administratif parce que là ce sera vraiment sur ce que l'on a pour l'année 2007, pour ce budget 2007 ce sera en juin 2008. On aura un compte administratif qui dira vraiment ce qui a été encaissé, les recettes qu'il y a eues et les dépenses qui auront été effectuées. Donc aujourd'hui se bagarrer sur des budgets, cela n'a pas de sens. Le seul sens qu'il y a c'est de dire ou les choix sont bons ou les choix ne sont pas bons. Je constate aujourd'hui, avec les excellents temps d'intervention de mes collègues que, finalement, je ne vous ai entendu critiquer, à part la voirie, aucun choix. Je reviendrai sur la voirie. Quel autre choix ? Mais ce n'est pas un choix. Je parle de ce que l'on fait, après on dit comment on le fait. Aujourd'hui dans un budget, il y a des dépenses et des recettes. En terme de dépenses, vous n'avez rien critiqué dans les choix que nous avons faits, nous sommes bien d'accord, sauf la voirie. Y a-t-il autres choses Monsieur BURGUIERE ?

Jérôme BURGUIERE :

Contesté l'idée de l'arbitrage en faveur de la voirie et de la dette et en plus l'absence au fond de nouveaux grands projets pour la Commune.

Marie-Hélène DES ESGAULX :

Je vais y venir surtout si vous arrêtez de faire en sorte de me couper. Je vais y arriver parce que j'avais prévu...

Jérôme BURGUIERE :

Vous me tendez le menton pour que je vous parle, Madame le Maire.

Marie-Hélène DES ESGAULX :

Pas du tout, Monsieur BURGUIERE. Ce serait bien si chacun était dans sa responsabilité et sachait y rester. Alors je répète, nous sommes sur un budget, ce sont des prévisions, cela n'a pas beaucoup de sens. Le sens, c'est après. Il y a un moment donné un compte qui est en plus certifié par le receveur principal donc les choses sont claires. Aujourd'hui, qu'est-ce que l'on peut dire sur les choix. Je redis, à part la voirie, je n'ai pas entendu de critique ici. Nous l'avons construit pour ne pas augmenter les impôts, c'est ça qui est important et la seule critique que vous nous faites, je vais y revenir, c'est de nous dire que nous menons à la ruine la Ville par rapport à l'endettement. On le verra ça parce que ça on va le voir, j'ai d'ailleurs entendu cela avec vos prédécesseurs pendant des années et des années. Je dis bien, chaque fois c'était la ruine. On avait fait un emprunt extraordinaire. Alors pour la clarté des débats, je dois vous dire que depuis le premier janvier, pour vous donner une idée comme ça, nous n'avons contracté aucun emprunt sur 2006. Pas un seul à ce jour. Et j'annonce tout de suite que nous allons emprunter là entre aujourd'hui et le trente et un décembre 1.700.000,00 euros. Parce que ça avait été une année, Jacques, tu ne l'avais pas dit que le lendemain tu avais... Nous on a la chance d'avoir une telle trésorerie qui nous permet d'emprunter. C'est important cela fait un décalage d'un an pour les intérêts. On empruntera là, dans la deuxième quinzaine du mois de décembre, grosso modo, à la louche 1.700.000,00, un petit peu moins, euros. Nous avons fait un seul droit de tirage, je l'ai dit en Commission des Finances, un seul droit de tirage dans l'année avec notre ligne de trésorerie. Donc à un moment donné il a fallu prendre un petit peu de la ligne de trésorerie. On n'a pas emprunté, on a juste pris la ligne de trésorerie, encore une fois. On a remboursé dans la foulée. Voilà notre situation. Alors faites-nous peur, comme d'autres l'ont fait les années précédentes, en disant que l'on est en train de lever un emprunt colossal, c'est faux. Je redis que dans un budget qui est une prévision

aujourd'hui, nous présentons les choses en équilibre en les équilibrant par l'emprunt dans l'attente des subventions qui nous seront données. Quand nous aurons les subventions, cela viendra bien évidemment, en diminution de cet emprunt d'équilibre et nous ne contracterons pas d'emprunt, bien évidemment, mais nous devons présenter les choses équilibrées et nous prenons la précaution financière, ce n'est pas le cas de toutes les collectivités. Nous n'inscrivons des recettes que lorsqu'elles nous sont, je parle des subventions, notifiées. Donc, je retiens qu'il n'y a pas d'autres critiques de votre part. Vous nous dites ensuite que vous êtes contre la voirie. Je suis pour la voirie, je vais même vous dire, tout à l'heure vous parliez et très justement Monsieur VOISIN, des problèmes de la planète et des problèmes à cette échelle-là. Je vais vous dire aujourd'hui, il y a deux types de problèmes : à l'échelle de la planète et il y a le trou que l'on a devant chez soi et entre les deux il n'y a rien d'intéressant et il faut le régler le problème du trou qui est devant chez soi. Je considère en tant que Maire de cette Ville qu'on a du retard sur la voirie. J'ai fait déjà un gros programme au budget supplémentaire 2006. Nous refaisons un gros programme dans ce budget primitif 2007 et j'ai l'intention de continuer pour rattraper ce retard. C'est essentiel et en plus je veux présenter très rapidement à mes habitants un programme pluriannuel. Je ne veux pas qu'ils se demandent est-ce que l'année prochaine, par exemple hier ou avant hier il y avait quelqu'un qui m'a demandé l'allée de la Procession quand est-ce qu'on comptait la faire etc. Ce n'est pas normal que l'on me pose la question. Il est important que l'on comprenne pourquoi on fait telle rue avant telle autre et sur quel critère etc. Il faut que l'on ait un programme pluriannuel. Je veux que l'on sache, à deux ans ou trois ans : la rue est inscrite et on va la faire. On ne peut pas tout faire bien sûr en même temps mais on le fera et moi je continuerai à régler ces problèmes de voirie. Oui c'est ma marque. Cela n'empêche pas qu'il y a quand même autre chose. Quand vous dites qu'il n'y a que ça et que vous n'avez pas vu de gros dossiers, permettez-moi de vous dire que vous n'avez pas bien regardé votre budget. Il y a quand même l'aménagement de la Maison Ballion et je ne vais pas être redondante avec ce qui a été dit. Je vais juste rajouter ce qui me paraît ne pas avoir été suffisamment mis en exergue. L'aménagement de la Maison Ballion figure pour 250.000,00 euros. On va complètement réhabiliter cette super maison arcachonnaise. On va y mettre dedans des services des Affaires Scolaires et de la Famille. Donc cela va être quelque chose de formidable. On va bien évidemment sortir les préfabriqués. Aujourd'hui on a du personnel qui est dans des préfabriqués qui ne sont pas terribles. Le personnel va pouvoir travailler et on va pouvoir recevoir nos habitants dans ces locaux extraordinaires. On va tout ouvrir. Il n'y aura plus comme c'est à l'heure actuelle un jardin, une clôture de verdure, etc. On va ouvrir la place complètement. Il y aura l'aire de jeu notamment dont parlait Nicole NUGEYRE tout à l'heure. Très importants ces aménagements de la Maison Ballion et avec les honoraires de l'architecte, je suis bien au-delà de 250.000,00 euros. Il y a Chrismar, il y a l'acquisition de Chrismar. C'est quoi ? C'est l'achat de ce bar « Le Champenois » à la Hume. C'est très important, là aussi c'est encore une maison extraordinaire, qui est une maison en mauvais état, une vieille arcachonnaise que nous allons réhabiliter. Cela figure aussi pour 250.000,00 euros, une paille, et on va y mettre dedans des services publics. Je suis assez partisane, je vous le dis clairement, d'y mettre la Poste. Je pense qu'aujourd'hui nous avons besoin de deux Postes. J'ai une relation et une discussion avec les services de la Poste là-dessus. D'abord la Poste de la Hume est très importante, elle fonctionne beaucoup et il y a des mouvements financiers extrêmement importants. Donc c'est tout à fait justifié. Aujourd'hui, elle fonctionne dans un local qui n'est pas à la hauteur de la situation et c'est très important quand je vois les queues qu'il y a de clientèle dans la Poste ici tout près de la Mairie, je crois que l'on a vraiment besoin de deux Postes et de deux points, un à la Hume et un ici, cela me paraît très bien. Nous avons aussi et personne n'en a parlé encore mais comme on va avoir des délibérations, je sais que Jacques CHAUVET va y revenir. On a deux bassins de rétention. On achète aujourd'hui deux terrains, 70.000,00 euros chacun, et on va les mettre à la disposition du SIBA qui va nous faire des bassins de rétention et nous allons régler des problèmes hydrauliques dont on nous parle depuis

des années, des années parce que c'est vrai l'hydraulique aujourd'hui est très difficile et là ce sont des travaux, peut-être que Jacques nous le dira tout à l'heure donc je ne veux pas en parler davantage, mais c'est également un investissement très fort, c'est deux fois 70.000,00 euros. On va y venir dans les délibérations. Gilbert l'a dit, il y a du matériel moderne, il y a du matériel très important, on change de nombreux camions et de nombreux véhicules pour le personnel et de matériels pour leur sécurité, pour leur confort bien évidemment et puis pour leur productivité et la façon dont ils travaillent. C'est du matériel qui coûte en terme d'entretien extrêmement cher et il vaut mieux avoir du matériel moderne. Vous avez dit Monsieur BURGUIERE, vous avez raison, que vous avez trouvé que l'on avait inscrit trop de frais d'études par rapport à ce que je dis d'habitude sur les frais d'études et vous avez raison car ce ne sont pas des frais d'études mais des honoraires. Votre remarque était tout à fait pertinente et je vous le dis ce sont des honoraires et notamment des honoraires pour l'aménagement de la Place de l'Hôtel de Ville. On va faire un peu de concours, on va essayer de proposer à des gens de réfléchir à la façon dont les choses doivent s'agencer. On va faire pareil pour la Place de la Claire. Il y a dedans, effectivement, des honoraires. On l'a mis chapitre vingt ou quelque chose comme ça. Cela paraît très fort ces frais d'études mais ce sont essentiellement des honoraires. Ce sera également le paiement des frais de concours. On peut par exemple imaginer que sur une place comme ça on confie à trois organismes le soin de réfléchir sur la manière dont les choses doivent être agencées ici et il faut bien évidemment rémunérer l'esquisse qu'ils nous présenteront. C'est donc mieux que des frais d'études, je tenais à vous le dire. Dans mon esprit ce sont beaucoup plus des honoraires mais bon cela a été classé comme ça.

L'Ecole de Musique. Vous nous avez fait une proposition. Elle est très intéressante cette proposition de réhabiliter l'Ecole de Musique. C'est tout à fait notre intention, mais nous allons le faire après la réhabilitation de l'Ecole Chante Cigale. La logique et je l'ai toujours annoncée, il y a aujourd'hui la construction de la Maison de l'Enfance qui avance bien d'ailleurs, qui avait pris un peu de retard à cause d'une entreprise qui avait déposé le bilan et puis qui est en redressement et qui maintenant a repris le travail dans des conditions satisfaisantes. Donc la Maison de l'Enfance va se terminer en avril-mai, sûrement, il n'y a pas de problème là-dessus. Ensuite, au niveau de la COBAS, le dossier de la réhabilitation de l'école avance et, dans la foulée, on ne va laisser l'Ecole de Musique comme elle est et j'ai eu l'occasion de l'annoncer notamment lors de la Sainte Cécile. Le choix que nous faisons c'est d'abord de réhabiliter cette école avant même d'aller vers une salle de spectacle. Quant à cette salle de spectacle, j'espère que le privé en général, je ne citerai rien, pourra abonder dans cette direction. Donc c'est autant que la Ville n'aura pas à investir directement. Si, bien évidemment, il n'y avait pas de possibilité dans ce sens la Ville le ferait en temps voulu et quand elle le pourrait. Sur les pistes cyclables Jacques a parfaitement bien répondu. C'est vrai que, je vous l'ai dit, nous aurons une projection ici dans la salle, parce que c'est une question de nos concitoyens, effectivement de comprendre comment est le cheminement de ces pistes cyclables et être sûrs qu'il fait bien partie d'une cohérence d'ensemble et donc on a besoin de le montrer, effectivement, avec un « power point ». C'est extrêmement important et on le fera. Notamment on montrera comment on peut aller de l'autre côté avec notre passerelle pour aller du côté où la piscine sera construite etc. Nous montrerons tout cela. Je reviens aussi sur les frais de fonctionnement. Je ne suis pas d'accord avec vos chiffres, Monsieur BURGUIERE, quand vous indiquez une explosion de frais de fonctionnement. Nous en avons discuté en Commission des Finances. Tout dépend par rapport à quoi on le fait. Nous calculons nos frais de fonctionnement, c'est très simple, parce que ça nous paraît le seul principe vraiment défendable, nous prenons les frais de fonctionnement que nous avons inscrits, que nous prévoyons dans notre budget et nous les comparons à ce qui a été réalisé, payé dans l'année 2006. C'est ça qui est intéressant. Mais faire une comparaison d'une prévision en 2007 par rapport à une prévision qui a eu lieu en 2006 mathématiquement, très franchement ça n'a pas beaucoup d'intérêt d'autant plus que, bien évidemment, une bonne prévision budgétaire, c'est de gonfler la dépense pour être sûr de ne pas se tromper.

C'est toujours quand on a les marchés. Et c'est de minorer les recettes pour être sûr d'avoir toujours un peu plus d'avoir et une bonne surprise. Evidemment, on se fait tacler sur les frais de fonctionnement par rapport à notre façon de calculer et encore cette année, je regrette, parce que je pensais que vous alliez me parler des frais de personnel. J'ai le plaisir de dire que ces frais de personnel continuent à augmenter, ils continuent de manière importante. C'est une vraie volonté de la Ville d'aller vers un personnel solide, compétent, bien rémunéré sur lesquels on peut vraiment s'appuyer. Je reviens ensuite sur les nouveaux services. Tout ça a été dit mais c'est vrai qu'il y a de tout nouveaux services qui expliquent ces frais de fonctionnement. L'A.M.I qui marche quand même très très bien. C'est quand même plus de 250 demandes d'interventions. On va dire que c'est 45 % de ces interventions qui ont été satisfaites à ce jour. La tempête a retardé. On a eu aussi un petit problème d'accident du travail par rapport à du personnel qui a été en tout cas en maladie. Je ne sais pas si cela a été un accident du travail ou pas mais il ne peut pas marcher et il a été absent pendant plus de deux mois, il est toujours absent d'ailleurs. Cela a retardé un petit peu, mais il n'empêche que ce service existe maintenant et, bien évidemment, en plus comme tout nouveau service, il y avait besoin de l'affiner. Je donnerai les derniers chiffres dans « Votre Maire en Direct », dès que possible quand Votre Maire en Direct paraîtra. Il est vrai que ce service est très très intéressant et induit des frais de fonctionnement, non seulement de personnel affecté, mais aussi de fournitures. Quand on vient et que l'on installe un poteau, quand on vient, qu'on fait en sorte de boucher un trou etc, toutes les petites choses qui ont été faites, en matière d'éclairage, les ampoules etc, cela a un coût et, bien évidemment, nous l'avons intégré dans notre budget 2007. Je ne reviendrai pas, Monsieur BURGUIERE, là où les choix me paraissent bons. Je trouve que vous ne les avez pas beaucoup critiqués effectivement et je reprends pour ma part que la seule critique c'est l'endettement. Je vais vous dire, je suis sereine. C'est la seule chose. Il n'y a rien de plus facile que de montrer l'endettement. On le montrera, on montrera ce que l'on a emprunté, il y aura une totale transparence là-dessus et je ne m'inquiète absolument pas par rapport à cela. Je veux remercier Sylvie, de ce qu'elle a dit sur le « bus de nuit » parce que c'est un très gros dossier et c'est vrai que ce dossier n'a pas été redémarré par une autre collectivité. Il a été arrêté parce que, malheureusement, des individus qui n'étaient pas du tout de notre Commune d'ailleurs, sont venus perturber les choses.

Nous allons tirer les enseignements de tout cela. Nous allons gérer les choses différemment et je peux vous dire aujourd'hui que nous aurons des partenaires financiers sur ce « bus de nuit », notamment le Casino d'ailleurs, qui sera un partenaire financier de ce « bus de nuit » et qui acceptera, bien évidemment, de le financer tout comme la « Féria » puisque les jeunes vont beaucoup au bar la « Féria » au Lac de la Magdeleine. Nous avons aussi les successeurs d'ESSO REP qui nous ont d'ores et déjà annoncé leur participation. Nous aurons un partenariat car c'est une expérience qui est vraiment intéressante. Sur la voirie, j'ai répondu, cher Gilbert, surtout avec le programme pluriannuel. En matière d'environnement, je suis très fière effectivement, je l'avais annoncé, je voulais qu'il y ait beaucoup de plantations qui soient faites et je remercie vraiment Alain VAROQUEAUX d'avoir rappelé ces efforts qui sont faits sur notre Commune. C'est très important en matière d'environnement d'avoir cette politique de plantation. La Médiathèque, tout a été dit et tout sera dit pour l'inauguration, chère Evelyne, le 20 janvier prochain. C'est un très bel outil, un très bel équipement dont se dote notre Ville. L'EPIC, on en a parlé, Michèle, je t'ai répondu juste après ton intervention. Un mot de Mestras par rapport à l'intervention de Jean-Marc. J'entends ici ou là dire que la Hume est formidable, c'est très bien, c'est très beau et de là à dire que je fais beaucoup de choses pour la Hume et que je ne fais pas beaucoup de choses pour les autres quartiers, il n'y a qu'un pas. L'année 2007, soyons très clairs, mes chers collègues, l'année 2007 sera consacrée à Mestras. Ce sera la traversée de Mestras et vous le verrez tout à l'heure, d'ailleurs, avec une délibération. Nous allons tirer les enseignements de la Hume dans le sens que nous allons demander une délégation de maîtrise d'ouvrage, au Conseil Général pour pouvoir encore mieux faire les travaux, le plus vite possible.

Ce qui nous a beaucoup bloqués sur la Hume c'est qu'il y avait un marché de la Ville, un marché du Conseil Général, un appel d'offres, un appel d'offres de France Télécom etc. Aujourd'hui nous avons fait la preuve de ce que nous pouvions faire sur cette route départementale parce que c'est une route départementale et c'est vrai que l'on ne peut rien faire sans l'accord du Conseil Général. Aujourd'hui, l'effort sera mis sur Mestras, sur cette traversée, tu as tout à fait raison de le dire, je veux même dire qu'on est à la deuxième réunion de concertation. Il y en aura une troisième en janvier qui sera tout particulièrement dédiée aux commerçants et il y en aura probablement une dernière. Ce que je veux dire c'est que nous aurons un dossier peut-être encore plus chaud qu'à la Hume. Ce sera très différent. Les principes seront les mêmes. Nous aurons la volonté de faire en sorte que les réseaux ne soient plus aériens mais soient enterrés. Nous aurons la volonté d'agrandir les trottoirs, de faire un autre éclairage, mais ce sera dans un autre état d'esprit et cet esprit correspondra à ce bourg historique, Mestras, qui le mérite bien. Un mot sur les aires de jeux. Nicole tu as tout dit. Je crois simplement que l'aire de jeux, enfin toutes sont importantes. Je n'en dirai pas plus. Elles sont toutes très importantes à mes yeux et stratégiquement bien placées. Merci à Jacques de sa présentation sur les pistes cyclables et au titre de la Politique de la Ville. Il est bien placé pour parler de cet excellent dossier et je le remercie aussi de sa démonstration d'équilibre du budget. C'est généralement sur lui que repose toujours cette question sur l'endettement. Pour ma part, je l'ai trouvé très convaincant. Enfin, André, tu as rappelé ces nouveaux services aux Gujanais. Mais tu as aussi bien parlé de ce pôle informatique pour les demandeurs d'emploi. C'est de mon point de vue extrêmement important et je te remercie pour tout ce que tu fais. Ce n'est pas facile d'être l'Adjoint en charge de l'emploi et de recevoir les demandeurs d'emploi et de faire tout ce que tu fais. Le service aussi est exemplaire. Il va être mieux restructuré dans quelques jours car il aura plus de place et on pourra installer ce pôle informatique. Je m'en réjouis d'avance. Monsieur Vahid HAJEB, j'ai seulement compris que vous étiez contre la voirie, je dirai ça à nos habitants. Je dirai parce que tu as rappelé, tu en avais oublié et ce n'est pas bien d'en avoir oublié, mon cher Daniel, je dirai bien sûr à tous les habitants de l'allée de Cazaux de deuxième tranche, de l'allée des Rossignols, de l'allée des Prés Salés, de la rue du Port, de l'allée des Glaïeuls, de l'allée de la Procession, de l'allée de la Biotte, de l'allée de Colbert, je rappellerai que Monsieur Vahid HAJEB est totalement contre toute cette voirie. Pardonnez-moi. Je peux parler quand même dans ce Conseil Municipal. Merci. Je comprends que cela vous gêne ce que je dis mais j'ai bien noté que sur la voirie... C'est peut-être de la caricature mais vous voyez je pense exactement le contraire c'est-à-dire que c'est vous qui avez caricaturé ce budget et un budget de cette qualité vous vous seriez honorés à faire ce que vous aviez annoncé au mois de Juillet quand j'ai été élue Maire et quand vous nous aviez annoncé que vous ne feriez pas une opposition systématique. Un budget comme ça, avec ce nombre d'investissements, sans augmenter les impôts, vous vous seriez honorés à, justement, le voter parce que quand vous nous dites qu'il fallait augmenter, je terminerai là-dessus, les marges de manœuvre ça veut dire quoi, que vous ne vouliez pas que l'on fasse des investissements ? Vous vouliez qu'on garde ça et ne rien faire. Et bien non, moi ce n'est pas ma politique. Ma politique c'est une politique ambitieuse de grands investissements pour ma Ville qui le mérite et j'entends poursuivre dans cette voie. Y a-t-il d'autres interventions ? Monsieur BURGUIERE.

Jérôme BURGUIERE :

Je vais essayer d'être moins bref. S'il vous plait, Madame DES ESGAULX. Cela se passait vraiment très bien. Je trouvais que l'on avait une discussion intéressante et les sujets...

Marie-Hélène DES ESGAULX :

Cela veut dire que j'ai répondu à vos interrogations ?

Jérôme BURGUIERE :

Non pas du tout. Cela veut dire qu'à un moment donné vous basculez dans la caricature.

Marie-Hélène DES ESGAULX :

C'est un expert qui parle, voyez-vous, c'est un expert en caricature.

Jérôme BURGUIERE :

Mais depuis, on se connaît un peu, j'ai regardé...

Marie-Hélène DES ESGAULX :

On n'a pas fait grand chose ensemble.

Jérôme BURGUIERE :

Je vous ai observée...

Marie-Hélène DES ESGAULX :

Ne mélangez pas tout. On n'a vraiment pas gardé les vaches ni rien du tout. On n'a rien fait ensemble.

Jérôme BURGUIERE :

Je vous ai observée à la Région, il fut un temps.

Marie-Hélène DES ESGAULX :

Moi je ne vous observe pas, je vous écoute pour le moment.

Jérôme BURGUIERE :

C'est intéressant. Vous ne pouvez pas dire que l'on est contre les routes et vous ne pouvez pas lister les routes en espérant nous faire croire que l'on ne ferait aucune route, pardon c'est de la caricature. Vous ne pouvez pas dire que j'étais contre l'investissement en disant qu'il fallait augmenter les marges de manœuvre. Au contraire, vouloir augmenter les marges de manœuvres c'est vouloir investir plus sans avoir besoin d'emprunter à ce point.

Marie-Hélène DES ESGAULX :

Allez, par magie.

Jérôme BURGUIERE :

Alors j'ai quand même une question supplémentaire. Vous évoquiez un sujet intéressant dans le budget qui était le renouvellement du parc de véhicules. Est-ce que par rapport aux propositions que j'ai essayé de faire à un moment donné dans mon intervention, on peut envisager, et sûrement l'avez-vous prévu mais vous ne l'avez pas précisé, que ces véhicules soient des véhicules que l'on qualifie de

propres, c'est-à-dire soit des véhicules électriques, soit des véhicules avec une quelconque énergie qui soit moins polluante pour le développement durable que vous évoquiez ?

Marie-Hélène DES ESGAULX :

Il y a une Commission des Marchés, Monsieur BURGUIERE qui examinera ça et donc vous savez pour les tracto-pelles, c'est un peu compliqué.

Jérôme BURGUIERE :

Vous voyez, vous caricaturez à nouveau.

Marie-Hélène DES ESGAULX :

Non, parce que c'est un tracto-pelle, notamment pour plus de 100.000,00 euros, il y a notamment un tracto-pelle.

Jérôme BURGUIERE :

Mais il n'y a pas qu'un tracto-pelle. Vous n'avez pas évoqué un grand programme pour ne parler que d'un tracto-pelle.

Marie-Hélène DES ESGAULX :

C'est la Commission des Marchés qui fixera ces règles.

Jérôme BURGUIERE :

Pourquoi cela vous embête à ce point quand je fais une proposition normale ?

Marie-Hélène DES ESGAULX :

J'en charge Monsieur CHAUVET et donc c'est lui qui fixera ces règles. Le budget n'est pas là pour dire que telles opérations est H.Q.E ou qu'elle est ceci ou cela, le budget est là pour fixer des limites financières, ce qui a été fait.

Jérôme BURGUIERE :

Tout à l'heure vous trouviez intéressant et moi aussi que l'on parle du détails des projets qui étaient prévus. J'essaye de vous poser une question sur un des projets que vous avez évoqués en parlant de l'ampleur du renouvellement du matériel, je trouvais ça bien. Je vous fais une intervention en disant est-ce que c'est prévu ?

Marie-Hélène DES ESGAULX :

Je vous réponds que cela ne peut être prévu dans le budget, ce sera analysé dans la Commission des Marchés.

Jérôme BURGUIERE :

Dans votre esprit.

Marie-Hélène DES ESGAULX :

Il y a une Commission des Marchés. Je n'en fais pas partie, je vous le rappelle.

Jérôme BURGUIERE :

Il faut écrire un cahier des charges.

Marie-Hélène DES ESGAULX :

Cela sera dans la Commission des Marchés, avec nos techniciens. Je vous ai pris l'exemple du tracto-pelle pour vous dire que cela ne pourra pas concerner tous les véhicules.

Jérôme BURGUIERE :

Vous caricaturez, je m'en doutais un peu.

Marie-Hélène DES ESGAULX :

Le tracto-pelle, bien évidemment, ne sera pas électrique.

Jérôme BURGUIERE :

Au bio-gaz ce sera compliqué aussi mais ce n'était pas le sens de ma question.

Marie-Hélène DES ESGAULX :

On a enregistré que vous souhaitiez qu'il y ait une volonté de véhicules propres.

Jérôme BURGUIERE :

Je vous remercie Madame DES ESGAULX.

Marie-Hélène DES ESGAULX :

Mais après c'est la Commission des Marchés qui en décidera.

Jérôme BURGUIERE :

C'est aussi la façon dont on écrit les cahiers des charges, c'était cela le sens de ma question.

Marie-Hélène DES ESGAULX :

Bien sûr. Cela dépend aussi des sommes auxquelles on arrive.

Jérôme BURGUIERE :

Exactement.

Marie-Hélène DES ESGAULX :

Financièrement on ne peut pas faire n'importe quoi non plus.

Jérôme BURGUIERE :

On ne peut pas avoir des discours sur le développement durable comme on l'a eu au début de ce Conseil Municipal très intéressant et ne pas vouloir faire les comptes.

Marie-Hélène DES ESGAULX :

Le développement durable ce n'est pas que les véhicules électriques. Je suis beaucoup plus ambitieuse en développement durable que les véhicules électriques.

Jérôme BURGUIERE :

Mais c'est un élément qui y contribue, Madame DES ESGAULX, indéniablement.

Marie-Hélène DES ESGAULX :

Mais vous l'examinerez Monsieur BURGUIERE si vous êtes, d'ailleurs, dans les Commissions des Marchés.

Jérôme BURGUIERE :

Je fais ce que je peux, j'ai aussi un emploi. Un dernier sujet que je voulais évoquer et peut-être un débat que l'on n'a pas à avoir ce soir, vous me le direz, sur la salle de spectacle importante et vous dites « il faudrait a priori en priorité le confier au privé ». Voilà des éléments, mais comme ce n'est pas dans le budget, peut-être ne doit-on pas en débattre, mais voilà un élément de méthode sur lequel je ne souscris pas. La preuve, le Palais des Festivals, je ne parle pas du bowling qui par nature est un investissement privé, le Palais des Festivals sur lequel on comptait beaucoup comme un équipement un peu public, on l'attend.

Marie-Hélène DES ESGAULX :

Je l'ai dit tout à l'heure.

Jérôme BURGUIERE :

On ne maîtrise pas le calendrier.

Marie-Hélène DES ESGAULX :

Je l'ai dit tout à l'heure. Vous enfoncez des portes ouvertes, c'est moi qui en ai parlé tout à l'heure. Ce n'est pas dans le budget, quel est l'intérêt d'en parler maintenant ?

Jérôme BURGUIERE :

C'est vous qui avez évoqué la salle de spectacle et que vous vouliez la confier au privé. J'essaie aussi de vous apporter mon avis, est-ce possible ?

Marie-Hélène DES ESGAULX :

Donnez-nous votre avis.

Jérôme BURGUIERE :

Le danger de cette méthode c'est ce que l'on voit sur le Palais des Festivals, par exemple, c'est que l'on n'est plus maître du calendrier et que l'on peut attendre, attendre et puis voir la première pierre et pas la deuxième. C'est un problème de méthode qui est important à Gujan-Mestras. Je suis inquiet un peu, quand je vous entends parler d'ailleurs à ce propos de la piscine privée. Je crois que ce sont des débats qu'il faudrait que l'on ait en terme de méthode.

Marie-Hélène DES ESGAULX :

Très bien. On y reviendra. Sur la salle des spectacles et sur la piscine on y reviendra promis, Monsieur BURGUIERE.

Jérôme BURGUIERE :

Je vous remercie. J'en est terminé.

Marie-Hélène DES ESGAULX :

On reviendra sur chacun de ces sujets, d'autant plus que cela fait partie d'engagements d'électoraux alors vous pensez bien que l'on y reviendra. Je mets donc aux voix ce dossier du budget 2007. Je le soumetts à votre approbation. Y a-t-il des oppositions ? Il y en a, vous avez donc les pouvoirs au complet, la liste de Monsieur BURGUIERE. Y a-t-il des abstentions ? Il n'y en a pas. Ce dossier est donc voté à la majorité.

➤ **BUDGET PRIMITIF DE LA VILLE POUR L'EXERCICE 2007**

DECISION DU CONSEIL MUNICIPAL : Adopté à la majorité avec 25 POUR et 8 CONTRE (Jérôme BURGUIERE, Isabelle DERA VIN, Marc DRUART, Luc VOISIN, Sylviane STOME, Marie-Claude DEGRAVE, Elisabeth REZER-SANDILLON et Vahid HAJEB)

Marie-Hélène DES ESGAULX :

Nous passons donc au budget primitif du Port de la Hume. Le rapporteur était Daniel TROUVE. Il a rapporté donc nous allons le voter en ta présence Daniel. Y a-t-il des oppositions ? Il n'y en a pas. Des abstentions ? Il n'y en a pas. Ce dossier est donc voté à l'unanimité.

➤ **BUDGET PRIMITIF DU PORT DE LA HUME POUR L'EXERCICE 2007**

DECISION DU CONSEIL MUNICIPAL : Adopté à l'unanimité

Marie-Hélène DES ESGAULX :

Daniel TROUVE qui doit rejoindre Orléans ce soir, me donne donc un pouvoir mais j'ai peut-être déjà une procuration, donc on va la donner à Annie DUROUX. Voilà et puis nous passons à la délibération suivante dont j'ai parlé un tout petit peu qui est l'acquisition d'un terrain appartenant à Monsieur GAMBINY, avec la réalisation d'un bassin de rétention des eaux pluviales avenue de Meyran. Le Rapporteur est Jacques CHAUVET.

Jacques CHAUVET :

Merci Madame le Maire. Préalablement à la lecture de ces deux projets de délibérations, je souhaiterais souligner l'intérêt majeur que représente l'acquisition de ces deux terrains par rapport à l'hydraulique et au traitement de l'hydraulique de notre Commune. En effet, il y a plusieurs mois, dans le cadre de votre délégation à l'intercommunalité et plus particulièrement au SIBA, vous aviez pris en charge ce dossier de l'hydraulique gujanais et entamé une réflexion. Les premiers résultats sont là et un très fort niveau d'investissement, puisque pour ces deux bassins de

réention, sur Haurat c'est 70.000,00 euros, sur Meyran c'est 70.000,00 euros en achat. Au niveau des travaux réalisés en 2006 par rapport à Meyran, c'est 494.000,00 euros et les travaux prévus en 2007, c'est 360.000,00 euros, ce qui veut dire pratiquement 1.000.000,00 euros investis pour l'amélioration de l'hydraulique de notre Commune. Vous aviez souligné l'importance dans le cadre de notre budget, au-delà de cela, dans le cadre de l'hydraulique de notre Commune, c'est fondamental.

Marie-Hélène DES ESGAULX :

C'est très important d'avoir obtenu et j'en remercie le vice-président du SIBA, chargé des finances, cette excellente opération. Nous avons acheté les terrains, le SIBA construit ces bassins de réention et nous allons obtenir un meilleur hydraulique sur Meyran, parce que c'est d'abord la délibération de Meyran. Je mets aux voix ce dossier.

Jacques CHAUVET :

Je la lis, non ?

Marie-Hélène DES ESGAULX :

Est-ce qu'il faut la lire ? Ce n'est peut-être pas la peine. Alors une intervention. Madame SANDILLON-REZER.

Elisabeth SANDILLON-REZER :

Madame le Maire. Pour le terrain de Monsieur GAMBINY, nous ne pouvons que nous réjouir de la création d'un bassin de réention. Dans un passé proche, on a peut-être un peu trop oublié que les pins étaient de grands consommateurs d'eau et qu'ils avaient été plantés pour cela. Leur abattage au profit du béton, associé à une perte ou un mauvais entretien des crastes, ne pouvaient donc que créer les problèmes que nous connaissons les jours de pluies. Bravo donc pour ces bassins de réention et bien évidemment il ne faudra pas s'arrêter en si bon chemin parce que cette mesure ne pourra être réellement efficace que si le nombre de bassins répartis sur l'agglomération gujanaise est suffisant. Merci.

Marie-Hélène DES ESGAULX :

On est bien d'accord ma chère collègue. D'abord, ce que je veux vous dire, c'est que jusqu'à maintenant si ça été plus difficile à faire, c'est que le SIBA, sa vocation principale, c'est l'assainissement. Aujourd'hui l'assainissement, je parle sous ton contrôle Jacques, est quand même réalisé dans des proportions extrêmement importantes, donc le SIBA peut se pencher sur ces questions hydrauliques et d'eau pluviales notamment. Des problèmes existent, nombreux, au Teich comme à Gujan-Mestras. Donc aujourd'hui le SIBA fait porter ces efforts là-dessus et pour nous derrière tout ça, il s'agit vraiment d'un programme général sur Meyran, je veux le dire clairement, un programme général de déviation de crastes qui seront envoyées vers le bassin de réention, donc ce terrain GAMBINY, sur lequel fonctionnera un dispositif de pompage, de très grosse capacité, envoyant l'eau provenant des crastes vers le Port de Meyran. C'est ça le dispositif. Il faut comprendre ce que c'est. On a

acheté les terrains, il y a de gros travaux etc. Mais comment cela fonctionne. Et ça ce n'est possible que parce que finalement, si vous voulez, le SIBA maintenant peut faire porter ses efforts autrement que sur l'assainissement. Voilà. Nous comptons bien en profiter. Ce sera d'ailleurs l'objet de la délibération également à venir. Je mets donc aux voix ce dossier. Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? Il n'y en a pas. Il est donc voté à l'unanimité, je vous en remercie.

**ACQUISITION D'UN TERRAIN APPARTENANT
A MONSIEUR GAMBINY :
REALISATION D' UN BASSIN DE RETENTION DES EAUX PLUVIALES
AVENUE DE MEYRAN**

RAPPORTEUR : Jacques CHAUVET

Monsieur Léopold GAMBINY, domicilié 26 Avenue du Général Leclerc à BORDEAUX (33000) est propriétaire d'un terrain situé 114 Avenue de Meyran, cadastré section BR n°307.

Une partie de cette parcelle est classée en zone UD du PLU afin d'y aménager un ouvrage de rétention des eaux pluviales.

Le quartier est particulièrement sensible en période d'intempéries, la création d'un tel ouvrage est indispensable pour collecter les eaux pluviales du quartier.

Cette emprise a une contenance de 624 m² environ selon le document d'arpentage établi par le Cabinet LARTIGUE, Géomètre Expert à FACTURE-BIGANOS.

Après négociation, Monsieur GAMBINY a confirmé à la Ville son intention de céder cette emprise au prix de 112 € le m², soit 70.000 € HT pour les 624 m² environ concernés conformément à l'avis de la Brigade des Evaluations Domaniales en date du 21 août 2006.

Tous frais, droits et honoraires inhérents à cette acquisition seront à la charge de la Ville et sont inscrits au budget communal.

Je vous demande ainsi :

- d'accepter le principe de l'acquisition de cette parcelle selon les conditions ci-dessus,
- d'autoriser le Maire ou son représentant, à signer l'acte d'acquisition à intervenir,
- de confier à Maître DUCOURAU, Notaire à GUJAN-MESTRAS, la rédaction de l'acte.

➤ **ACQUISITION D' UN TERRAIN APPARTENANT A MONSIEUR GAMBINY :
REALISATION D'UN BASSIN DE RETENTION DES EAUX PLUVIALES
AVENUE DE MEYRAN**

DECISION DU CONSEIL MUNICIPAL : Adopté à l'unanimité

Marie-Hélène DES ESGAULX :

Même chose pour l'acquisition d'un terrain appartenant à Madame GELLIBERT. Est-ce que vous dispensez Gilbert BARRUE de sa lecture technique ? Je vous en remercie et Madame SANDILLON-REZER vous avez la parole.

Elisabeth SANDILLON-REZER :

Comme cela vient d'être dit, Madame le Maire, Gujan a besoin de bassins de rétention. Mais voilà peut-être pas à n'importe quel prix. Comment voulez-vous que nous votions cette acquisition quand la Ville se propose de payer 60,00 euros le mètre carré un terrain estimé à 2,00 euros le mètre carré par la Direction Générale des Impôts.

Marie-Hélène DES ESGAULX :

Vous avez raison. C'était ça ou pas de bassin. Nous avons préféré, même à ce prix-là, parce que l'hydraulique n'a pas de prix et quand je vois aujourd'hui les ennuis qu'il peut y avoir chez nos administrés quand il pleut énormément, que les crastes sont pleines etc., pour moi cela n'a pas de prix. Mais vous avez raison, on achète cela très cher, je vous donne raison. Je vous laisse poursuivre.

Elisabeth SANDILLON-REZER:

Ne pouviez-vous pas, Madame le Maire, il faut se battre peut être ?

Marie-Hélène DES ESGAULX :

Il aurait fallu faire une expropriation mais qui aurait pris deux ans, deux ans et demi. Je considère aujourd'hui que ces problèmes sont importants et en plus nous aurions eu le risque de voir s'échapper ce terrain parce que, bien évidemment, il y avait d'autres projets sur ce terrain.

Luc VOISIN :

D'autres projets en zone N ?

Marie-Hélène DES ESGAULX :

Marie-Yvette Gellibert, je crois qu'elle avait d'autres intentions au départ. C'est une affaire qui a plusieurs mois, vous savez. On en a parlé même déjà l'an dernier. Elle a un an. Cela a été difficile d'obtenir l'accord sur ce terrain. Ceci dit, je vous donne raison, il est très cher mais il est à la hauteur de nos espérances pour régler les problèmes hydrauliques sur notre Ville. A la faveur de ces remarques, je mets aux voix ce dossier. Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? Nous enregistrons les abstentions du groupe de Monsieur BURGUIERE. Ce dossier est donc voté à la majorité.

**ACQUISITION D'UN TERRAIN APPARTENANT
A MADAME MARIE-YVETTE GELLIBERT :
CREATION D' UN BASSIN DE RETENTION ALLEE DU HAURAT**

RAPPORTEUR : Gilbert BARRUE

Madame Marie-Yvette GELLIBERT, domiciliée 7 Allée Léon Saby à ARCACHON (33120) est propriétaire d'un terrain situé Allée du Haurat, longeant la voie ferrée, cadastré section BL n°2.

Une partie de cette parcelle est classée en zone N du PLU et inscrite en emplacement réservé n° 90 afin d'y aménager un ouvrage de rétention des eaux pluviales.

Le quartier du Haurat est particulièrement sensible en période d'intempéries, la création d'un tel ouvrage est indispensable pour collecter les eaux pluviales du quartier.

Cette emprise a une contenance de 1207 m² environ selon le document d'arpentage établi par le Cabinet BAURE, Géomètre Expert à ARCACHON.

Ce terrain est nouvellement cadastré sous les références BL n°287.

Après négociation, Madame GELLIBERT a confirmé à la Ville son intention de céder cette emprise au prix de 60 € le m², soit 72.420 € pour les 1.207 m² environ concernés.

Tous frais, droits et honoraires inhérents à cette acquisition seront à la charge de la Ville et sont inscrits au budget communal.

Je vous demande ainsi :

- d'accepter le principe de l'acquisition de cette parcelle selon les conditions ci-dessus,
- d'autoriser le Maire ou son représentant à signer l'acte d'acquisition à intervenir,
- de confier à Maître DUCOURAU, Notaire à GUJAN-MESTRAS, la rédaction de l'acte.

➤ **AQUISITION D'UN TERRAIN APPARTENANT A MADAME MARIE-YVETTE GELLIBERT : CREATION D' UN BASSIN DE RETENTION ALLEE DU HAURAT**

DECISION DU CONSEIL MUNICIPAL : Adopté à la majorité avec 25 POUR et 8 ABSTENTIONS (Jérôme BURGUIERE, Isabelle DERA VIN, Marc DRUART, Luc VOISIN, Sylviane STOME, Marie-Claude DEGRAVE, Elisabeth SANDILLON- REZER et Vahid HAJEB)

Marie-Hélène DES ESGAULX :

Nous passons à la convention de servitude.

**CONVENTION DE SERVITUDE
 IMPLANTATION D'UN POSTE DE TRANSFORMATION
 DE COURANT ELECTRIQUE « POSTE FÊTES »
 Lac de la Magdeleine**

RAPPORTEUR : Nicole NUGEYRE

Electricité de France – Services Gironde nous a informés de leur projet de procéder à l'implantation d'un poste préfabriqué de distribution publique au lac de la Magdeleine sur la parcelle désignée section DE n°28 poste « FÊTES ».

La Ville de GUJAN-MESTRAS doit, dès lors, concéder à Electricité de France, à titre de servitude, le droit d'occuper un emplacement de 10 m² environ et l'autorisation pour ses agents ou ceux des entrepreneurs dûment accrédités, à tout moment du jour et de la nuit et avec le véhicule si besoin est, de pénétrer sur cette parcelle cadastrée section DE N°28, en vue de l'installation, la surveillance, l'entretien, la réparation ou le remplacement de tous appareils, outillages et dispositifs.

Deux conventions devront donc être signées, l'une pour le passage de la ligne souterraine et l'autre pour l'implantation du poste de transformation de courant électrique, et feront ensuite l'objet d'un acte notarié. Tous les frais d'acte, d'enregistrement et de transcription hypothécaire seront supportés par Electricité de France.

Je vous demande donc :

- de consentir ces servitudes à Electricité de France sur la parcelle cadastrée section DE n°28 poste « FÊTES », pour la pose, la surveillance, l'entretien et la réparation de(s) ligne(s) souterraine(s), à valoir sur une emprise de 10m².
- d'autoriser le Maire ou son représentant, à signer les actes à intervenir,
- de charger Maître DUCOURAU, Notaire à GUJAN-MESTRAS, de représenter les intérêts de la Ville dans cette affaire.

Marie-Hélène DES ESGAULX :

Merci Madame le rapporteur. Y a-t-il des demandes de parole ? Il n'y en a pas donc je mets aux voix ce dossier. Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? Il n'y en a pas. Il est adopté à l'unanimité.

➤ **CONVENTION DE SERVITUDE IMPLANTATION D'UN POSTE DE TRANSFORMATION DE COURANT ELECTRIQUE « POSTE FETES » Lac de la Magdeleine**

DECISION DU CONSEIL MUNICIPAL : Adopté à l'unanimité

Marie-Hélène DES ESGAULX :

On passe à la convention de servitude. Le rapporteur était Thomas JUSTIN. Comme il est absent je vais proposer à Daniel DIJON de rapporter ce dossier et j'en profite pour le remercier de tout ce qu'il fait en matière de sécurité au niveau du Lac de la Magdeleine pour permettre notamment l'installation de la future fête très chère à David DELIGEY et à André MOUSTIE. Daniel DIJON , tu as la parole.

Daniel DIJON :

Merci Madame le Maire.

<p>CONVENTION DE SERVITUDE IMPLANTATION D'UN POSTE DE TRANSFORMATION DE COURANT ELECTRIQUE « POSTE LAC » Lac de la Magdeleine</p>
--

RAPPORTEUR : Daniel DIJON

Electricité de France – Services Gironde nous a informés de leur projet de procéder à l'implantation d'un poste préfabriqué de distribution publique au lac de la Magdeleine sur la parcelle désignée section DE n°28 poste « LAC ».

La Ville de GUJAN-MESTRAS doit, dès lors, concéder à Electricité de France, à titre de servitude, le droit d'occuper un emplacement de 10 m² environ et l'autorisation pour ses agents ou ceux des entrepreneurs dûment accrédités, à tout moment du jour et de la nuit et avec le véhicule si besoin est, de pénétrer sur cette parcelle cadastrée section DE N°28, en vue de l'installation, la surveillance, l'entretien, la réparation ou le remplacement de tous appareils, outillages et dispositifs.

Deux conventions devront donc être signées, l'une pour l'établissement de la ligne souterraine et l'autre pour l'implantation du poste de transformation de courant électrique, et feront ensuite l'objet d'un acte notarié. Tous les frais d'acte, d'enregistrement et de transcription hypothécaire seront supportés par Electricité de France.

Je vous demande donc :

- de consentir ces servitudes à Electricité de France sur la parcelle cadastrée section DE n°28, pour la pose, la surveillance, l'entretien et la réparation de(s) ligne(s) souterraine(s), à valoir sur une emprise de 10m².
- d'autoriser le Maire ou son représentant, à signer les actes à intervenir,
- de charger Maître DUCOURAU, Notaire à GUJAN-MESTRAS, de représenter les intérêts de la Ville dans cette affaire.

➤ **CONVENTION DE SERVITUDE IMPLANTATION D'UN POSTE DE TRANSFORMATION DE COURANT ELECTRIQUE « POSTE LAC » Lac de la Magdeleine**

DECISION DU CONSEIL MUNICIPAL : Adopté à l'unanimité

Marie-Hélène DES ESGAULX :

Merci Monsieur le rapporteur. Y a-t-il des demandes de paroles ? Il n'y en a pas donc je mets aux voix ce dossier. Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? Il est donc adopté à l'unanimité. Je vous en remercie.

<p>CONVENTION DE SERVITUDE IMPLANTATION D'UN COFFRET BASSE TENSION A LA POSTE DE LA HUME</p>

RAPPORTEUR : Michèle RAYNAUD

Electricité de France – Services Gironde nous a informés de leur projet de procéder à l'implantation d'un coffret basse tension type RMBT sur la parcelle désignée section BT n°230 au niveau de la Poste de la Hume.

La Ville de GUJAN-MESTRAS doit, dès lors, concéder à Electricité de France, à titre de servitude, le droit d'occuper un emplacement de 10 m² environ et l'autorisation pour ses agents ou ceux des entrepreneurs dûment accrédités, à tout moment du jour et de la nuit et avec le véhicule si besoin est, de pénétrer sur cette parcelle cadastrée section BT n°230 en vue de l'installation, la surveillance, l'entretien, la réparation ou le remplacement de tous appareils, outillages et dispositifs.

Une convention devra donc être signée et fera ensuite l'objet d'un acte notarié. Tous les frais d'acte, d'enregistrement et de transcription hypothécaire seront supportés par Electricité de France.

Je vous demande donc :

- de consentir cette servitude de passage à Electricité de France sur la parcelle cadastrée section BT n°230, pour la pose, la surveillance, l'entretien et la réparation de(s) ligne(s) souterraine(s), à valoir sur une emprise de 10m².
- d'autoriser le Maire ou son représentant, à signer l'acte à intervenir,
- de charger Maître DUCOURAU, Notaire à GUJAN-MESTRAS, de représenter les intérêts de la Ville dans cette affaire.

Marie-Hélène DES ESGAULX :

Très bien, merci Madame le rapporteur. Y a-t-il des demandes de parole ? Il n'y en a pas. Je mets donc aux voix ce dossier. Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? Il est donc adopté à l'unanimité. Je vous en remercie.

➤ **CONVENTION DE SERVITUDE IMPLANTATION D'UN COFFRET BASSE TENSION A LA POSTE DE LA HUME**

DECISION DU CONSEIL MUNICIPAL : Adopté à l'unanimité

Marie-Hélène DES ESGAULX :

Michèle RAYNAUD rapporte également une convention de servitude d'un coffret basse tension à l'Office de Tourisme. C'est la même délibération. Est-ce que vous la dispensez de sa lecture ? Je vous en remercie. Je mets aux voix ce dossier. Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? Il est adopté à l'unanimité. Je vous en remercie.

<p>CONVENTION DE SERVITUDE IMPLANTATION D'UN COFFRET BASSE TENSION A L'OFFICE DE TOURISME</p>
--

RAPPORTEUR : Michèle RAYNAUD

Electricité de France – Services Gironde nous a informés de leur projet de procéder à l'implantation d'un coffret basse tension type RMBT sur la parcelle désignée section BT n°316/318 au niveau de l'Office de Tourisme.

La Ville de GUJAN-MESTRAS doit, dès lors, concéder à Electricité de France, à titre de servitude, le droit d'occuper un emplacement de 10 m² environ et l'autorisation pour ses agents ou ceux des entrepreneurs dûment accrédités, à tout moment du jour et de la nuit et avec le véhicule si besoin est, de pénétrer sur cette parcelle cadastrée section BT n°316/318 en vue de l'installation, la surveillance, l'entretien, la réparation ou le remplacement de tous appareils, outillages et dispositifs.

Une convention devra donc être signée et fera ensuite l'objet d'un acte notarié. Tous les frais d'acte, d'enregistrement et de transcription hypothécaire seront supportés par Electricité de France.

Je vous demande donc :

- de consentir cette servitude de passage à Electricité de France sur la parcelle cadastrée section BT n°316/318, pour la pose, la surveillance, l'entretien et la réparation de(s) ligne(s) souterraine(s), à valoir sur une emprise de 10m².
- d'autoriser le Maire ou son représentant à signer l'acte à intervenir,
- de charger Maître DUCOURAU, Notaire à GUJAN-MESTRAS, de représenter les intérêts de la Ville dans cette affaire.

➤ **CONVENTION DE SERVITUDE IMPLANTATION D'UN COFFRET BASSE TENSION A L'OFFICE DE TOURISME**

DECISION DU CONSEIL MUNICIPAL : Adopté à l'unanimité

**AMENAGEMENT DE LA TRAVERSEE DE MESTRAS
(OPERATION REALISEE DANS LE CADRE DU FISAC – TRANCHE 2)**

RAPPORTEUR : Jean-Marc DESJARDIN

Le 19 décembre dernier, vous approuviez le principe des actions retenues et présentées au Fonds d'Intervention pour les Services, l'Artisanat et le Commerce (FISAC) à réaliser en trois phases de travaux.

Une première phase de travaux a concerné, en 2006, l'aménagement de la traversée de La Hume, opération menée conjointement par le Conseil Général et la Ville de Gujan-Mestras.

Une deuxième phase de travaux doit débuter en 2007 consistant en l'aménagement de la traversée de Mestras, de la rue Jules Barat à la rue du Docteur Dufourg.

S'agissant d'une route départementale (CD 650), tant le Conseil Général que la Commune sont concernés par ce projet.

La Commune souhaiterait assurer la maîtrise d'ouvrage de l'ensemble de l'opération car la part de travaux incombant à la Commune sur ce tronçon de voie s'avère très supérieure à celle dépendant du Conseil Général.

Aussi, je vous demande d'accepter le principe de ces travaux figurant à la délibération du 27 Février 2006 présentant le dossier FISAC et d'autoriser le Maire ou son représentant :

- à solliciter le Conseil Général de la Gironde pour obtenir la délégation de maîtrise d'ouvrage de cette opération,
- à solliciter du Conseil Général, le financement par fonds de concours de la part départementale de ces travaux,
- à solliciter ultérieurement toute subvention complémentaire relative à ces travaux et à signer tout acte y afférent,

L'ensemble de ces dépenses fera l'objet d'une inscription budgétaire en 2007.

Marie-Hélène DES ESGAULX :

Merci Monsieur le rapporteur. Cette délibération est très importante. Elle correspond à ce que je vous ai indiqué. Au lieu que, sur la traversée de Mestras, nous procédions comme à la Hume, c'est-à-dire que chacun fasse son appel d'offres et ses travaux, là nous demandons au Conseil Général de nous donner la délégation de maîtrise d'ouvrage de cette opération et nous sollicitons le Conseil Général au titre du financement par fonds de concours de leur part des travaux.

Il faut dire quand même que les travaux du Conseil Général, sur cette partie de la traversée de Mestras, sont moins importants qu'ils ne l'étaient au niveau de la Hume. Il n'y a pas de rond-point, notamment. Donc la part communale est plus importante. Tout cela se justifie.

Nous faisons tout cela bien évidemment avec la DDE. Nous avons déjà un avant-projet qui fera l'objet de la concertation. D'abord, dans un premier temps, avec les commerçants, pour que nous fassions comme à la Hume, c'est-à-dire que chaque commerçant puisse regarder devant chez lui pour voir comment cela se passe en terme de stationnement, de trottoirs etc. Ensuite nous ferons une grande réunion avec l'ensemble des habitants du quartier. Y a-t-il des interventions ? Monsieur BURGUIERE.

Jérôme BURGUIERE :

Oui Madame le Maire. Sur ce dossier qu'évidemment nous soutenons sur son principe y compris d'ailleurs sur l'idée de prendre la délégation de maîtrise d'ouvrage, il est très important, vous l'avez dit, d'aménager Mestras, j'y suis à titre personnel d'autant plus sensible que j'y habite, une question sur la concertation, parce que tout à l'heure vous avez indiqué qu'il y avait eu deux réunions de concertation. Je me souviens d'avoir assister à la première.

Marie-Hélène DES ESGAULX :

Il y en a eu deux.

Jérôme BURGUIERE :

Laissez-moi finir. Cela n'a rien d'agressif. Vous aviez demandé à tout le monde de donner ses adresses et coordonnées pour être invité justement aux suivantes et je n'ai pas assisté à la suivante parce que je n'ai pas reçu l'information comme je pensais la recevoir par rapport à cette liste. Je vous l'indique.

Marie-Hélène DES ESGAULX :

Je verrai avec mon Directeur de Cabinet et vraiment vous n'êtes exclu d'aucune invitation.

Jérôme BURGUIERE :

Je n'en doutais pas. Je voulais juste vous l'indiquer et vous dire que par contre nous étions tout à fait favorables au projet lui-même dans la mesure où on le connaît aujourd'hui. Il n'est pas terminé, c'est normal, la concertation est en cours y compris au principe de demander la délégation de maîtrise d'ouvrage.

Marie-Hélène DES ESGAULX :

Franchement, vous n'êtes exclu d'aucune invitation. Voyez cela avec Patrick LABRUE et il n'y a vraiment aucun problème. Alors je mets aux voix cette délibération. Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? Il n'y en a pas. Elle est adoptée à l'unanimité. Je vous en remercie.

➤ **AMENAGEMENT DE LA TRAVERSEE DE MESTRAS (OPERATION REALISEE DANS LE CADRE DU FISAC- TRANCHE 2)**

DECISION DU CONSEIL MUNICIPAL : Adopté à l'unanimité

**CESSION GRATUITE D'UNE PARCELLE
AU PROFIT DU CONSEIL GENERAL DE LA GIRONDE
COLLEGE CHANTE CIGALE**

RAPPORTEUR : Jean Pierre VAN LERBERGHE

Courant janvier 2005, la Direction des Collèges du Conseil Général de la Gironde a sollicité auprès de la Ville de Gujan-Mestras la rétrocession foncière à titre gracieux d'une partie de la parcelle communale cadastrée section CX n°263 d'une superficie d'environ 2700 m², afin de restructurer la SEGPA (Section d'Enseignement Général et Professionnel Adapté) et de réaliser des aménagements pédagogiques comprenant les réalisations suivantes :

- Création d'un espace accueil (150 m²)
- Réaménagement de l'administration (165 m²)
- Restructuration des locaux enseignants(110 m²)
- Restructuration des locaux vie scolaire (études, surveillants, infirmerie) (215 m²)
- Restructuration du Centre de Documentation et d'Information CDI (275 m²)
- Aménagement de locaux d'enseignements général et artistique (325m²)
- Création de salles d'activités élèves et accroissement de la capacité sanitaire
- Reconfiguration de la ligne de self du service de restauration
- Restructuration de la SEGPA :
- Création de locaux communs, de salles de cours spécialisés, d'un atelier industriel « techniques de l'habitat » (648 m²)
- Restructuration de l'atelier préparations alimentaires (186 m²)
- Création de deux logements de fonction et de 4 garages (320 m²)

En outre, il est prévu la réalisation d'un parking comprenant une quarantaine de places lequel permettrait de résorber de manière satisfaisante les difficultés de stationnement aux abords du Collège Chante-Cigale.

Par ailleurs La Ville souhaite conserver, entre la clôture du Foyer Occupationnel et celle de la partie à céder, une largeur de 10 m.

Le coût total de cette restructuration s'élève, selon les estimations du Conseil Général, à 5 300 000 euros TTC.

La Brigade des Evaluations domaniales a estimé la valeur vénale de cette parcelle à 270 000 euros HT.

Je vous demande donc :

- d'accepter le principe de la cession gratuite de cette parcelle selon les conditions ci-dessus,
- d'autoriser le Maire ou son représentant à signer l'acte de cession à intervenir.

Marie-Hélène DES ESGAULX :

Là, je ne suis pas non plus l'avis des domaines. On est bien d'accord, ma chère collègue. Ça vaut 270.000,00 euros HT mais compte tenu des investissements que le Conseil Général va faire sur ce terrain de restructuration, en plus la SEGPA, ce qui est très important, et de la réalisation du parking qui devrait résorber quand même, d'une manière satisfaisante, les difficultés de stationnement aux abords du collège, bien évidemment, en tout cas, on peut l'espérer sinon ce n'est pas la peine de faire tant d'investissements, je pense que nous pouvons accepter le principe de la cession gratuite de cette parcelle au Conseil Général. En tout cas moi j'y suis très favorable. Y a-t-il des remarques ?

Isabelle DERA VIN :

Madame le Maire, chers collègues. Nous nous réjouissons de voir se concrétiser le projet du Conseil Général de la restructuration de la SEGPA et du collège. Nous avons inscrit la réalisation d'une piste cyclable, nous revenons dessus, pour sécuriser les abords et la circulation aux alentours du Collège et du pôle sportif. J'ajouterai que la création de l'arrêt-minute et le réaménagement des parkings parents attendus depuis des années sont incontournables également et qu'ils sont du ressort de la Commune. Merci.

Marie-Hélène DES ESGAULX :

Et nous les inscrirons au budget supplémentaire 2007, je peux déjà vous l'annoncer.

Isabelle DERA VIN :

C'est une bonne nouvelle.

Marie-Hélène DES ESGAULX :

Surtout la manière dont vous vous exprimez et que j'apprécie beaucoup, ma chère collègue. Nous ferons ça. Et oui, il y a quand même quelques différences. Je suis sensible à ces différences donc je dis à notre collègue que ce sera inscrit au budget supplémentaire 2007, s'agissant du parking qui ressort de la Ville, bien évidemment. Je dois vous dire aussi que pour la piste cyclable, aujourd'hui dans nos projections, parce que là aussi il faut dire les choses telles qu'elles sont et je parle sous le contrôle de Jean-Pierre VAN LERBERGHE, quand nous réfléchissons nous trouvons des solutions jusqu'au rond-point Chante Cigale et on a un petit peu de mal après. Je vous le dis, mais je ne suis pas seule à réfléchir et ce n'est pas moi la technicienne. Ce sont les ingénieurs de la DDE ou autres qui me disent qu'il y a quelques

difficultés quand même pour aller un peu plus loin que le rond-point. Mais si on arrivait déjà au rond-point de Chante Cigale ce serait déjà une belle amélioration et donc sur ce point-là je pense que nous aurons des éléments à vous apporter. Est-ce que je peux mettre aux voix à la faveur de ces remarques ce dossier ? Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? Il est adopté à l'unanimité. Je vous en remercie.

➤ **CESSION GRATUITE D'UNE PARCELLE AU PROFIT DU CONSEIL GENERAL DE LA GIRONDE COLLEGE CHANTE CIGALE**

DECISION DU CONSEIL MUNICIPAL : Adopté à l'unanimité

DECLASSEMENT DE LA VOIE LATERALE AU SUD DE L'A660

RAPPORTEUR : Jacques CHAUVET

Le Syndicat mixte du Bassin d'Arcachon (SIBA) envisage, dans le cadre de la restructuration du réseau d'assainissement de la Ville de GUJAN-MESTRAS, de créer une canalisation d'eaux usées qui suivrait la voie latérale au Sud de l'A660, pour franchir ensuite l'autoroute et relier un nouveau dispositif de pompage installé au Nord-Est du giratoire, lequel renverrait à son tour les effluents vers le réseau principal d'assainissement de la Ville.

Cette opération suppose préalablement le classement dans le domaine public de la voie latérale, aujourd'hui cadastrée DT 46 et domaine privé communal, le SIBA n'intervenant que sous domaine public.

En outre, la vocation initiale de ce chemin rural était de rétablir l'accès aux propriétés forestières à la suite des travaux d'aménagement de la voie rapide. Or, l'usage en a fait principalement une voie de desserte d'établissements à vocation de loisirs (squash, pizzeria, projet de sport-études tennis...).

Ainsi, afin de régulariser cette situation et de permettre la mise en œuvre de la restructuration des réseaux d'assainissement par le SIBA, il convient, comme le dispose l'article L.141-3 du Code de la Voirie Routière, de déclasser cette voie du domaine privé communal afin de la classer dans le domaine public routier communal.

Nous profiterons de ce déclassement pour sécuriser le débouché de cette voie sur la route des lacs, notamment en créant une interdiction de tourner à gauche en venant du squash, ce qui obligera les automobilistes à emprunter le giratoire de l'autoroute.

Je vous propose donc :

- De déclasser la voie latérale au sud de l'A660 cadastrée DT 46 du domaine privé communal,
- De classer cette voie dans le domaine public routier communal,

Marie-Hélène DES ESGAULX :

Y a-t-il des observations ? Il n'y en a pas. Je mets aux voix donc ce dossier. Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? Il est adopté à l'unanimité. Je vous remercie.

➤ **DECLASSEMENT DE LA VOIE LATÉRALE AU SUD DE L'660**

DECISION DU CONSEIL MUNICIPAL : Adopté à l'unanimité

MODIFICATION D'ENTRÉE D'AGGLOMÉRATION SUR CD 652

RAPPORTEUR : Nicole NUGEYRE

Depuis quelques années, l'urbanisation s'est prolongée route des Lacs entre l'allée de Bordeaux et l'allée Marcel Michel.

De plus, le développement de la zone de loisirs et notamment du Jardin Botanique amène une circulation plus conséquente.

Aussi, pour des raisons de sécurité, nous souhaitons déplacer l'entrée d'agglomération sur le CD 652, située aujourd'hui à proximité de la Crastote PR 1 +435, pour la placer au-delà de la rue Marcel Michel en se dirigeant vers l'A660, soit au PR 1+800.

Ainsi, la vitesse sur cette portion, actuellement à 70 km/h, sera désormais balisée à 50 km/h.

Le déplacement des panneaux de limitation de vitesse et d'entrée d'agglomération sur la route départementale sera pris en charge par la Direction Départementale de l'Équipement.

Je vous propose donc :

- d'accepter ces modifications de limitation de vitesse et d'entrée d'agglomération.

Marie-Hélène DES ESGAULX :

Elle est très importante cette délibération parce que j'ai pris des engagements, d'ailleurs route des Lacs. Vraiment les gens roulent beaucoup trop vite notamment sur la partie jusqu'à l'allée de Bordeaux. Donc une des solutions, c'est inscrit au budget, on ne l'a pas dit mais c'est inscrit au budget, c'est de mettre un feu dans la piste cyclable qui coupe la route des Lacs. On va mettre un feu que le cycliste peut actionner comme nous avons route de Césarée. Cela coûte très cher ça d'ailleurs parce qu'il y a ce feu mais surtout il faut qu'il soit, je dirais, en adéquation avec le feu d'Aqualand. Je crois que la plaisanterie coûte 30.000,00 euros quand même. Donc on l'a inscrit, cela figure au budget, on ne l'a pas dit parce que cela fait partie des

petites sommes et ce qui va compléter ce dispositif c'est le fait de modifier le périmètre de l'agglomération et donc de repousser le panneau d'entrée et de sortie d'agglomération vers le tennis de façon à essayer de casser cette vitesse sur cette portion de route qui est extrêmement dangereuse, notamment pour les riverains qui sont là. Y a-t-il des demandes de parole ? Monsieur BURGUIERE.

Jérôme BURGUIERE :

Oui Madame le Maire. Une question. On est bien sûr favorable à cette mesure. Une question. Est-ce qu'il y avait un élément technique qui rendait impossible de mettre la limite d'agglomération encore plus près de la voie directe pour que ces ralentissements à 50 KM/H soient aussi pour Kid Parc, pour ces Parcs de Loisirs et pour protéger les gens qui s'y rendent, s'il y avait une impossibilité à remonter plus haut ou descendre plus bas, cela dépend ?

Marie-Hélène DES ESGAULX :

Là vous avez une autre règle qui concerne la proximité d'Aqualand, ce n'est pas la règle d'entrée d'agglomération.

Jérôme BURGUIERE :

D'accord mais afficher l'entrée d'agglomération dès cet endroit permettait de faire plus facilement ralentir les gens dès cet endroit.

Marie-Hélène DES ESGAULX :

Ce n'est pas souhaitable du point de vue de la DDE. Déjà là nous avons eu, je vous le dis...

Jérôme BURGUIERE :

Si c'est la DDE qui ne veut pas. C'était la question que je posais.

Marie-Hélène DES ESGAULX :

On a eu beaucoup de mal. On a eu la même difficulté pour l'allée de Bordeaux. Vous savez l'allée de Bordeaux en revenant du rond-point du jet d'eau en allant vers la Hume cela a été vraiment très difficile de leur faire accepter cela. Ils ont une autre appréhension des choses. Je vous le dis comme ça, pour le moment.

Jérôme BURGUIERE :

On pourra y revenir éventuellement.

Marie-Hélène DES ESGAULX :

On va expérimenter. N'oubliez pas non plus que le feu à terme d'Aqualand, j'espère, devrait être un rond-point. Les choses devraient être modifiées de ce point de vue là. Pour le moment nous avons obtenu cette modification, mais je ne suis pas contre ce

que vous dites parce que, pour ma part, cela m'énerve lorsque je suis allée de Bordeaux que tout d'un coup on me dise que je sors de Gujan, cela m'énerve, en dehors de la vitesse elle-même, cela me paraît insupportable d'imaginer allée de Bordeaux quand je vais vers la Hume que je sors de Gujan et après je re-rentre dans Gujan. J'ai un peu de mal à comprendre ça et c'est une règle de la DDE qui n'est pas facile à faire bouger pour le moment. Voilà. Donc je mets aux voix, à la faveur de cette remarque ce dossier. Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? Il n'y en a pas. Il est voté à l'unanimité. Je vous remercie.

➤ **MODIFICATION D'ENTREE D'AGGLOMERATION SUR CD 652**

DECISION DU CONSEIL MUNICIPAL : Adopté à l'unanimité

Marie-Hélène DES ESGAULX :

Je vais rapporter cette délibération qui, sentimentalement, est bien évidemment très importante à mes yeux.

<p>DENOMINATION DE LA MEDIATHEQUE MUNICIPALE « MEDIATHEQUE MICHEL BEZIAN »</p>

RAPPORTEUR : Marie-Hélène DES ESGAULX

Pendant plus de quarante ans, alors qu'il était à la tête de la Commune, Michel BEZIAN a initié de nombreux projets et doté la Ville de nombreux équipements sportifs, sociaux et culturels.

Lors de son dernier mandat, il a souhaité doter la Ville d'un établissement culturel majeur : la Médiathèque.

Celle-ci ouvrira ses portes aux Gujanais le 20 janvier 2007.

En hommage à l'action qui a été la sienne à la tête de la Commune, je vous demande mes chers collègues, de nommer la Médiathèque de Gujan-Mestras :

« Médiathèque Michel BEZIAN »

Marie-Hélène DES ESGAULX

Y a-t-il des remarques ? Monsieur BURGUIERE.

Jérôme BURGUIERE :

Un mot, Madame le Maire, parce que ce n'est pas une délibération anodine. Nous avons eu sur la Médiathèque elle-même quelques divergences mais il n'empêche que sur le fait de nommer la Médiathèque « Michel BEZIAN » pour nous forcément c'est une bonne décision et que nous l'approuvons totalement.

Marie-Hélène DES ESGAULX :

C'était le grand dossier de son mandat et très sincèrement dans son équipe personne ne peut imaginer que cette Médiathèque prenne une autre dénomination. Je mets donc aux voix ce dossier. Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? Il est adopté à l'unanimité et je vous en remercie.

➤ **DENOMINATION DE LA MEDIATHEQUE MUNICIPALE
« MICHEL BEZIAN »**

DECISION DU CONSEIL MUNICIPAL : Adopté à l'unanimité

CHARTRE DES UTILISATEURS DE L'ESPACE MULTIMEDIA ET ANNEXE III AU REGLEMENT INTERIEUR DE LA MEDIATHEQUE MUNICIPALE
--

RAPPORTEUR : Evelyne DONZEAUD

Considérant la nécessité d'organiser le service public de l'espace multimédia de la médiathèque municipale et après consultation de la Commission des Affaires Culturelles qui s'est réunie le mercredi 22 novembre 2006,

aujourd'hui, je vous propose :

- de valider la Charte des utilisateurs de l'espace multimédia de la Médiathèque Municipale

D'autre part, il s'avère nécessaire de déterminer les conditions d'impression et de reproduction des documents par les utilisateurs au sein de la Médiathèque.

Aussi je vous propose :

- de valider l'annexe III au règlement intérieur qui précise les conditions d'impression et de reproduction de documents.

Marie-Hélène DES ESGAULX :

Ma chère collègue ?

Isabelle DERA VIN :

Madame le Maire, chers collègues. Comme de nombreux Gujanais nous attendons avec impatience la mise en service de la Médiathèque « Michel BEZIAN » et de son espace multimédia. Nous rebondissons cependant sur cette occasion pour vous redire que les horaires d'ouverture qui sont proposés au public ventilés sur cinq jours soit trois après-midis et seulement deux journées complètes mais non continues nous paraissent insuffisants et excluent tout un pan de la population. Nous savons que les autres créneaux sont réservés aux scolaires ou à des ateliers spécifiques.

Néanmoins les horaires qui restent ne laisseront que peu de temps aux jeunes, par exemple, après les cours, aux actifs, aux mères de famille, c'est pourquoi nous demandons un élargissement des horaires d'accueil même si cela suppose plus de personnel. Du bon personnel là où il faut, quand il faut et le personnel de la Médiathèque qui est en place est déjà excellent mais je pense qu'il en faudra plus pour répondre, je l'espère, aux vœux du public. Voilà, l'accès à la culture est également une question de choix politiques. Merci.

Marie-Hélène DES ESGAULX :

Merci de vos bons conseils. Madame DONZEAUD, vous voulez dire quelque chose.

Evelyne DONZEAUD :

Enchantée d'entendre cela de la part de Madame DERA VIN. Je suis tout à fait d'accord avec elle et au cours de la Commission des Affaires Culturelles, je l'ai bien redit, nous évoluons dans ce sens. Nous réfléchissons à des ouvertures beaucoup plus importantes. Une journée continue. Ne vous inquiétez pas le travail est en cours. On réfléchit sur ça et vous verrez en 2007, cela va bien évoluer dans ce sens.

Marie-Hélène DES ESGAULX :

Très bien. A la faveur de ces remarques, je mets aux voix ce dossier. Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? Il n'y en a pas. Il est adopté à l'unanimité et je vous en remercie.

➤ **CHARTRE DES UTILISATEURS DE L'ESPACE MULTIMEDIA ET ANNEXE III AU REGLEMENT INTERIEUR DE LA MEDIATHEQUE MUNICIPALE.**

DECISION DU CONSEIL MUNICIPAL : Adopté à l'unanimité

ANNUALISATION DU TEMPS DE TRAVAIL DE LA POLICE MUNICIPALE
--

RAPPORTEUR : André CASTANDET

Vu la Loi n°84-53 du 26 Janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, et en particulier l'article 7-1,

Vu le Décret 2000-815 du 25 Août 2000 concernant l'aménagement et la réduction du temps de travail dans la Fonction Publique de l'Etat,

Vu le Décret 2001-623 du 12 Juillet 2001 concernant l'aménagement et la réduction du temps de travail dans la Fonction Publique Territoriale,

Vu le protocole d'accord concernant la définition et l'application de l'aménagement et de la réduction du temps de travail dans notre Collectivité validé par le Conseil Municipal du 20 Décembre 2001,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 27 juin 2005 concernant la mise en place expérimentale d'aménagement d'horaires de certains services municipaux, et en particulier pour le service de la Police Municipale,

Considérant que les besoins du service de la Police Municipale justifient pleinement une annualisation des horaires de travail afin de lisser sur l'année civile les horaires hebdomadaires du service en fonction de la charge de travail sur les périodes de l'année,

Vu le travail effectué en amont entre le service de la Police Municipale et la Direction des Ressources Humaines, qui nous a éclairés sur l'organisation du travail et les besoins de la structure (présence des agents sur les rentrées et sorties des classes, lors des Conseils Municipaux, lors de Manifestations diverses,...)

Vu le Comité Technique Paritaire du 30 novembre 2006 qui a abordé et s'est prononcé favorablement à l'unanimité sur l'annualisation des horaires de travail des agents de Police Municipale,

Décide que :

A compter du 1er janvier 2007, les agents de Police Municipale effectueront des horaires annualisés sur l'ensemble de l'année civile et sur la base de 35 heures hebdomadaires pour un agent à temps complet, la durée du travail s'inscrivant dans les limites légales.

Cette annualisation est effectuée sur la base de deux équipes de deux agents qui tournent sur le principe de la journée continue. Ce roulement permet à une troisième équipe, dans les périodes où aucune absence n'est enregistrée, de venir en soutien des deux équipes journalières.

Il a été défini 3 périodes dans l'année :

1) Du 15 septembre au 15 juin :

- 6h30 sur 5 jours :
- l'équipe du matin : 7H30 -14H00
- l'équipe de l'après midi : 11h30 -18h00

2) Du 15 juin au 30 juin et du 1^{er} septembre au 15 septembre :

- 8h00 sur 5 jours :
- l'équipe du matin : 7h30 – 15h30
- l'équipe de l'après midi : 12h00 – 20h00

3) Du 1^{er} juillet au 31 août :

- 8h00 sur 5 jours :
- l'équipe du matin : 8h00 – 16h00

- l'équipe de l'après midi : 12h00 – 20h00

Dans tous les cas, les équipes observeront une pause de 20 mn après un maximum de 6h00 travaillées. Cette pause sera obligatoirement prise dans les locaux du service.

Pendant la période du 15 juin au 30 septembre, les agents d'astreinte week-end et de permanence semaine effectueront des missions de surveillance générale de 2 X 3 heures le samedi et le dimanche.

Le secrétariat du service continuera, quant à lui, à fonctionner sur les heures administratives habituelles et sur le principe de 37H30 hebdomadaires (avec octroi de R.T.T.).

Ce mode de fonctionnement pourra faire l'objet de modifications ou d'adaptations mineures à tout moment en fonction des nécessités de service, après concertation entre l'autorité territoriale et le Service et information des représentants du Personnel.

Marie-Hélène DES ESGAULX :

Y a-t-il des demandes de parole ? Il n'y en a pas. Je mets aux voix ce dossier. Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? Il n'y en a pas. Il est adopté à l'unanimité et je vous en remercie.

➤ ANNUALISATION DU TEMPS DE TRAVAIL DE LA POLICE MUNICIPALE

DECISION DU CONSEIL MUNICIPAL : Adopté à l'unanimité

<p>JOURNEE CONTINUE DES AGENTS DU CENTRE TECHNIQUE MUNICIPAL</p>

RAPPORTEUR : André CASTANDET

Vu la Loi n°84-53 du 26 Janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, et en particulier l'article 7-1,

Vu le Décret 2000-815 du 25 Août 2000 concernant l'aménagement et la réduction du temps de travail dans la Fonction Publique de l'Etat,

Vu le Décret 2001-623 du 12 Juillet 2001 concernant l'aménagement et la réduction du temps de travail dans la Fonction Publique Territoriale,

Vu le protocole d'accord concernant la définition et l'application de l'aménagement et de la réduction du temps de travail dans notre Collectivité validé par le Conseil Municipal du 20 Décembre 2001,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 27 juin 2005 concernant la mise en place expérimentale d'aménagement d'horaires de certains services municipaux,

Considérant que les besoins des services du Centre Technique Municipal en période estivale justifient pleinement un aménagement des journées de travail pendant ces périodes afin de privilégier au maximum les conditions de travail des agents, de générer le moins de gêne possible à la circulation et au stationnement des véhicules municipaux pendant la période de surcharge routière et d'assurer les missions qui sont conférées à ces services (arrosage des plantes et des espaces verts communaux, nettoyage de la voirie et mise en place / retrait des installations festives...),

Vu l'avis favorable à l'unanimité sur l'aménagement des horaires de travail du personnel du Centre Technique Municipal à titre expérimental du 1^{er} au 31 Août 2006 du Comité Technique Paritaire réuni le 26 Juillet 2006,

Considérant que l'organisation du travail en journée continue effectuée par le Centre Technique Municipal à titre expérimental du 1^{er} au 31 août 2006 s'est avérée positive,

Considérant également que le Comité Technique Paritaire a émis un avis favorable à l'unanimité sur le projet de généralisation de la journée continue pour la période estivale au Centre Technique Municipal le 30 novembre 2006,

Décide :

- Que pour la période de mi-juin à fin août, les services du Centre Technique Municipal adopteront les horaires suivants :
 - ▶ pour le ou les agents chargés de l'arrosage :
 - 6 h 00 à 13 h 30
 - avec 20 minutes de pause obligatoire entre 10h30 et 11h30
 - ▶ pour les autres personnels :
 - 7 h 00 à 14 h 30 avec 20 minutes de pause obligatoire à prendre à 12 heures sur le lieu de travail.
- D'autoriser des ajustements mineurs qui pourraient s'avérer nécessaires au bon fonctionnement de ces services.

Marie-Hélène DES ESGAULX :

Parfait Monsieur le rapporteur. Y a-t-il des demandes de parole ? Il n'y en a pas. Ce dossier est donc présenté. Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? Il n'y en a pas. Il est donc voté à l'unanimité et je vous en remercie.

➤ **JOURNEE CONTINUE DES AGENTS DU CENTRE TECHNIQUE MUNICIPAL**

DECISION DU CONSEIL MUNICIPAL : Adopté à l'unanimité

Marie-Hélène DES ESGAULX :

Je voudrais vous remercier à tous et à toutes de votre patience. Ce Conseil Municipal était quand même un peu long. Je vais vous souhaiter de très bonnes fêtes aux uns et aux autres, une très bonne année, on aura l'occasion de se le redire et je vais vous proposer pour ceux qui le veulent bien et encore quelques petites minutes, de venir prendre un pot, le pot de l'amitié comme nous le faisons les années précédentes à la salle des mariages où ce petit pot nous attend pour tous ceux qui le voudraient. En tout cas pour chacun d'entre vous merci de votre présence, de votre participation et très bonnes fêtes à chacun d'entre vous.

La séance est levée à 21h30.